



ÉVALUATION DE LA COHÉRENCE DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI) EN ÎLE-DE-FRANCE

FICHES D'ANALYSE

Mars 2021

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
www.institutparisregion.fr

Directeur général : Fouad Awada

Département Habitat et Société : Martin Omhovère, directeur de département

Étude réalisée par Olivier Mandon et Agnès Parnaix

Cartographie réalisée par Stéphanie Leselier

N° d'ordonnancement : 2.19.008

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur, Titre de l'étude, L'institut Paris Region



Sommaire

Introduction	3
ITI Melun Val de Seine	4
Gouvernance et écosystème d'acteurs	5
Intégration thématique et stratégique	7
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial	8
Conclusion	9
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Melun Val de Seine	11
ITI Saint Quentin en Yvelines	15
Gouvernance et écosystème d'acteurs	16
Intégration thématique et stratégique	17
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial	18
Conclusion	19
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Saint Quentin en Yvelines	21
ITI Grand Paris Seine & Oise	26
Gouvernance et écosystème d'acteurs	27
Intégration thématique et stratégique	28
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial	29
Conclusion	30
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Grand Paris Seine & Oise	32
ITI Grand Paris Sud Est Avenir	38
Gouvernance et écosystème d'acteurs	39
Intégration thématique et stratégique	40
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial	41
Conclusion	42
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Grand Paris Sud-Est Avenir	44
ITI Vallée Sud Grand Paris	51
Gouvernance et écosystème d'acteurs	52
Intégration thématique et stratégique	53
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial	55
Conclusions	56
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville	58



ITI Cœur d'Essonne.....	65
Gouvernance et écosystème d'acteurs	66
Intégration thématique et stratégique.....	67
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial.....	68
Conclusions	69
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville.....	70
ITI Est-Ensemble.....	77
Gouvernance et écosystème d'acteurs	78
Intégration thématique et stratégique.....	79
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial.....	80
Conclusions	81
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville.....	77
ITI Grand Paris Grand Est.....	87
Gouvernance et écosystème d'acteurs	88
Intégration thématique et stratégique.....	89
Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial.....	90
Conclusions	91
Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville.....	92
SIGLES	97

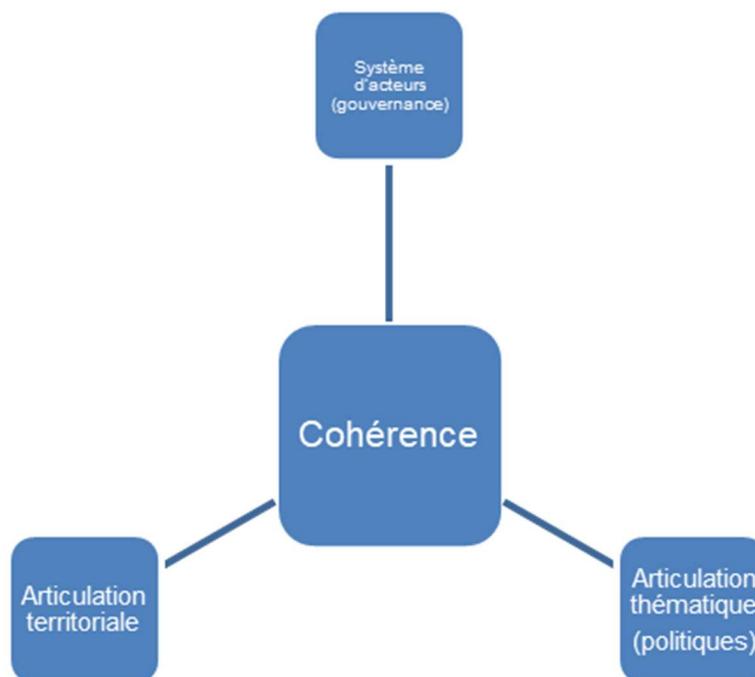
Introduction

En 2019, l'autorité de gestion francilienne, la Région, a souhaité réaliser l'évaluation de son Programme opérationnel (PO) FEDER – FSE et Bassin de Seine 2014 – 2020. Dans ce cadre, une mission est consacrée aux Investissements territoriaux intégrés (ITI). Le rapport « Evaluation des stratégies des investissements territoriaux intégrés et démarches territoriales dans le cadre du PO francilien 2014-2020 Île-de-France », réalisé conjointement par L'Institut Paris Région et le cabinet Edater, est remis à la Région mi 2020.

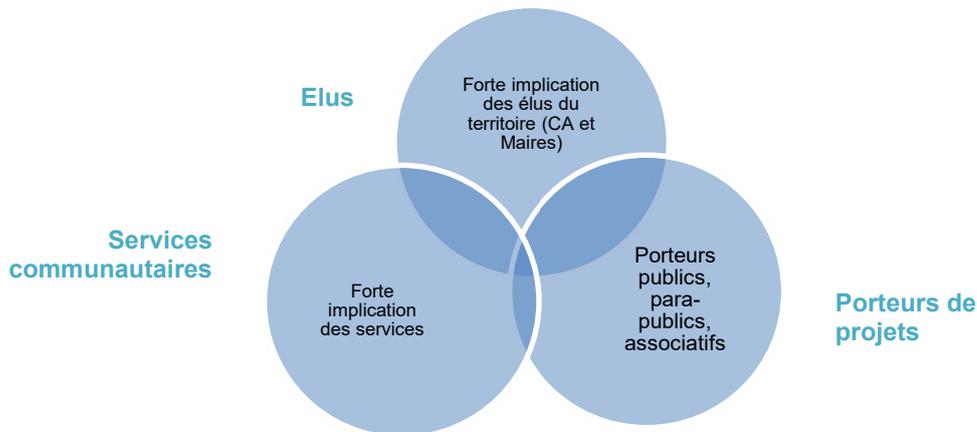
Cette synthèse est complétée par des monographies, réalisées par L'Institut, pour huit des quinze ITI franciliens. L'objectif de ce travail est d'explorer la cohérence, sur le plan local, de chacun de ces ITI, c'est-à-dire de comprendre comment ils assurent une mise en mouvement des acteurs (gouvernance), comment ils participent à l'articulation stratégique des politiques sectorielles -avec un regard particulier aux Contrats de ville intercommunaux (CV)- et enfin quel est leur impact territorial. Ces trois dimensions sont, par hypothèse, jugées centrales dans la mesure de leur intégration (ou cohérence).

Les monographies mentionnent en introduction, le contexte de la création de l'intercommunalité, de sa sélection, en 2015 ou 2016, à l'appel à projet régional ITI et enfin quelques-unes de ses caractéristiques, notamment démographiques.

L'analyse de la cohérence s'articule autour de trois volets :



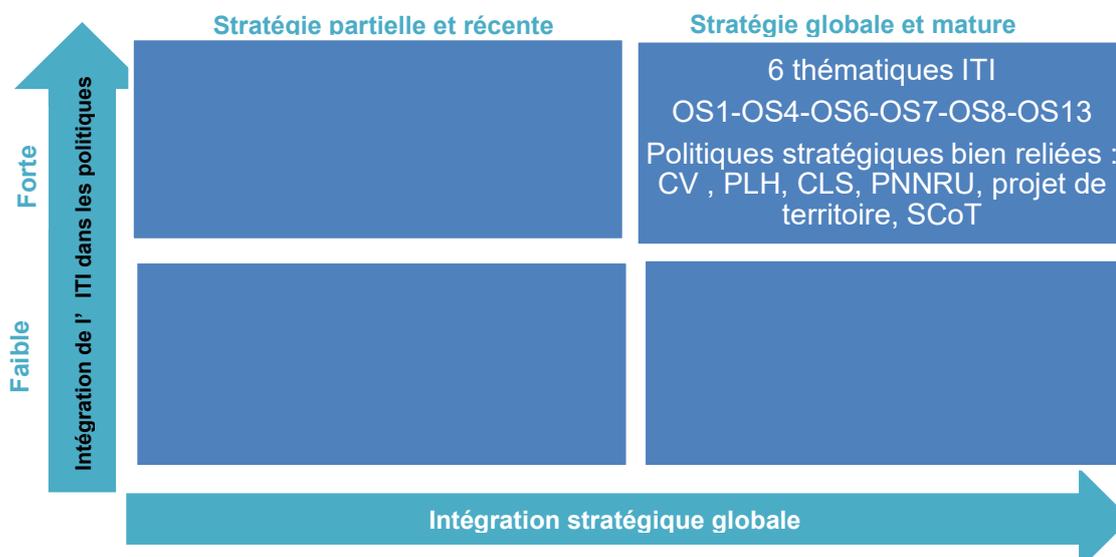
Gouvernance et écosystème d'acteurs



- **CSS** : la gouvernance mise en place pour l'ITI de Melun Val de Seine est large. Ainsi, le Comité de sélection et de suivi (CSS) est un organe très animé, au sein duquel tous les secteurs sont représentés. Il inclut à la fois des membres internes à l'intercommunalité (président, vice-présidents, conseillers, quatre maires) et des représentants externes (ARS, ADEME, Éducation nationale, ANAH, pôle emploi, directeur de l'hôpital, etc.). Les membres qui donnent leur avis en opportunité sur les projets siègent à chaque réunion, même si les sujets examinés ne les concernent pas directement. Ils suivent également les projets jusqu'à leur réalisation et connaissent bien le terrain. Néanmoins, le comité de pilotage du contrat de ville se réunit peu fréquemment. Au sein de ce comité, les opportunités d'échanges sur les projets européens sont donc assez réduites.
- **Elus** : le président, maire de Melun, Louis Vogel est à l'origine du positionnement européen de l'agglomération et préside le CSS. Henri Mellier, Vice-Président de la communauté, en charge notamment des fonds européens, assiste à tous les CSS. Plusieurs vice-présidents et conseillers délégués sont membres du CSS. De même, les maires des villes de Melun, Dammarie-Lès-Lys et Le Mée-sur-Seine, qui toutes trois comptent des Quartiers en politique de la ville (QPV) et un maire représentant les communes de moins de 2 000 habitants sont membres de cette instance. Une forte sensibilisation a été menée auprès du bureau communautaire, puis relayée auprès des élus du territoire, quelle que soit la taille des communes. Ainsi, les élus communautaires votent de façon unanime les crédits nécessaires au bouclage des projets. Le maire de La Rochette (3 400 habitants) a été par exemple très impliqué dans le montage du dossier de Maison médicale et sociale de sa commune et s'est fait le porte-parole des fonds européens.
- **Services communautaires** : Hervé Labove, directeur général adjoint, culture et sport en charge des fonds européens, a élaboré la candidature en 2016 et manage aujourd'hui la cellule ITI. Celle-ci est très investie à bien communiquer auprès des autres services de la communauté (News Letter, etc.) afin de faciliter la mobilisation des services en interne. Un travail important de transversalité est mis en place avec les services impliqués en fonction de la nature des projets (politique de la ville, habitat, développement économique, etc.). Le CSS intègre les grandes directions de l'EPCI. Le comité de direction, qui se réunit chaque semaine est également un lieu adéquat pour faire émerger une « culture maison » autour de l'ITI. Le travail commun avec le service « politique de la ville et insertion » **quasi quotidien** a par exemple permis de financer sur fonds ITI des projets de la politique de la ville. De plus, la rigueur de la gestion européenne est progressivement intégrée par les services et inspire de nouvelles méthodes de collaboration interne.
- **Porteurs de projets** : le travail au plus près des porteurs de projets est « inscrit dans l'ADN communautaire », de façon à les impliquer très tôt pour minimiser les risques d'abandon. Une approche collective et transdisciplinaire permet de surmonter les difficultés juridiques ou psychologiques rencontrées. Les fonds européens pourraient constituer une réelle opportunité pour les petits porteurs, notamment dans les QPV. Toutefois, à ce jour, les porteurs demeurent essentiellement des opérateurs publics ou parapublics, assez importants pour disposer d'une trésorerie suffisante (communauté, communes de La Rochette et Dammarie-Lès-Lys, SYMPAV, Mission Emploi-Insertion de Melun Val de Seine, organismes de logement social). Des syndicats de copropriétés font aussi partie des porteurs de projets. D'autres porteurs, plus diversifiés, ont été sélectionnés récemment en CSS : O'Clock, organisme de formation qui pilote des formations téléprésentielles au métier de développeur Web, « Travail entre-aide », association intermédiaire d'insertion professionnelle et « Familles laïques », petit opérateur associatif pour l'apprentissage des langues.



Intégration thématique et stratégique

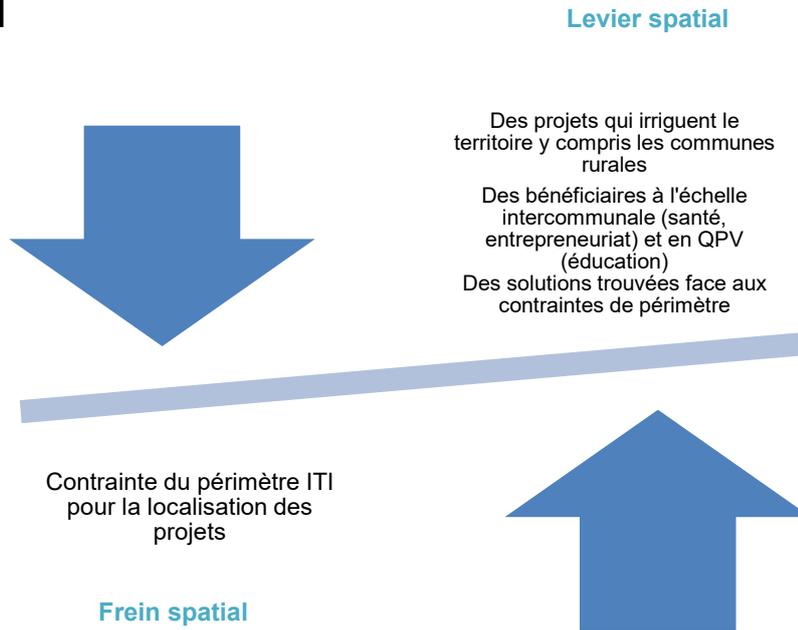


- **Intégration stratégique globale** : la CAMVS est une intercommunalité ancienne progressivement « élargie » grâce à l'adhésion de nouvelles communes et au transfert de compétences supplémentaires. Au cours du mandat 2014-2020, deux diagnostics territoriaux ont été élaborés en début et en fin de mandat. Le dernier d'entre eux a conduit à la production d'un projet de territoire (2019) contribuant à l'identification de futurs projets. Différents documents stratégiques ont été élaborés durant cette période: contrat de ville (juin 2015), PLH (octobre 2015), contrat local de santé (mars 2017), NPNRU (mars 2017), CIN (mars 2017), SCoT (déc. 2017). Ces textes, dont certains prolongeaient des contrats ou plans préexistants témoignent d'une maturité stratégique, qui a nourri l'ITI, notamment, pour le contrat de ville, le NPNRU et le CIN, sans doute les mieux articulés à l'ITI.
- **Intégration de l'ITI** : les projets développés dans le cadre de l'ITI répondent aux problématiques du territoire (dégradation de l'habitat, désertification médicale, accès à l'emploi des populations peu qualifiées, etc.) et offrent aux habitants de nouveaux services. Quelques illustrations :
 - Les rénovations thermiques menées dans le cadre de l'ITI complètent la politique de rénovation urbaine de l'ANRU, en y incluant des opérations dédiées aux copropriétés dégradées (Le Mée-sur-Seine) ou à certains logements sociaux non éligibles au NPNRU (Melun).
 - « L'Atelier », des centres d'affaires des quartiers accompagnent les porteurs de projets vers l'entreprenariat et complète l'offre de Pôle Emploi à destination des chômeurs. Inscrits dans le contrat de ville (2015), ces centres ont pu être créés, grâce au soutien financier des fonds européens, tout comme le projet de persévérance scolaire (porté par la communauté) qui bénéficie aux jeunes des collèges et lycées en QPV.
 - Les deux maisons médicales (La Rochette et Dammarie-Lès-Lys) ouvertes proposent une complémentarité de services et rééquilibrent l'offre médicale sur le territoire au bénéfice du sud de l'agglomération. Elles sont issues du contrat local de santé (ancien atelier santé-ville).
 - La « culture ITI » de la transversalité est naturellement partagée avec le service de la politique de la ville, compétence transversale par excellence².

OS 1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires
 OS 4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises
 OS 6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
 OS 7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées
 OS 8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi
 OS 13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

² Mis en évidence dans la grille d'analyse du contrat de ville au regard des objectifs portés dans le programme opérationnel Île-de-France (cf. annexe).

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial



- **Freins sur le plan spatial** : les infrastructures financées par l'ITI doivent être localisées sur le périmètre de l'ITI, qui correspond à celui de l'intercommunalité en 2015. De fait, six communes actuelles de l'intercommunalités en sont exclues. Cela a pu constituer un frein pour la mise en œuvre du centre de formation de Safran (Villaroche), qui assure un meilleur accès à la formation pour des métiers rares de l'aéronautique (chaudronnier, etc.). Le dialogue entre acteurs a permis de localiser une partie de l'activité sur le territoire éligible aux aides des programmes ITI. Notons également que les projets ITI ciblent plus spécifiquement les territoires en QPV (Le Mée, Dammarie, Melun), mais pas seulement.
- **Leviers sur le plan spatial** : Melun Val de Seine fait le choix stratégique de mixer les projets ITI selon l'impact territorial escompté, de façon à cibler les publics prioritaires de la politique de la ville pour certaines actions, à favoriser le mixage des populations dans ces quartiers et à faire bénéficier l'ensemble de la population communautaire, y compris en dehors du périmètre ITI, d'autres programmes.

Ainsi, les actions de lutte contre les discriminations sont réalisées essentiellement en QPV. Le plan « persévérance scolaire » est aujourd'hui dédié aux collégiens et lycéens des QPV, mais il pourrait être élargi à l'ensemble des établissements scolaires de la communauté, compte tenu des évolutions préoccupantes constatées en matière de décrochage. D'autres projets, localisés en QPV comme « L'Atelier », sont ouverts de fait à une population plus large. Environ 40% des porteurs aidés sont issus d'autres quartiers. Ces ateliers transforment l'image des QPV et génèrent la fréquentation de ces quartiers par de nouveaux publics, tels que les créateurs d'entreprises.

Les actions qui concernent l'accès à l'emploi par la formation sont à vocation communautaire. Elles ont déjà bénéficié à 150 personnes dont 50% de jeunes et 50% de chômeurs, en partie issus des QPV. Les lycées techniques et professionnels du bassin tout entier sont impliqués dans le projet porté par le SYMPAV. Les maisons médicales, issues du contrat local de santé, d'échelon intercommunal, ont contribué à un rééquilibrage de l'offre de santé à l'échelon de l'agglomération toute entière.

Conclusion

L'ITI a joué un rôle indiscutable de levier pour le territoire (maison de la santé, « L'Atelier », etc.). Il a contribué à structurer les services communautaires, a participé à la reconnaissance du territoire auprès des instances régionales (CRP) et à celle des institutions européennes auprès de la population³.

L'expérience acquise dans le domaine des fonds européens grâce à l'ITI conduit l'intercommunalité à envisager, à l'avenir, de se porter candidate pour d'autres projets européens.

Les acteurs notent qu'il faut travailler à impliquer de plus en plus tôt les porteurs de projet pour minimiser les risques de non faisabilité des projets. Aucun refus en CRP n'a été constaté.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus du territoire et services intercommunaux fortement investis en faveur des projets ITI - Collaborations internes denses entre la cellule ITI et les services communautaires, notamment avec le service de la politique de la ville - Gouvernance de l'ITI large et partagée : partenaires internes (élus, services) et externes (hôpital, services de l'éducation nationale, mission locale, SYMPAV, etc.) <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un territoire intercommunal mûr, lié à une histoire intercommunale de plusieurs décennies. - Compétence politique de la ville transférée à la communauté en 2016, en adéquation avec les objectifs de l'ITI : projets de la politique de la ville parfaitement en phase avec les objectifs des programmes ITI <p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élargissements récents de périmètre (2016, 2017) semblent bien intégrés. 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets ITI peu accessibles aux petits porteurs - Comité de pilotage du contrat de ville peu impliqué dans les projets européens

Opportunités	Menaces
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les projets avec les acteurs à l'échelle de l'agglomération = un gage de cohérence - Une population qui prend conscience des apports « concrets » des politiques européenne - Accompagner les porteurs très en amont et les suivre durant la période de réalisation des projets pour limiter le risque d'abandon <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétences communautaires acquises pour le montage de projets et la recherche de fonds européens 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effets d'aubaine et opportunisme générés par les fonds européens - Risque d'abandon des projets par les petits porteurs disposant d'une faible trésorerie <p><u>Intégration stratégique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Viabilité financière des projets non assurée entièrement au-delà de la période de programmation

³ La concertation obligatoire avec les habitants est gérée par les porteurs de projets, puis contrôlée par la CAMVS. La communauté, qui porte le projet de rénovation thermique en propre s'est chargée de la consultation des habitants des copropriétés.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Des projets à sélectionner en fonction de la durabilité de leurs effets- Des relations à développer avec les établissements scolaires à la faveur de la Cité éducative mise en place sur le QPV Corbeil-Plein Ciel <p><u>Intégration stratégique/thématique et spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Des projets à sélectionner en fonction de la réponse qu'ils apportent aux problématiques du territoire- Territoire à la charnière d'espaces urbains et ruraux avec des projets ITI qui ne sont pas exclusivement dédiés aux secteurs urbains en QPV- D'autres besoins pourraient-ils être couverts dans la prochaine programmation ? Hors champ urbain, un volet agricole serait intéressant à initier. Un tiers du territoire de la communauté est en jachère, en lien avec la surproduction agricole (betteraves, etc.). Comment reconverter les terres, vers de nouvelles filières (lin, chanvre, etc.) ?	

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Melun Val de Seine

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Éléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	p.4-6 Une intervention globale sur l'urbain : désenclavement, centralité et attractivité Lieux : Dammarie-Lès-Lys, quartier de la Plaine du Lys Opérations : Petits équipements, qualité paysagère, réseau viaire Dispositifs liés : CUCS, PRU Lieux : Mée-sur-Seine Opérations : 2 OPAH copropriétés dégradées, commission sociale des impayés de charges, reconstruction hors-site de logements sociaux démolis, création de commerces et services autour du pôle gare Dispositifs liés : OPAH, PRU, ZUS Lieux : Melun, 4 quartiers PRU (Plateau de Corbeil, Quartier de Montaigu, Mézereaux, L'Almont) Opérations : Plateau - proposer une nouvelle offre d'habitat et l'implantation de nouvelles activités économiques ; Montaigu - devenir une centralité forte ; Mézereaux - développement de commerce et création de lieux de rencontre (centre social et aires de jeux) ; L'Almont - implantation nouvel équipement public, action sur offre de logement et ouverture du quartier sur le patrimoine végétal à proximité Dispositifs liés : PRU Lieux : Melun Val de Seine Opérations : centre d'affaires dans les quartiers, extension du FJT avec intégration d'une crèche et d'un pôle de ressources sur la parentalité, employabilité des jeunes mères isolées avec la création reprise d'entreprise Dispositifs liés : Quartiers PV, Feder axe 1 et FSE axes 3 et 5, synergie interfonds
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
2. Préserver la biodiversité			
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	p. 6-8 Lieux : CA Melun Val de Seine Opérations : Projet de création d'un point d'accueil à la création d'entreprises ; projet de création d'un centre d'affaires dans les quartiers Dispositifs liés : Feder axe 6 (synergie interfonds)
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	0	
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	p.8-9 Lutte contre toutes les formes de discriminations et promotion de l'égalité des chances Lieux : QPV CA Val de Seine Opérations : extension du FJT (insertion prof des familles monoparentales), intégration d'une crèche et d'un pôle de ressources sur la parentalité, restructuration de la crèche Nougatine en Multi-Accueil ; mise en place d'un BUS info Santé Dispositifs liés : CUCS Feder Axe 1 Fse Axe 4
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	p.10-11 Lieux : Quartiers prioritaires Opérations : Projet de prévention du décrochage scolaire - 2 projets de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT) sur les volets de la santé et l'aéronautique Dispositifs liés : CUCS, Plan stratégique Local, dispositif Sursaut
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	p.10-11 Lieux : Quartiers prioritaires Opérations : Projet de prévention du décrochage scolaire - 2 projets de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT) sur les volets de la santé et l'aéronautique Dispositifs liés : CUCS, Plan stratégique Local, dispositif Sursaut

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Éléments de preuve SUI
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	p. 11-12 Lieux : Le Mée sur Seine, Vaux-le-Pénil Opérations : 2 OPAH rénovation thermique de la copropriété "Espace" (Le Mée) et de L" Passerelle (bailleur social) à vaux le Pénil Dispositifs : OPAH PLH Programme d'intérêt général (PIG)
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	<p>Lieux : Les Hauts de Melun (Melun), les Courtilleraias (Le Mée) et la Plaine du Lys (Dammarie-Lès-Lys), agglomération</p> <p>Pilier : Cadre de vie et le renouvellement urbain, Projets urbains</p> <p>p.125 Si une approche par quartier a été retenue, les projets urbains reflètent et s'inscrivent dans les priorités transversales définies à l'échelle de l'agglomération, [et notamment] l'inscription des quartiers dans les dynamiques de développement économique et commercial de l'agglomération</p> <p>p.137 Les Courtilleraias : Parmi les objectifs, Faire de la mixité fonctionnelle un levier d'attractivité vis-à-vis des usagers extérieurs (concrétiser la stratégie de revitalisation économique et commerciale, secteur de la gare, en matière d'équipements, maintenir et améliorer l'offre existante et valoriser les projets à venir)</p> <p>p. 146 Les Hauts de Melun : Parmi les objectifs, Affirmer le potentiel multifonctionnel des Hauts-de-Melun (vocation économique, offre d'équipements, etc.)</p>
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	1	<p>Lieux : Les Hauts de Melun (Melun), les Courtilleraias (Le Mée) et la Plaine du Lys (Dammarie-Lès-Lys), agglomération</p> <p>Pilier : Cadre de vie et le renouvellement urbain, Projets urbains</p> <p>p.125 Si une approche par quartier a été retenue, les projets urbains reflètent et s'inscrivent dans les priorités transversales définies à l'échelle de l'agglomération, [et notamment] l'amélioration des conditions de logement des ménages à travers la réhabilitation du parc de logements et la prise en compte des problématiques liées à l'habitat privé.</p> <p>p.125 Si une approche par quartier a été retenue, les projets urbains reflètent et s'inscrivent dans les priorités transversales définies à l'échelle de l'agglomération, [et notamment] l'inscription des quartiers dans les dynamiques de développement économique et commercial de l'agglomération</p> <p>p.138 Les Courtilleraias : Parmi les objectifs, Poursuivre la requalification du parc privé, en s'appuyant sur la stratégie communautaire</p> <p>p.145 La Plaine du Lys : Parmi les objectifs, Poursuivre les interventions sur le parc locatif social situé aux abords de la Plaine de Lys</p> <p>p. 147 Les Hauts de Melun : Parmi les objectifs, Poursuivre l'amélioration du parc de logements privés comme publics</p>
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	1	<p>Lieux : quartiers prioritaires, agglomération</p> <p>Pilier : Emploi, insertion professionnelle et développement économique</p> <p>p.99 Orientation 4 : Favoriser le développement économique dans les quartiers et la création d'activités dans les quartiers prioritaires</p> <p>p. 115 Objectif 2 : Proposer une offre de locaux d'activité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en vue de favoriser l'implantation d'entreprises extérieures et la création d'activités endogènes</p>
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	1	<p>Lieux : QPV</p> <p>Pilier : Emploi, insertion professionnelle et développement économique</p> <p>p.98 Orientation 2 : Lever les freins à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires</p> <p>p. 102 Objectif 1 : Lever les freins à l'emploi en améliorant la mobilité des habitants des quartiers</p> <p>p.103 Objectif 2 : Proposer des modes de garde adaptés et en nombre suffisant</p> <p>p.106 Objectif 3 : Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les acteurs économiques notamment</p> <p>p.107 Objectif 4 : Développer l'accès au numérique</p>
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	<p>Lieux : QPV</p> <p>Pilier : Emploi, insertion professionnelle et développement économique</p> <p>p.98 Orientation 2 : Lever les freins à l'emploi des publics issus des quartiers prioritaires</p> <p>p. 102 Objectif 1 : Lever les freins à l'emploi en améliorant la mobilité des habitants des quartiers</p> <p>p.103 Objectif 2 : Proposer des modes de garde adaptés et en nombre suffisant</p> <p>p.106 Objectif 3 : Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les acteurs économiques notamment</p> <p>p.107 Objectif 4 : Développer l'accès au numérique</p>
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	1	<p>Lieux : agglomération</p> <p>Pilier : Cohésion sociale, Education</p> <p>p.60 Orientation 2 : Favoriser la réussite éducative des enfants résidents dans les quartiers prioritaires, dès le plus jeune âge, tout au long de la scolarité</p> <p>p. 64-66 Objectif 2 : Renforcer les actions déployées en matière de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire (répondre à la diversité des besoins, de l'accompagnement des élèves sanctionnés à la prise en charge des jeunes en potentielle errance, mieux répondre aux besoins des décrochés) ; fiche-action</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	Lieux : QPV, agglomération Pilier : Emploi, insertion professionnelle et développement économique p.99 Orientation 3 : Développer une offre de formation adaptée aux besoins du territoire et orientée vers la remise à niveau des demandeurs d'emploi, en lien avec le marché du travail local et les besoins des entreprises p. 110-112 Objectif 1 : Etudier l'opportunité de créer des ateliers sectoriels où les acteurs aiguilleraient les demandeurs d'emploi vers une formation métier ; Fiche-projet GPEC sur les filières aéronautiques en lien avec l'animation de la filière p.113 Objectif 2 : Favoriser l'accès à la formation des jeunes et à un premier degré de qualification (mener des actions d'insertion, de remobilisation et de formation préalable à l'emploi ; favoriser l'accès à un premier degré de qualification, des jeunes notamment ; poursuivre et renforcer les actions de parrainage vers l'emploi ; valoriser les vocations et accompagner les habitants dans leur parcours, les jeunes en particulier, etc.)
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	0	
	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	1	Lieux : Les Hauts de Melun (Melun), les Courtilleaires (Le Mée) et la Plaine du Lys (Dammarie-Lès-Lys), agglomération Pilier : Le cadre de vie et le renouvellement urbain, Projets urbains p.125 Si une approche par quartier a été retenue, les projets urbains reflètent et s'inscrivent dans les priorités transversales définies à l'échelle de l'agglomération, [et notamment] l'amélioration des conditions de logement des ménages à travers la réhabilitation du parc de logements et la prise en compte des problématiques liées à l'habitat privé. p.125 Si une approche par quartier a été retenue, les projets urbains reflètent et s'inscrivent dans les priorités transversales définies à l'échelle de l'agglomération, [et notamment] l'inscription des quartiers dans les dynamiques de développement économique et commercial de l'agglomération p.138 Les Courtilleaires : Parmi les objectifs, Poursuivre la requalification du parc privé, en s'appuyant sur la stratégie communautaire p.145 La Plaine du Lys : Parmi les objectifs, Poursuivre les interventions sur le parc locatif social situé aux abords de la Plaine de Lys p. 147 Les Hauts de Melun : Parmi les objectifs, Poursuivre l'amélioration du parc de logements privés comme publics
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
	11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE		0	
		0	
	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	

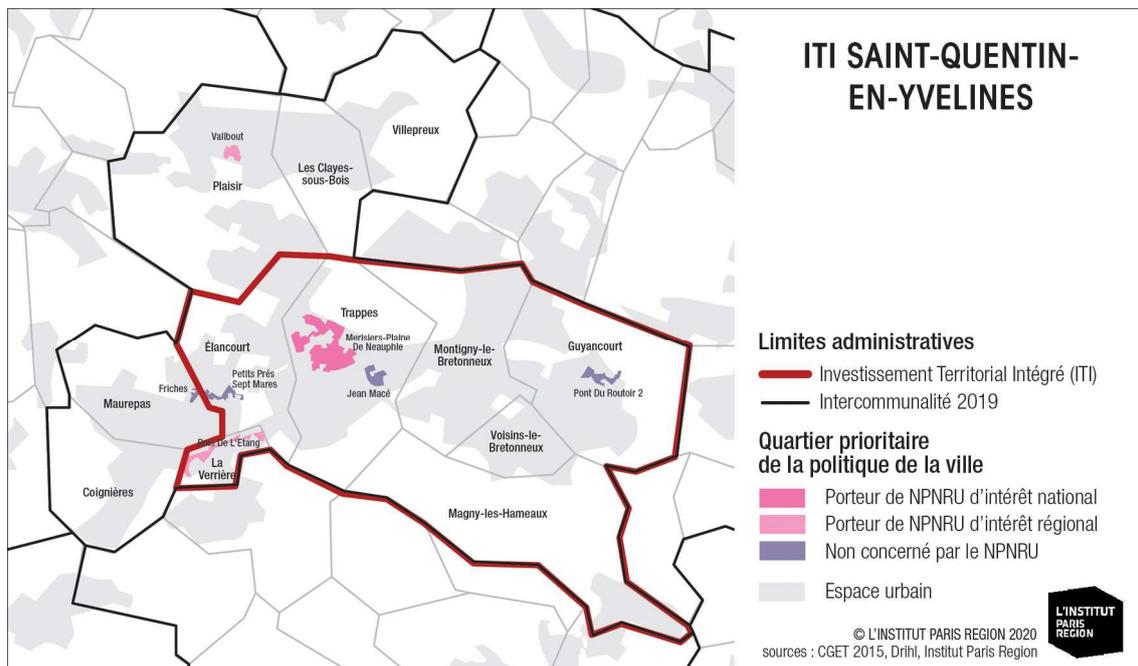
ITI Saint Quentin en Yvelines

La communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY), qui compte 246 676 habitants en 2017 (Insee, 2020) répartis sur 12 communes, est créée à compter du 1er janvier 2016. Elle est issue de la fusion de :

- la communauté d'agglomération de « Saint Quentin en Yvelines » (Elancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, La Verrière, Voisins-le-Bretonneux), créée en 1983 en tant que Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN),
- de la communauté de communes de l' « Ouest Parisien » (Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Villepreux),
- étendue aux communes de Coignières et Maurepas.

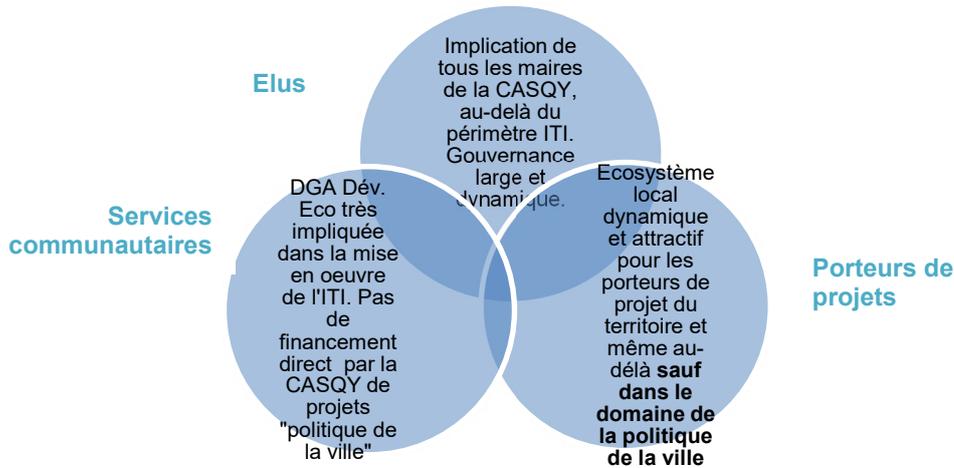
En 2015, la CASQY dépose auprès de la Région Île-de-France un dossier de candidature à l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés (ITI) du programme opérationnel Île-de-France (PO) FEDER-FSE 2014-2020 ». Pour compléter les douze territoires retenus en juin 2015 par le comité régional de programmation (CRP), trois nouveaux territoires dont celui de la CASQY sont sélectionnés en juin 2016. La convention de délégation des tâches au titre de l'ITI du volet urbain du PO est signée entre la Région et la communauté en avril 2017.

Le territoire éligible à ce programme correspond à celui de la communauté, à la date de sa candidature (2015), soit sept communes (Elancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, La Verrière, Voisins-le-Bretonneux). Ce périmètre accueille 64% de la population intercommunale. Il comprend la plupart des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté, à l'exception de ceux de Plaisir et de Maurepas.



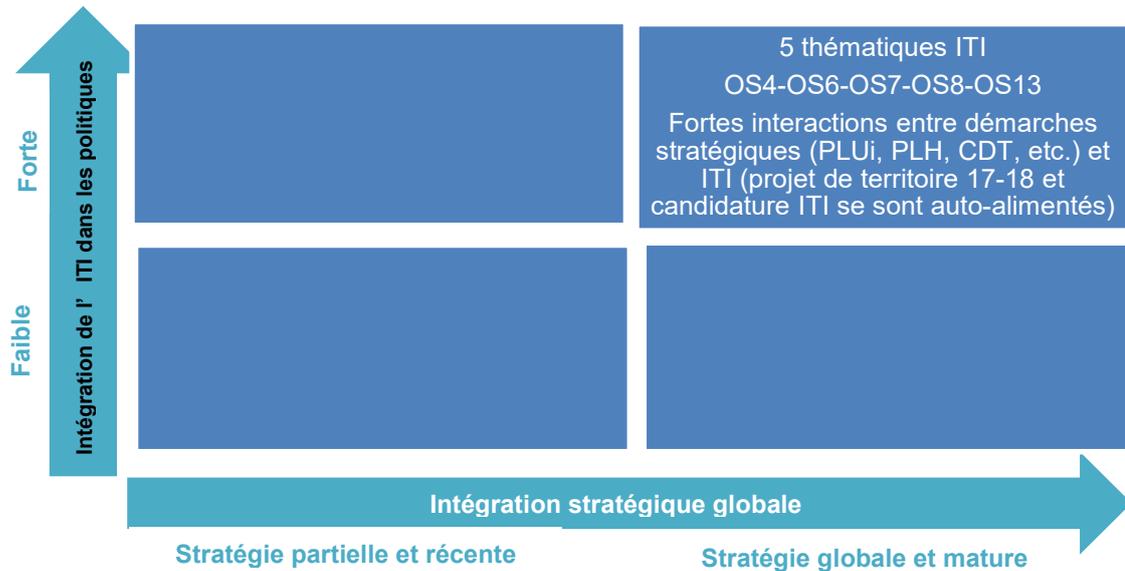
Notons que Saint-Quentin-en-Yvelines a l'expérience d'autres fonds européens, par l'intermédiaire du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) financé par le FSE depuis 1998 et l'incubateur de SQY Cub, un espace dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation, financé par le FEDER.

Gouvernance et écosystème d'acteurs



- CSS ; présidé par le président de la CASQY, le CSS comprend parmi ses membres un représentant de l'autorité de gestion Région d'Île-de-France et un grand nombre d'acteurs locaux (vice-présidents, directeur et plusieurs DGA de l'intercommunalité, maires de toutes les communes, président du conseil départemental, sous-préfet à la ville, directeur de la DIRECCTE des Yvelines, président du PLIE, représentant de pôle Emploi, responsables ou représentants des porteurs de projet). Ce format « élargi » est jugé approprié, légitime et facilitant un véritable dialogue entre acteurs, ce qui est considéré comme nécessaire pour la mise en mouvement du territoire dans le cadre de l'ITI.
- **Elus et services communautaires** : l'agglomération anime, met en relation les acteurs, en s'appuyant sur la qualité des relations qu'elle entretient avec son « réseau local », cet écosystème public et privé très dynamique (PME et TPE innovantes, centres de recherche, partie intégrante du cluster Paris-Saclay, établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, etc.). Ce rôle est d'autant plus important que certains projets ITI, comme la formation, sont menés **en dehors des compétences intercommunales**. La CA a aussi décidé d'octroyer une aide aux organismes de formation engagés dans le projet « école du numérique » par le biais d'un **fonds d'amorçage**, sans quoi le projet n'aurait pu voir le jour, dans l'attente du versement des fonds européens. La direction des fonctions support et transversalité qui comprend la cellule ITI est placée sous la double autorité de la direction générale adjointe du développement économique et de l'aménagement du territoire pour faciliter le dialogue interne aux services.
- En revanche, le pôle solidarité qui porte notamment la politique de la ville et la rénovation urbaine dépend d'une autre direction générale adjointe (proximité). Une réunion est organisée chaque mois entre les deux services. Notons que le directeur du pôle assiste au CSS, tandis que la référente ITI participe au comité de pilotage du contrat de ville qui se réunit une à deux fois par an. Toutefois les liens avec la cellule ITI sont considérés comme « insuffisamment réguliers ». Plusieurs postes du service politique de la ville ne sont pas pourvus ce qui entrave la capacité du service à s'impliquer des projets ITI.
- **Porteurs de projets** : En s'appuyant sur les acteurs publics et privés qui foisonnent sur le territoire, l'agglomération a réussi à susciter des projets ITI très convaincants sur l'axe 5 « investir dans l'éducation » (notamment portés par des organismes de formation locaux et même extérieurs au territoire) et sur l'axe 8, pilotés par des organismes de logement social, tel que « toit & joie » (pour la rénovation énergétique). Saint-Quentin-en-Yvelines porte aussi en propre un projet sur l'axe 3, « Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une reprise durable de l'emploi », par le biais de Sky-Cub pour la création et le développement d'entreprises.
- Sur l'axe 4 « inclusion », seule la Ville de Guyancourt porte un projet. L'intercommunalité n'a pas réussi à faire émerger des projets dans le domaine de la politique de la ville. Les fonds européens souffrent en effet d'un déficit d'image en raison d'une ancienne refaçon de FSE opérée dans le cadre du PLIE, ce qui a découragé les porteurs de projets. Par mesure de rétorsion, la CASQY a **réduit les subventions sur fonds propres qu'elle alloue aux acteurs de la politique de la ville**. L'agglomération mène en propre, hors ITI, certains projets (maison de la justice et du droit et contrat local de santé).

Intégration thématique et stratégique

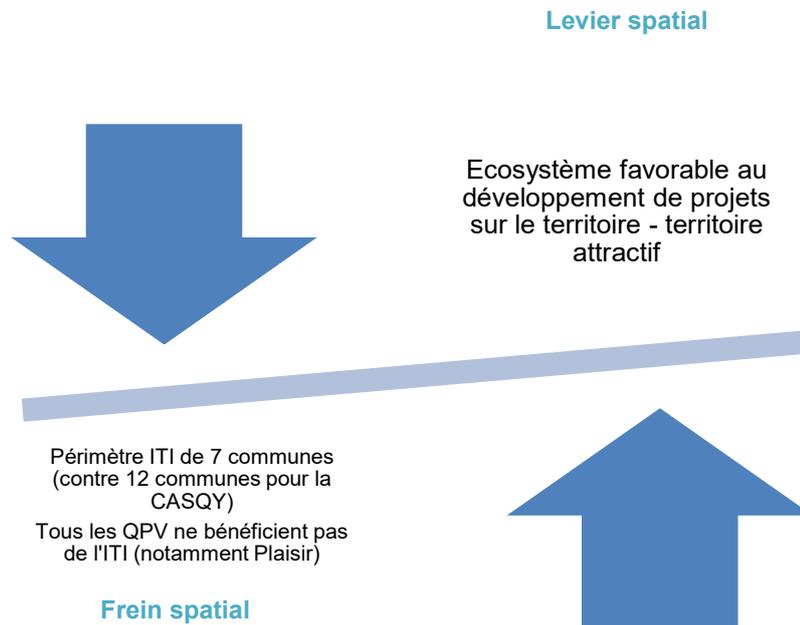


- **Intégration stratégique globale** : grâce à une ingénierie territoriale établie de longue date et très fournie sur cette ancienne ville nouvelle qui dispose de surcroît d'un observatoire de la ville, les enjeux du territoire sont clairement identifiés par la CASQY. Les orientations stratégiques du nouvel exécutif de 2014 sont affichées dans le projet de territoire élaboré en 2017-2018. Des documents cadres déclinent les priorités dans les champs respectifs des politiques publiques (plan climat en 2013, puis PCAET 2018-2023, 4ème PLH 2019-2024, PLUi approuvé en 2017, contrat de ville 2017-2022, etc.).
- **Intégration de l'ITI** : la candidature ITI est portée concomitamment à l'élaboration du contrat de développement territorial (CDT) de Versailles Grand Parc - Saint-Quentin-en-Yvelines - Vélizy-Villacoublay approuvé en décembre 2015. La sélection finale du territoire de SQY au titre de l'ITI intervient peu de temps après (juin 2016). Le diagnostic ITI est nourri à la fois de celui du CDT, du projet de territoire, mais également du PLH, du contrat de ville et du PLUi, alors en germe. Tous ces documents se sont autoalimentés. La spécificité de l'ITI réside surtout dans son approche de l'emploi dans les QPV (axe 5 : « investir dans l'éducation et adapter les compétences »). **Les projets sont conçus en fonction des besoins et des potentialités du territoire**, et non pour obtenir des financements. Ainsi, le projet « campus du numérique » est parti du désir de faire converger :
 - les offres d'emplois dans le domaine numérique que les entreprises saint-quentinoises n'arrivaient pas à pourvoir,
 - les demandes des jeunes des quartiers qui connaissent des difficultés d'accès à l'emploi. « *Le numérique a réussi, grâce à l'attrait que ce secteur exerce sur eux joint à la très forte communication de la CASQY sur ce projet, à faire sortir de l'ombre, pour des formations de 3 à 6 mois, des publics non repérés jusque-là, en situation d'échec scolaire ou n'ayant pas été au terme de leur parcours de formation* ».

Les projets de l'axe 4 : « favoriser les dynamiques d'inclusion » qui n'avaient pas été choisis par la CA au moment de la candidature initiale⁴, sont ceux dont la réalisation est la plus aléatoire. Des crédits ont dû être restitués. Pourtant, selon la CA, les projets de politique de la ville « *cochent toutes les cases* » des exigences européennes, notamment sur l'axe 4 et correspondent de surcroît à un fort besoin territorial.

⁴ Cet axe a été ajouté en 2016, à la demande de la Région, qui disposait d'un reliquat de fonds dans ce domaine.

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial



- **Freins sur le plan spatial** : le périmètre ITI s'établit sur les sept communes « historiques » de la ville nouvelle, alors que le périmètre intercommunal s'étend à douze communes dès 2016. Ainsi les projets ITI ne peuvent être localisés sur les cinq communes incluses en dernier lieu dans l'agglomération (Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Villepreux, Coignières et Maurepas). Pourtant, ces villes sont celles qui sont les moins pourvues en services publics, puisqu'elles n'ont pas bénéficié des « aménités » de la ville nouvelle. De plus, les communes de Plaisir et de Maurepas comptent chacune un quartier prioritaire de la politique de la ville.

- **Leviers sur le plan spatial** : les maires du territoire trouvent intérêt à contribuer à la gouvernance de l'ITI dans le cadre du CSS, même si leur commune n'est pas incluse dans le périmètre ITI. Certains projets ITI peuvent bénéficier à tous les habitants (actions de l'axe 3 : « favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi », de l'axe 5 « investir dans l'éducation et adapter les compétences », à la différence de celles de l'axe 8 « soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone » qui concernent la rénovation de résidences dans le périmètre ITI. Le projet « d'école du numérique » témoigne aussi de l'attractivité du territoire sur les organismes de formation de l'extérieur.

OS 4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises

OS 6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

OS 7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées

OS 8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi

OS 13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

Conclusion

La valeur ajoutée créée par l'ITI est jugée très positive pour le territoire:

- rapprochement de la demande de formation émanant des jeunes issus des QPV et de l'offre des organismes de formation, accélération des projets, « coup de pouce » pour que les organismes de formation atteignent l'équilibre financier, etc.
- effet de levier permettant l'élaboration de projets, notamment en ce qui concerne l'axe 8 (projets portés par les bailleurs sociaux comme « Toit et joie »), amélioration de la qualité des programmes de rénovation grâce aux compétences de la CA en matière d'aménagement.
- effet vertueux des fonds européens qui se traduit par une montée en compétences des porteurs en termes de gestion de projets et un réel retour sur investissement.

La CA Saint Quentin en Yvelines regrette que l'ITI ne finance que des actions nouvelles et ne permette pas d'amplifier ou d'améliorer les politiques déjà mises en œuvre sur le territoire. En matière d'entrepreneuriat, où tous les outils sont déjà présents sur le territoire, l'enjeu est plutôt de « passer à la vitesse supérieure ». La question de la pérennité des projets financés par les ITI se pose également.

A l'avenir, certaines thématiques qui correspondent à de vrais besoins sur le territoire pourraient utilement figurer parmi les projets financés dans le cadre de la prochaine génération de fonds européens (mobilité, accompagnement du prochain PRU qui visera en particulier à « recoudre » les deux parties de la ville de Trappes coupée par la RN10). **L'accès aux financements européens de petits porteurs de projets de la politique de la ville demeure également un enjeu important, d'autant plus que parfaitement articulé aux priorités européennes⁵.** Il conviendrait aussi de lever le frein que constitue la déclaration d'identité des bénéficiaires des actions, condition exigée dans les projets européens.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du CSS, une gouvernance large et dynamique : - Implication des 12 Maires de la CASQY, au-delà du périmètre de l'ITI (7 communes), - Participation des acteurs publics agissant en faveur de l'emploi (DIRECCTE, PLIE, Pôle Emploi), mais aussi des porteurs de projet - Ecosystème local (CASQY et Paris-Saclay) dynamique et attractif avec de nombreux projets (entreprises, associations) - Riche tissu associatif sur le territoire en lien avec la politique de la ville <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellule ITI positionnée auprès de 2 DGA, en lien avec les projets ITI (DGA Dév. Eco, DGA aménagement du territoire pour la rénovation du bâti - axe 8) - Connaissance du territoire très mature à SQY (observatoire de la ville), qui facilite la réalisation de diagnostics et l'identification des enjeux - Qualité des projets accrue grâce aux financements ITI (rénovation thermique) - Les formations au numérique (Ecole du Numérique) créent une forte plus-value pour des publics jeunes qu'elles « font sortir de l'ombre » 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concurrence entre acteurs sur certains appels à projets (GIP-décrochage scolaire, Région-Entrepreneurs Leader-aide à la création d'entreprises) - Exclusion de porteurs, si surface financière insuffisante et survie de petites associations menacée (avances, lourdeur de gestion) ; cf. expérience du PLIE - Concertation avec la population insuffisante en phase de définition des projets <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de financement européen géré par le pôle solidarité-politique de la ville (emploi au sein de la DGA Dev Eco) - Manque de personnel au sein de la direction des solidarités pour mettre en place une logique de projets ITI (dynamique d'inclusion, santé, accès aux droits) - Réduction du budget de la CASQY alloué à la politique de la ville, du fait du non engagement des acteurs dans les appels à projets ITI - Echec de projets d'inclusion et restitution des fonds en raison des contraintes liées à la déclaration de l'identité des bénéficiaires (commissariat, santé)

⁵ cf. grille d'analyse du contrat de ville de Saint Quentin en Yvelines au regard des objectifs portés dans le programme opérationnel Île-de-France.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CSS : implication des 12 Maires de la CASQY, au-delà du périmètre de l'ITI (7 communes). - Attractivité territoriale de l'ITI pour les porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Liens entre les DGA Dév. Eco et Solidarité à développer davantage - Des axes imposés pour lesquels SQY n'a pas candidaté : taux de consommation plus faibles - Les objectifs ITI sont sélectifs et ne recouvrent pas tous les enjeux du territoire (mobilité par exemple). <p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les QPV ne sont pas inclus dans l'ITI : enjeu de mise à niveau des services proposés dans les quartiers (Plaisir) - Cinq communes de la CASQY non incluses dans l'ITI (lisibilité du périmètre ITI ?) - Les projets ITI doivent correspondre à des actions nouvelles, sans possibilité d'amplifier ou améliorer des projets existants

Opportunités	Menaces
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effet réseau sur le territoire favorable au développement des projets, avec une « mise en mouvement des acteurs » grâce à l'ITI - La CASQY, un facilitateur au niveau local (même sans compétences ad-hoc comme en matière de formation) - Développer le « design des politiques publiques » pour promouvoir une démarche concertée, notamment avec la population - Entretenir une relation de long terme (confiance) avec les publics, pour envisager de lever l'anonymat <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des appels à projets ITI en fonction des besoins du territoire et non des financements disponibles (ex. : soutien au parcours vers l'emploi des plus démunis, création d'entreprise, rénovation énergétique en raison de l'âge du bâti en ville nouvelle) : l'ITI produit un effet d'accélération des projets - Santé et cyber sécurité, axes de formation à développer en adéquation avec les besoins des entreprises du territoire ? - NPNRU2 à Trappes - Politique de la ville, une vraie opportunité de financement européen avec une forte convergence d'objectifs (mais il y a des blocages) <p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecosystème local favorable au développement de projets 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déconcentration insuffisante au niveau local, qui ralentit la procédure <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Action en faveur des jeunes décrocheurs non efficace si le financement n'est pas de 100% - Comment assurer la pérennité des projets au-delà des financements ITI ?

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Saint Quentin en Yvelines

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	Saint Quentin en Yvelines SUI	Eléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	0	
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	<p>Objectif 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la création, parmi les 1200 annuelles, d'au moins 200 entreprises représentant environ 2000 emplois comportant les dimensions suivantes : innovation, économie sociale et solidaire, RSE, emploi de populations vulnérables, dynamisme économique des QPV <p>Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et accompagner les porteur de projets de création d'entreprises innovantes - Mutualiser les projets d'entreprenariat - Promouvoir et soutenir le développement d'activités ESS
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	0	
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	<p>Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure connaissance des situations de discrimination sur le territoire - Des professionnels de l'accueil au public mieux formés - des habitants impliqués - Mise en place d'outils diversifiés et disponibles permettant un meilleur accompagnement des personnes victimes de discriminations
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	<p>Résultat attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu de la diversité des situations des décrocheurs, l'objectif est de coordonner l'offre de solutions aux difficultés identifiées parmi les jeunes publics - Proposer des actions innovantes et complémentaires à celles existantes permettant la réintégration des jeunes dans un parcours de formation - Favoriser l'employabilité et le retour à l'emploi des personnes en difficultés sur le marché du travail

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	Saint Quentin en Yvelines SUI	Eléments de preuve SUI
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	Résultat attendu : - Compte tenu de la diversité des situations des décrocheurs, l'objectif est de coordonner l'offre de solutions aux difficultés identifiées parmi les jeunes publics - Proposer des actions innovantes et complémentaires à celles existantes permettant la réintégration des jeunes dans un parcours de formation - Favoriser l'employabilité et le retour à l'emploi des personnes en difficultés sur le marché du travail
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	Résultat attendu : - Amélioration de la maîtrise des consommations énergétiques pour les locataires et les propriétaires - Expérimentation et développement de nouveaux modes de montages de projets pour la réhabilitation thermique des logements - diffusion des bonnes pratiques entre les acteurs - Lissage de l'effet "parc de logement à deux vitesses", en fonction de l'année de construction des bâtiments par rénovation du parc existant
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	2	
		0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	2	
		0	
		0	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	Saint Quentin en Yvelines CV	Eléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	1	<p>p. 57 Pilier 2 : Le cadre de vie et le renouvellement urbain p.59 Thématique : Aménagement et urbanisme Un Programme de Rénovation Urbaine (PRU2) doit être annexé au Contrat de ville Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration Un Plan Développement Durable est mis en œuvre Enjeu 3 : Renforcer l'animation urbaine du territoire et des QP Actions : Densifier l'espace urbain et créer des lieux de vie de proximité (autres que les centres commerciaux)</p>
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	1	<p>p. 57 Pilier 2 : Le cadre de vie et le renouvellement urbain p.59 Thématique : Aménagement et urbanisme Un Programme de Rénovation Urbaine (PRU2) doit être annexé au Contrat de ville Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'élaboration. Un Plan Développement Durable est mis en œuvre Enjeu 1 : Articuler les dynamiques de renouvellement urbain sur les QP avec les projets de développement/renouvellement urbain à proximité de ces QP</p>
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	1	<p>p.66 Pilier 3 : Le développement économique et l'emploi p.68 Thématique : Développement économique Enjeu 3 : Consolidation et pérennisation des outils structurants : capitaliser les expériences et envisager des mutualisations Action : Porter une attention accrue aux porteurs de projets innovants dans les QPV (développement économique et emploi)</p>
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	1	<p>p.46-48 Pilier 1 : La cohésion sociale Thématique : Accès au droit/Médiation et Accès aux services publics Remarque : le volet « Accès aux droits » (information des usagers quant au non recours) est traité par les communes Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1er accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...) Action : Mettre en place une offre de services en direction des demandeurs d'emploi et des salariés visant à faciliter la levée des freins à l'emploi (covoiturage, prêt de vélo, modes de garde d'enfant, apprentissage du français...) Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas) Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs) p.66 Pilier 3 : Le développement économique et l'emploi p.70 Thématique : Emploi, Insertion, Formation, Orientation Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...) Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidents dans le QPV</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	Saint Quentin en Yvelines CV	Eléments de preuve CV
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	1	<p>p.46-48 Pilier 1 : La cohésion sociale Thématique : Accès au droit/Médiation et Accès aux services publics Remarque : le volet « Accès aux droits » (information des usagers quant au non recours) est traité par les communes Enjeu 1 : Mettre en cohérence, coordonner et rendre visible l'offre globale de services publics du territoire, à partir des besoins identifiés, en s'appuyant notamment sur les personnels du 1er accueil (agents de médiation, personnes relais, éducateurs spécialisés...) Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics Enjeu 3 : Promouvoir la citoyenneté et la laïcité pour faciliter l'appropriation de repères quant aux valeurs de la République et ainsi favoriser l'intégration de tous les publics (issus de l'immigration ou pas) Enjeu 4 : Renforcer les différentes formes de médiation de proximité (Maison de justice et du droit, Pôle Psycho Social au commissariat et autres opérateurs associatifs) p.66 Pilier 3 : Le développement économique et l'emploi p.70 Thématique : Emploi, Insertion, Formation, Orientation Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidants dans le QPV</p>
	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	0	
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	<p>p.66 Pilier 3 : Le développement économique et l'emploi p.70 Thématique : Emploi, Insertion, Formation, Orientation Enjeu 5 : Structurer l'offre de services du territoire (développement économique, emploi, insertion, formation professionnelle et orientation) par la création d'une plateforme dédiée aux entreprises, aux habitants et aux professionnels Action : Mettre en place une offre de services en direction des demandeurs d'emploi et des salariés visant à faciliter la levée des freins à l'emploi (covoiturage, prêt de vélo, modes de garde d'enfant, apprentissage du français...) Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...) Enjeu transversal lutte contre les discriminations Prendre en compte les problématiques des seniors (reconversion) et celles des publics résidants dans le QPV</p>
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	2	<p>p.46 Pilier 1 : La cohésion sociale p.48 Thématique : Accès au droit/Médiation et Accès aux services publics Remarque : le volet « Accès aux droits » (information des usagers quant au non recours) est traité par les communes Enjeu 2 : Adapter et simplifier l'information en direction des publics Actions : Développer l'accès aux outils multimédia : mise à disposition de matériel (ordinateurs, imprimantes...), renforcer l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives (fracture numérique), faciliter l'information par l'oralité, prendre en compte les publics qui ne savent pas lire, cibler les jeunes p.66 Pilier 3 : Le développement économique et l'emploi p.70 Thématique : Emploi,</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	Saint Quentin en Yvelines CV	Eléments de preuve CV
			Insertion, Formation, Orientation Enjeu 6 : Proposer une offre de services individualisée et en face à face pour les publics les plus vulnérables (Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), maîtrise du français, maîtrise des codes et des repères de l'administration française...)
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	0	
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	

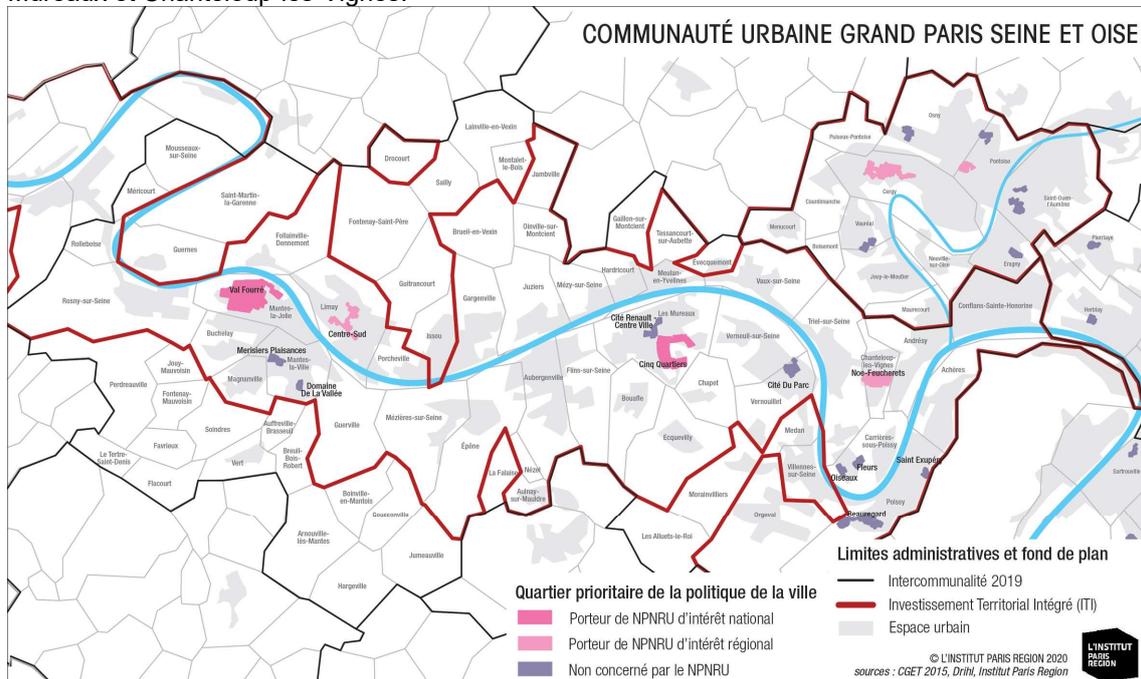
ITI Grand Paris Seine & Oise

La communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), qui compte 414 934 habitants en 2017 (Insee, 2020) et 73 communes, est créée à compter du 1er janvier 2016. Elle s'étend sur le vaste territoire de la vallée de Seine Aval allant de Conflans-Sainte-Honorine à l'est à Rosny-sur-Seine à l'ouest. Cette communauté est issue de la fusion de six EPCI :

- la CA de "Mantes-en-Yvelines", créée sous forme de district en 1966, composée de 36 communes autour de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville ;
- la CA des "Deux Rives de Seine" créée en 2005 (12 communes parmi lesquelles Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine, Andrésy, Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes) ;
- la CA "Seine & Vexin" créée en 2004 (17 communes dont celle des Mureaux, la plus peuplée) ;
- la communauté de communes "Seine-Mauldre" créée en 2004 (cinq communes dont Aubergenville) ;
- la CC des "Coteaux du Vexin" créée en 2013 et composée de Guitrancourt, Issou, Limay ;
- la CA de "Poissy Achères Conflans" créée en 2014.

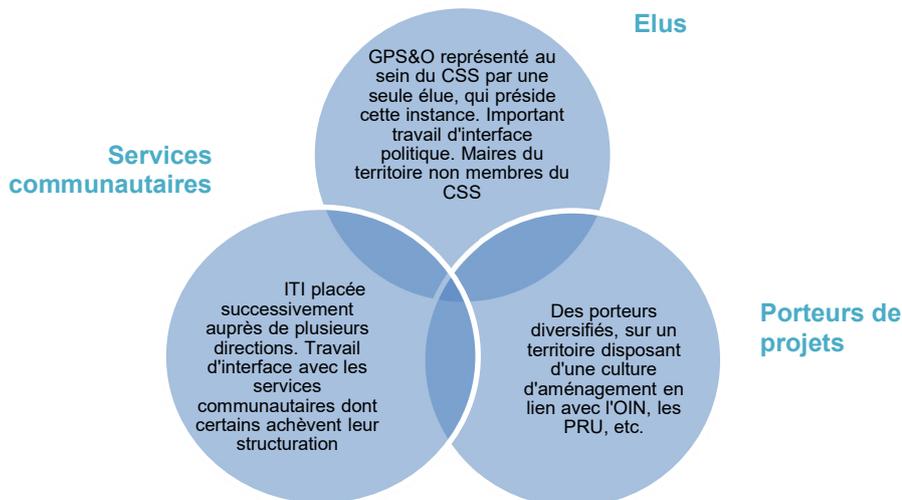
Depuis sa création en 1996 l'EPAMSA, établissement public d'aménagement est chargé de la mise en œuvre au titre de l'opération d'intérêt national (OIN) d'opérations de développement sur le territoire du Mantois-Seine Aval. C'est cet établissement qui coordonnait les projets urbains (en particulier à Mantes et aux Mureaux), investissements énergétiques et environnementaux financés par l'Europe. La vallée de Seine Aval bénéficiait par exemple pour la programmation 2007-2013, du programme urbain intégré (PUI), qui représentait la dimension urbaine des fonds européens. En 2015, il fait partie des douze territoires retenus par la Région Île-de-France, à l'issue de l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés » (ITI) dédié au volet urbain du programme opérationnel Île-de-France (PO) FEDER-FSE 2014-2020. Dès 2016, l'EPAMSA laisse sa place de « chef de file ITI » à GPS&O. La convention de délégation des tâches est signée entre la Région et la communauté en septembre 2016.

Si le territoire éligible à ce programme coïncide à celui de l'EPAMSA à la date de sa candidature (2015), il est très proche du périmètre intercommunal de GPS&O. Cet espace comporte plusieurs importants quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment à Mantes-la-Jolie, Limay, Les Mureaux et Chanteloup-les-Vignes.



GPS&O bénéficie également d'une autre expérience des fonds européens. La CA reçoit l'appui du Fonds Social Européen (FSE) géré par le Conseil départemental des Yvelines dans le cadre du volet inclusion sociale du programme opérationnel national. La CU soutient par ailleurs l'association pour un développement agricole durable en Seine Aval (Adasa) qui depuis 2007 porte sur le territoire le programme LEADER, axe du FEADER (Fonds européen agricole et de développement de l'espace rural).

Gouvernance et écosystème d'acteurs



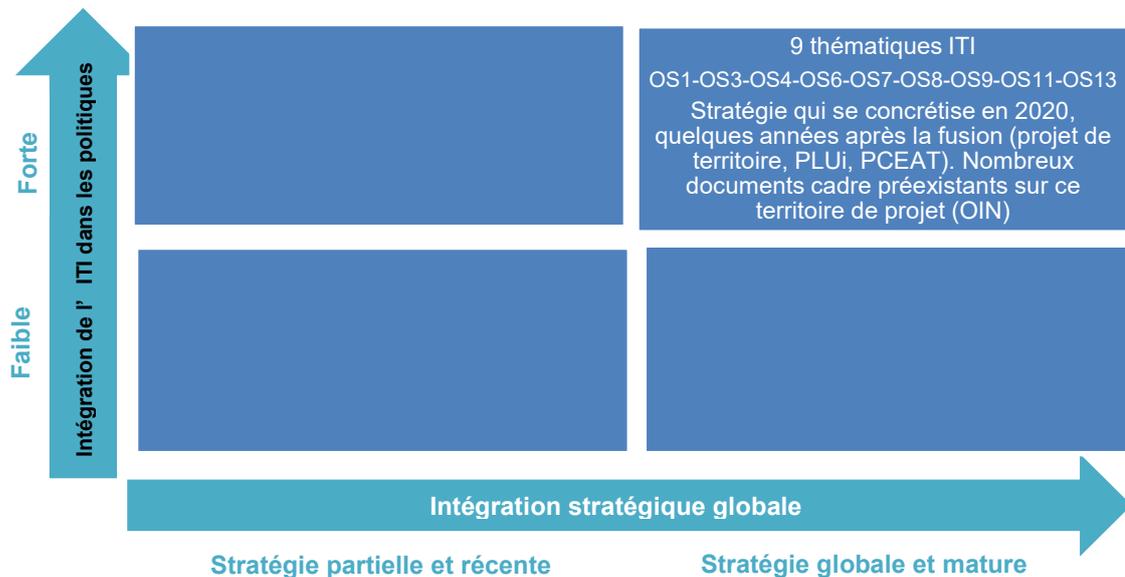
Le CSS est présidé par la déléguée aux affaires européennes de Grand Paris Seine & Oise, le CSS compte parmi ses membres un autre élu communautaire, le sous-préfet à la ville, des représentants de l'autorité de gestion Région d'Île-de-France, du conseil départemental, du PACTE Seine Aval, de la cellule ITI. Ce format restreint qui ne facilite pas le dialogue entre les acteurs du territoire, rend la communication sur l'Europe nécessaire mais chronophage pour la présidente du CSS.

- **Elus** : Dominique Bouré, qui préside le CSS en 2019 fût d'abord conseillère déléguée aux relations avec les collectivités, à la mutualisation des services et à la qualité de service. Elle fût chargée, auprès des maires, de la prise en compte de chaque commune dans le projet communautaire (définition de l'intérêt communautaire), afin d'élaborer un projet qui soit consensuel, après la période délicate de la fusion. Devenue déléguée aux affaires européennes, elle s'est faite le « chantre » de la stratégie européenne, valorisant les potentialités du territoire auprès du bureau, des commissions communautaires, de la conférence des maires, etc. Un dialogue important existe aussi avec les services de l'Etat, le Département, la Région. Cette stratégie de dialogue tous azimuts, porte ses fruits. Une fois les dossiers prioritaires liés à la structuration intercommunale absorbés, les questions européennes peuvent être inscrites à l'agenda politique communautaire.
- **Services communautaires** : la cellule ITI a connu plusieurs rattachements hiérarchiques : direction générale adjointe de l'aménagement, puis des ressources, et enfin des stratégies territoriales (décembre 2019). Ce positionnement, plus stratégique, est jugé facilitateur. Dans le même temps, s'est opérée la structuration des services, issus des six intercommunalités préexistantes. Le travail entre élus et cellule ITI se fait en complémentarité et transversalité. En amont du CSS, la cellule ITI et les directions métiers, qui assistent au CSS, travaillent en bilatéral. Des échanges, au rythme d'une fois tous les 15 jours sont par exemple mis en place avec la direction de la rénovation urbaine et de la politique de la ville qui mène une approche projet la plus large possible sur les projets qu'elle pilote : NPNRU⁶, ORCOD-IN et projets complémentaires aidés par le département⁷. Le travail technique est organisé au fil de l'eau selon l'actualité, pour présenter en CSS des projets mûrs et fluidifier l'instruction en CRP.
- **Porteurs de projets** : plus de la moitié des projets sont portés par GPS&O et les villes (axe 3 : favoriser la création et la reprise d'activités/entrepreneuriat, axe 5 : investir dans l'éducation et adapter les compétences/formations, axe 6 : renforcer les facteurs de compétitivité/incubateur, axe 7 : diversifier et améliorer les applications TIC). Les autres porteurs sont pour la plupart des structures partenaires dont la CU est membre. Diversifiés, ils interviennent sur plusieurs axes (mission locale du Mantois sur l'axe 3, caisse communale d'action sociale des Mureaux sur l'axe 4 « inclusion », GRETA sur l'axe 5, organismes de logement social et laboratoire d'innovation Seinergy Lab sur l'axe 6, une école d'ingénieur sur l'axe 7, syndicats de propriétés sur l'axe 8). Notons que les porteurs n'assistent pas au CSS lors de la sélection des projets, mais ils les y présentent en phase de mise en œuvre, ce qui permet de disposer de retours d'expériences sur les facteurs de succès ou les contraintes rencontrées. Si la CU développe une expertise en accompagnement de projet, les porteurs sont aussi dynamisés par leurs échanges d'expérience (entre copropriétés par exemple). Toutefois certains acteurs du territoire ont préféré mobiliser des fonds européens via les appels à projet du Département (missions locales) ou de la Région (BGE), en concurrence avec l'ITI. Des crédits ont dû être restitués sur le décrochage scolaire, la création d'activité et la formation (concurrence entre acteurs, changement de règles, etc.). Notons que les exigences européennes de déclaration de l'identité des bénéficiaires constituent un frein, peu propice à l'instauration d'une relation de confiance avec les publics en insertion.

⁶ Mantes, Limay, Les Mureaux, et Chanteloup-les-Vignes.

⁷ Vernouillet, Carrières et Poissy.

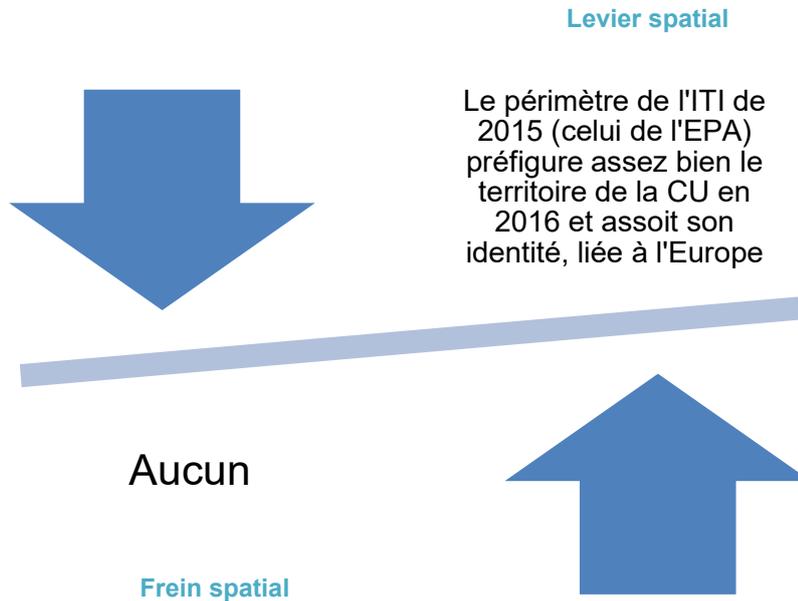
Intégration thématique et stratégique



- **Intégration stratégique globale** : en 2016 suite à la création de GPS&O, il a fallu gérer dans l'urgence des dossiers prioritaires, tels que la définition de l'intérêt communautaire, les mutualisations de services et l'arrivée d'EOLE sur la rive gauche de la Seine. Les principales règles et « outils » de l'intercommunalité mis en place, la CU s'est tournée vers la définition de sa stratégie. Le PCAET et le PLUi, lancés dès 2016 sont entrés en vigueur respectivement en décembre 2019 et en février 2020. De même, le projet de territoire, travaillé dès 2017, a permis d'évacuer les tensions politiques liées à une fusion imposée, en œuvrant à la définition d'une stratégie de développement économique, qui faisait consensus. Il doit être voté en 2020. La démarche stratégique s'est appuyée sur le protocole de l'OIN signé dès 2007 et qui impliquait les acteurs territoriaux et l'Etat. L'OIN définissait en effet de grandes orientations pour Seine Aval. La stratégie territoriale s'articule également aux nombreux documents cadres déjà en vigueur sur ce territoire de projet : le Pacte pour l'emploi signé avec la Région d'Île-de-France, les quatre contrats de ville préexistants (prolongés jusqu'en 2022) : Mantois, 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes), Seine et Vexin (Les Mureaux) et Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine, les quatre projets du NPNRU (Mantes, Limay, Les Mureaux, Chanteloup-les-Vignes), les PLH intercommunaux, le projet LEADER qui porte sur la relation rural/urbain, etc. Tous ces documents visaient, dans leur domaine propre, à réduire les inégalités territoriales. Notons que dans le tour de table financier de la politique de la ville, les fonds ITI sont extrêmement minoritaires par rapport aux financements issus en particulier de l'ANRU (dans un rapport de 1 à 100 environ).

- **Intégration de l'ITI à la stratégie** : dès 2007, le PUI ambitionne dans une logique de projet de territoire, de mettre en valeur les potentialités locales. L'ITI de 2015 s'inscrit dans cette continuité. Aujourd'hui, la plupart des projets ITI sont emblématiques de la stratégie d'innovation économique et numérique, souhaitée par la CU dans le cadre du projet de territoire en cours de finalisation. Cette intégration rend compte de la **primauté accordée à la stratégie, guide le choix des projets et détermine, en dernier lieu, la recherche de financements**. Le rattachement hiérarchique récent de la cellule ITI à la direction générale adjointe des stratégies territoriales est en ce sens symbolique. De nombreux projets témoignent du lien très fort qui est souhaité entre les projets ITI, l'innovation et/ou le numérique (ex. sur l'axe 1 : pôle intégré du Cours de Dames : équipement inclusif innovant qui réunit notamment sur un même lieu un foyer de jeunes travailleurs et un incubateur ; sur l'axe 7 : le numérique au service d'un accès facilité à la connaissance pour les habitants de quartiers de la politique de la ville, sur l'axe 8 : l'amélioration de la performance énergétique, etc.).

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial



- **Freins sur le plan spatial** : la CU s'est constituée de la mosaïque des six intercommunalités préexistantes, qui portaient leurs propres projets et une identité différenciée.

- **Leviers sur le plan spatial** : le territoire de l'ITI, c'est-à-dire le périmètre de l'EPA, recoupe presque en totalité celui de GPS&O. Lors de la création de la CU, l'Europe constitue le seul ancrage commun déjà partagé par l'ensemble du territoire. Le « label européen » est très visible et plus connu par la population que, par exemple, l'OIN. De plus, les habitants reconnaissent la qualité des projets financés par l'Europe et sont fiers que la communauté européenne investisse sur leur territoire. Les manifestations organisées chaque année autour du « joli mois de mai européen » valorisent cette identité européenne et le sentiment d'appartenance à un territoire spécifique et riche de potentialités (carte des 20 ans du soutien européen sur le territoire, événement organisé au Parc du peuple de l'herbe à Carrières-sous-Poissy, etc.).

La CU acquiert grâce à l'Europe une lisibilité accrue sur laquelle s'appuient les élus du territoire. Ils prennent progressivement conscience de leur accord sur les grands projets développés de longue date sur ce territoire. Ainsi émerge le projet structurant de la CU, qui se distingue de ceux des intercommunalités antérieures. Le volet européen est primordial dans cette prise de conscience.

- Notons enfin que l'ingénierie développée par GPS&O lui permet de programmer des projets en prenant en considération toutes leurs dimensions spatiales (immeuble, îlot, quartiers, agglomération) afin d'en tirer le plus de bénéfices. La posture de GPS&O s'ajuste encore selon la nature et l'échelle des projets (coordination ou maîtrise d'ouvrage).

OS 1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires

OS 3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire

OS 4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises

OS 6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

OS 7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées

OS 8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi

OS 9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3

OS 11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques

OS 13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

Conclusion

L'ITI crée une valeur ajoutée sur le territoire, par l'émergence de projets qui n'auraient pas pu sortir sans le soutien européen ou de thématiques nouvelles en aménagement comme la biodiversité. Les synergies entre l'ITI et la politique de la ville sont nombreuses, comme pour l'éducation, la rénovation thermique⁸.

Une réflexion visant à définir quel est le meilleur niveau de mobilisation des fonds européens pourrait être conduite, afin d'éviter la concurrence entre acteurs qui délivrent les fonds européens.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - GPS&O est issue de la fusion en 2016 de six intercommunalités en transition d'une culture de concurrence vers une culture de complémentarité - Travail en transversalité sur le plan politique (malgré un CSS très resserré) et technique : cellule ITI en interface avec les directions métiers concernées par les projets ITI - Forte implication « historique » de l'Europe sur le territoire et travail important pour communiquer auprès des acteurs et habitants (Ex. « Carte des 20 ans » des fonds) - Des habitants sensibles au Label Européen de leur territoire <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire de GPS&O : un grand territoire stratégique. L'EPA Seine Aval met en œuvre le protocole de l'OIN qui fournit de grandes orientations dès 2007. Il porte dans une logique de projet de territoire, le PUI (2007-2013). L'ITI, dont GPS&O assure maintenant le pilotage s'inscrit dans la continuité - Enjeux financiers non déterminants dans la candidature ITI : poids financier des projets ITI modeste par rapport aux grands projets du territoire - Chaînage entre la stratégie, les projets, et la recherche de financements (affirmé grâce au rattachement récent de la cellule ITI à la direction des stratégies territoriales) - Problématique de la réduction des inégalités territoriales : un fil rouge dans tous les documents stratégiques (contrat de ville, PNRU, PLH, PLUi, CPER/CPIER, etc.) <p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le périmètre de l'ITI, proche de celui de GPS&O, constitue un marqueur fort de l'identité en cours de constitution du territoire grâce au Label Européen 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CSS resserré comportant deux élus, dont l'élu aux affaires européennes de GPS&O, pour une demi-douzaine de membre au total : une organisation chronophage nécessitant de nombreux reportings - Concurrence entre institutions : Département (axe formation-missions locales) et Région (« entrepreneur Leader »-BGE) et restitution de fonds FSE par GPS&O <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de dossiers prioritaires lors de la création (2016) de GPS&O (fusion, mutualisation, transports avec EOLE, etc.) ; Le travail sur la stratégie démarre ensuite : projet de territoire - Dossiers ITI non prioritaire lors de la création de GPS&O et sur le plan financier. Faible enveloppe financière comparée à celles d'autres projets. Ex. RU (sept projets dont 4 NPNRU d'intérêt national et 3 projets complémentaires aidés par le département).

Opportunités	Menaces
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Amener les petites communes à présenter des projets 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p>

⁸ cf. grille d'analyse des contrats de ville au regard des objectifs portés dans le programme opérationnel Île-de-France.

- Elargir le cercle des élus de GPS&O membres du CSS pour mieux partager les problématiques

- Travailler plus en amont avec les porteurs de projets pour présenter des projets plus aboutis en CSS

Intégration stratégique et thématique

- Intégrer la gestion des projets ITI aux grands projets du territoire et à la politique de la ville, grâce à la nouvelle organisation matricielle mise en place associant soft et RU et revues de projets à 360°

- Des porteurs de projets mettent en avant des lenteurs en matière de phasage de gestion des fonds avec effet de lassitude

Intégration stratégique et thématique

- Non adaptation du FSE aux besoins d'acteurs peu outillés pour la gestion de projet (restitution de crédits FSE de décrochage scolaire ciblé CM2/secondaire)

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Grand Paris Seine & Oise

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	Grand Paris Seine & Oise SUI	Eléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	Réduire les disparités territoriales , (agir pour l'égalité des chances et une meilleure employabilité) ...les actions envisagées portent à la fois sur des politiques de réhabilitation et de diversification de l'habitat, mais aussi un travail d'implantation d'équipements structurants permettant de diversifier les fonctions , changer l'image et favoriser un retour d'activité
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	2	Promouvoir le développement durable par la réduction de la précarité énergétique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité
2. Préserver la biodiversité	3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	2	Agir pour la compétitivité du territoire par une action renforcée en faveur des entreprises et des filières innovantes
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	0	
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	Réduire les disparités territoriales, agir pour l'égalité des chances et une meilleure employabilité
	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	Réduire les disparités territoriales, agir pour l'égalité des chances et une meilleure employabilité
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	Réduire les disparités territoriales, agir pour l'égalité des chances et une meilleure employabilité

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	Grand Paris Seine & Oise SUI	Eléments de preuve SUI
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	2	Agir pour la compétitivité du territoire par une action renforcée en faveur des entreprises et des filières innovantes
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	2	Agir pour la compétitivité du territoire par une action renforcée en faveur des entreprises et des filières innovantes
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	Réduire les disparités territoriales, (agir pour l'égalité des chances et une meilleure employabilité) ...les actions envisagées portent à la fois sur des politiques de réhabilitation et de diversification de l'habitat, mais aussi un travail d'implantation d'équipements structurants permettant de diversifier les fonctions, changer l'image et favoriser un retour d'activité
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		2	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	<p>Contrat de ville du Mantois (CA Mantes-en-Yvelines et CC Coteau du Vexin) PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE Objectif 1.4 - Poursuivre la politique d'équipements, services, commerces favorisant la mixité</p> <p>Contrat de ville de la CA des 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes) AXE 2.3. Définir une stratégie de renouvellement urbain et l'adapter à chaque quartier 2.3.2. Développer la mixité fonctionnelle.</p> <p>Contrat de ville Seine et Vexin (Les Mureaux) PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION AMELIORER L'EMPLOYABILITE LOCALE ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7 Enjeu n°7.2 - Renforcer la diversification fonctionnelle des quartiers au travers de la relance du dispositif ZFU et de la création d'activité et d'entreprise notamment au travers de la valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire</p> <p>Contrat de ville communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE 4 : Développer des équipements structurant impactant les quartiers zone prioritaire</p>
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	<p>PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION Contrat de ville du Mantois (CA Mantes-en-Yvelines et CC Coteau du Vexin) ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 - DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT DANS LES QUARTIERS, ET VALORISER LE « CAPITAL HUMAIN » Objectif 2.1 - Appuyer la structuration des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité Objectif 2.2 - Accroître l'accès des habitants aux dispositifs de création d'activité Objectif 2.3 - Développer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes</p> <p>Contrat de ville de la CA des 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes) AXE 3.1. Dynamiser l'activité économique au profit des habitants des quartiers et dans les quartiers 3.1.2. Poursuivre et adapter en faveur des quartiers la politique de soutien à la création d'activité et d'entreprises (dont commerces de proximité dans les quartiers)</p> <p>Contrat de ville Seine et Vexin (Les Mureaux) AMELIORER L'EMPLOYABILITE LOCALE ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7 Enjeu n°7.2 - Renforcer la diversification fonctionnelle des quartiers au travers de la relance du dispositif ZFU et de la création d'activité et d'entreprise notamment au travers de la valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire</p> <p>Contrat de ville communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine 4 : Favoriser l'ambition entrepreneuriale 1. Création d'une entreprise d'insertion 2. Mettre en place un système de parrainage Conseils citoyens se portant garant de certains jeunes 3. Création de permanence sur les quartiers prioritaires 4. Développement de parcours d'accompagnement renforcé autour de la création d'entreprise 5. Mise en place d'actions à l'attention des femmes afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin 6. Développer la création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire 7. Faciliter l'activité entrepreneuriale</p>
			5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	<p>ENJEUX TRANSVERSAUX Contrat de ville du Mantois (CA Mantes-en-Yvelines et CC Coteau du Vexin) Ø LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS Ø EGALITE FEMMES - HOMMES</p> <p>Contrat de ville de la CA des 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes) I. LES AXES TRANSVERSAUX. A. Lutte contre la discrimination B. Egalité femmes/hommes</p> <p>Contrat de ville Seine et Vexin (Les Mureaux) PRIORITÉS TRANSVERSALES La participation citoyenne, l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations sont prises en compte dans le contrat de ville de manière transversale.</p> <p>Contrat de ville communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Sainte-</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
			<p>Honorine RAS</p>
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	<p>Contrat de ville du Mantois (CA Mantes-en-Yvelines et CC Coteau du Vexin) PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – SOUTENIR LA REUSSITE SCOLAIRE ET FAVORISER L'ELEVATION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION Objectif 3.1 - Valoriser les réussites et travailler sur l'ambition Objectif 3.2 - Développer tous les moyens pour faciliter la réussite scolaire : dispositif de réussite éducative Objectif 3.3 - Faire découvrir l'entreprise, le monde économique et les métiers aux élèves, aux enseignants et aux parents Objectif 3.4 - Développer l'accès à l'apprentissage Objectif 3.5 - Lutter contre le décrochage scolaire Objectif 3.6 - Favoriser la scolarisation des primo-arrivants sur le territoire Contrat de ville de la CA des 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes) II. PILIER 1 : COHESION SOCIALE AXE 1.1. Développer un projet éducatif de territoire pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires 1.1.1. Se donner les moyens de la lutte contre l'échec scolaire, 1.1.2. Développer les dynamiques de soutien à la parentalité et renforcer le lien avec l'école, 1.1.3. Développer l'offre éducative globale et faciliter son accès aux enfants et jeunes des quartiers. Contrat de ville Seine et Vexin (Les Mureaux) PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS UNE CONSTRUCTION DE SOI POSITIVE ET LEUR PERMETTRE D'ELARGIR LEURS HORIZON PERSONNELS ET PROFESSIONNELS ORIENTATION STRATÉGIQUE N°4 Enjeu n°4.2 - Développer la confiance et l'estime de soi ASSURER UN PARCOURS CONTINU DE L'ÉCOLE À L'EMPLOI EN RENFORCANT LES DISPOSITIFS DE REPÉRAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILES OU EN RUPTURE ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 Enjeu n°6.1 - Rationaliser et développer les dispositifs de suivi individualisés entre partenaires Enjeu n°6.2 - Optimiser et renforcer l'action partenariale Contrat de ville communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – SOUTENIR LA REUSSITE SCOLAIRE ET FAVORISER L'ELEVATION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION Objectif 3.1 - Valoriser les réussites et travailler sur l'ambition Objectif 3.2 - Développer tous les moyens pour faciliter la réussite scolaire : dispositif de réussite éducative Objectif 3.3 - Faire découvrir l'entreprise, le monde économique et les métiers aux élèves, aux enseignants et aux parents Objectif 3.4 - Développer l'accès à l'apprentissage Objectif 3.5 - Lutter contre le décrochage scolaire Objectif 3.6 - Favoriser la scolarisation des primo-arrivants sur le territoire</p>
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	<p>PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION Contrat de ville du Mantois (CA Mantes-en-Yvelines et CC Coteau du Vexin) ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 – ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI ET AGIR POUR LA LEVEE DES FREINS Objectif 4.1 - Sécuriser l'accès à l'emploi par un travail collaboratif sur les étapes de parcours Objectif 4.2 - Mobiliser les publics par un travail sur l'ambition, le projet professionnel, l'acquisition des codes de l'entreprise Objectif 4.3 – Travailler les freins d'accès à l'emploi : remise à niveau, linguistique, mobilité, santé, ... Objectif 4.4 - Promouvoir et développer l'insertion par l'activité économique Contrat de ville de la CA des 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes) AXE 3.2. Développer l'accès à l'emploi et les parcours vers l'emploi pour les habitants des quartiers, en priorité les jeunes 3.2.1. Proposer un accueil et un accompagnement à l'emploi adapté au besoin de chacun 3.2.2. S'appuyer sur les dynamiques existantes relatives à l'offre d'insertion et les développer 3.2.3. Développer la formation et l'alternance au profit des habitants des quartiers 3.2.4. Restaurer la confiance et l'appétence des habitants des quartiers pour un parcours professionnel réaliste 3.2.5. Mobiliser les DE et les actifs, en particulier les jeunes, vers l'emploi en articulant les dynamiques Emploi et Cohésion Sociale</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
			<p>3.2.6. Identifier les freins spécifiques à l'emploi des femmes, analyser et agir contre le retrait du monde du travail des femmes habitant en ZUS, développer l'entrepreneuriat des femmes</p> <p>Contrat de ville Seine et Vexin (Les Mureaux) AMELIORER L'EMPLOYABILITE LOCALE ORIENTATION STRATÉGIQUE N°7 Enjeu n°7.1 - Soutenir le développement économique à l'échelle de l'agglomération en tenant compte du potentiel des quartiers Enjeu n°7.2 - Renforcer la diversification fonctionnelle des quartiers au travers de la relance du dispositif ZFU et de la création d'activité et d'entreprise notamment au travers de la valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire</p> <p>Contrat de ville communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine 2 : Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi 1. Accompagnement à l'insertion professionnelle 2. Développer des parcours qualitatifs d'insertion 3. Etendre les clauses sociales d'insertions à l'ensemble des marchés des acteurs publics et parapublics 4. Coup de pouce pour un emploi 3 : Développer la communication autour de l'emploi, de l'insertion et de l'entrepreneuriat sur les quartiers prioritaires 1. Développement d'ambassadeurs sur les quartiers prioritaires 2. Diversifier les modes de communication</p>
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	1	<p>PILIER COHESION SOCIALE Contrat de ville du Mantois (CA Mantes-en-Yvelines et CC Coteau du Vexin) RAS Contrat de ville de la CA des 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes) RAS Contrat de ville Seine et Vexin (Les Mureaux) RAS Contrat de ville communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine 6 : Favoriser l'accès aux activités culturelles 7. Lutter contre la fracture numérique</p>
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	<p>PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE Contrat de ville du Mantois (CA Mantes-en-Yvelines et CC Coteau du Vexin) ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE URBAINE ET LA DIVERSIFICATION DE L'HABITAT Objectif 2.4 - Accompagner les copropriétés en difficulté pour engager un redressement pérenne et lutter contre la précarité énergétique Objectif 2.5 – Relever le défi du développement durable et viser l'efficacité énergétique Contrat de ville de la CA des 2 rives de Seine (Chanteloup-les-Vignes). Indirectement : AXE 2.3. Définir une stratégie de renouvellement urbain et l'adapter à chaque quartier 2.3.1. Poursuivre ou engager la dynamique de requalification, adaptation et diversification de l'habitat. Contrat de ville Seine et Vexin (Les Mureaux) RAS Contrat de ville communauté d'agglomération Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine 2 : Revaloriser le quartier Beauregard 1. Intervention sur l'habitat 2. Accompagnement des 8 copropriétés</p>
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour	0	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	la mise en œuvre du programme	0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	

ITI Grand Paris Sud Est Avenir

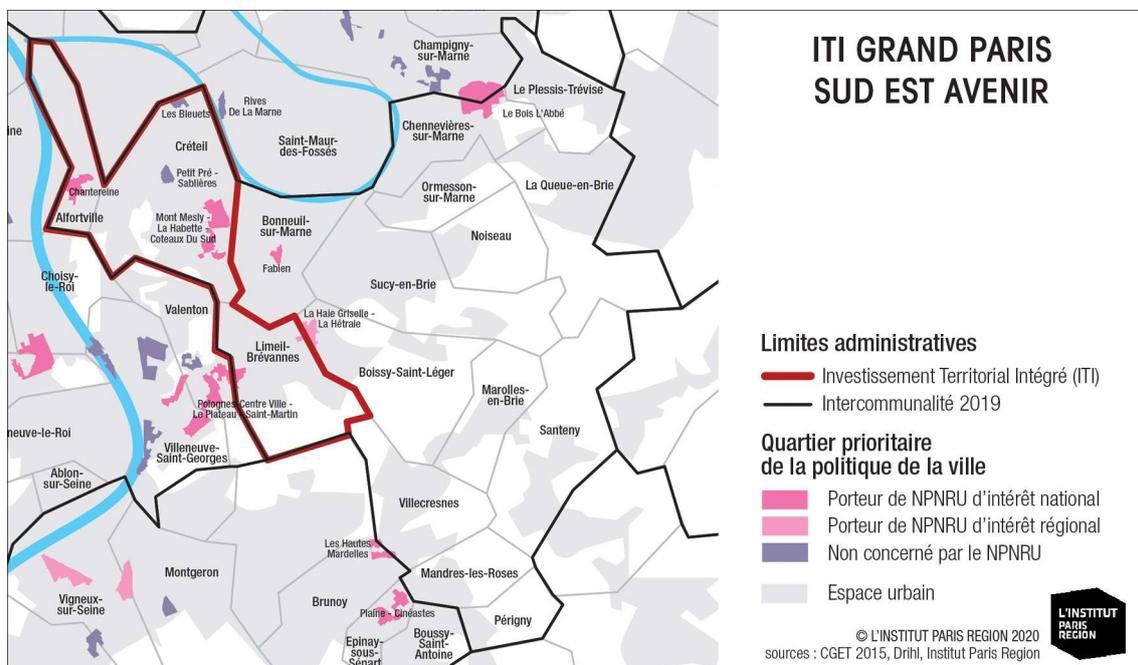
L'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir (T11), qui fait partie des 12 territoires de la Métropole du Grand Paris (MGP), est créé le 1er janvier 2016. Il compte 314 322 habitants en 2017 (Insee, 2020) répartis sur 16 communes et est composé de trois anciens établissements publics de coopération intercommunale du Val-de-Marne :

- la CA Plaine Centrale du Val de Marne (Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes),
- la CA Haut Val de Marne (Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévise, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie),
- la CC du Plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny, Santeny, Varennes-Jarcy, Villecresnes),
- auxquels s'ajoute la commune de Bonneuil-sur-Marne.

Le territoire s'étire des portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.

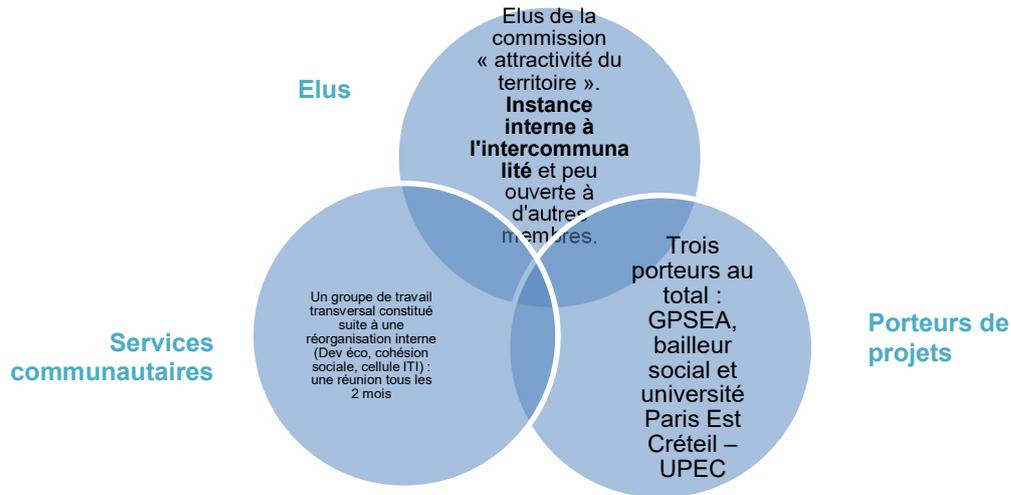
En 2015, la CA Plaine Centrale du Val-de-Marne a déposé auprès de la Région Île-de-France un dossier de candidature à l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés (ITI) du programme opérationnel Île-de-France (PO) FEDER-FSE 2014-2020 ». Pour compléter les douze projets retenus en juin 2015 par le comité régional de programmation (CRP), trois nouveaux territoires dont celui de la CA Plaine Centrale du Val-de-Marne sont sélectionnés en juin 2016. La convention de délégation des tâches au titre de l'ITI du volet urbain du PO est signée entre la Région et la communauté en mai 2017.

Le territoire éligible à ce programme correspond à une petite partie de l'EPT, correspondant au périmètre de l'ancienne CA Plaine Centrale du Val-de-Marne à la date de sa candidature (2015), soit les communes d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes, mais représente 51% de la population intercommunale. Situé en bordure ouest de l'EPT, il comprend une partie du territoire urbain de GPSEA et plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville. D'autres quartiers prioritaires sont situés en dehors de ce périmètre sur les villes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne.



Avant la programmation actuelle 2014-2020, le territoire n'avait pas bénéficié de fonds européens FEDER ou FSE à l'exception du PLIE, structure autonome, qui depuis les années 2000 mobilisait des financements européenne via le FSE. C'est d'ailleurs cette structure, soutenue par l'intercommunalité, qui a sollicité la CA Plaine Centrale du Val-de-Marne pour qu'elle se porte candidate auprès de l'autorité de gestion Région en 2015.

Gouvernance et écosystème d'acteurs



Le CSS : présidé par le président de l'EPT, le CSS comprend, en outre, douze membres de la commission « attractivité du territoire » intercommunale et un représentant de l'autorité de gestion. Si des techniciens assistent aux séances du comité, notamment le groupe de travail constitué de cinq représentants des services développement économique, cohésion territoriale et de la cellule ITI, les partenaires extérieurs à l'intercommunalité ne sont pas invités.

- **Elus** : le CSS, qui se réunit dans le cadre de la commission « attractivité du territoire » reste, pour cette raison, un organe interne à l'intercommunalité, qui n'est accessible de façon régulière, ni aux maires, ni aux élus du territoire n'y siégeant pas, ni à d'autres acteurs du territoire. Valérie Mayer-Blimont, maire-adjointe de Santeny (3 775 habitants, hors périmètre ITI), est présidente de la commission, ce qui témoigne de l'intérêt mutuel des élus ruraux et urbains, malgré les contrastes de leur territoire.

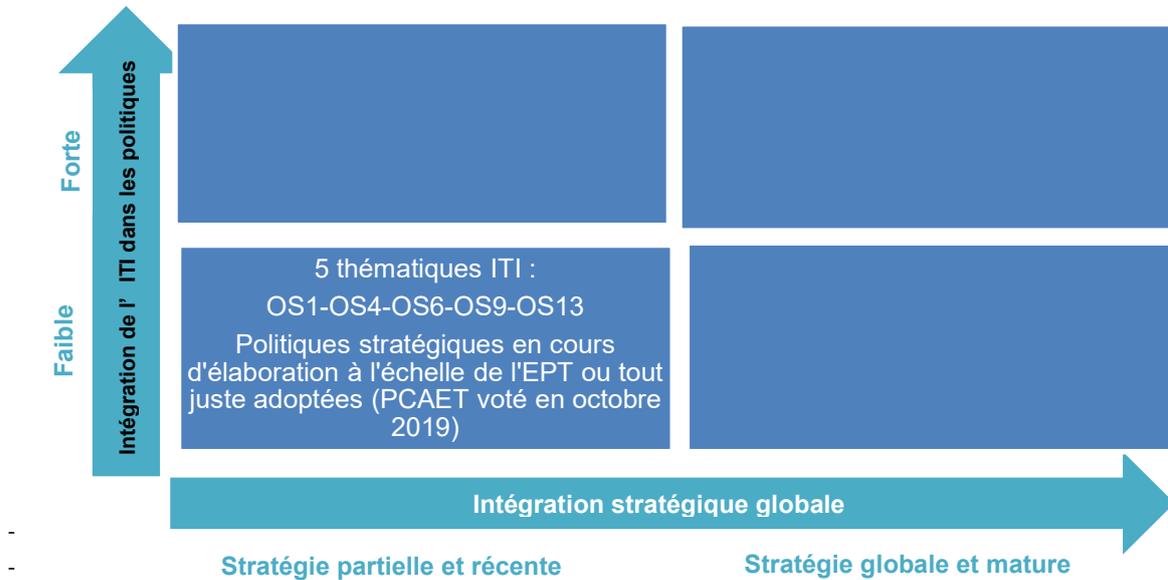
- **Services communautaires** : la cellule ITI est placée auprès de la direction générale adjointe finances, développement et international, après avoir été auprès de celle de la citoyenneté (pôle cohésion territoriale). Cette modification vise à ouvrir davantage l'ITI à toutes les compétences intercommunales. Pour pallier l'éclatement des compétences du personnel consécutif à cette restructuration, un groupe de travail transversal impliquant le pôle cohésion territoriale, la direction du développement économique et la cellule ITI se réunit tous les deux mois environ. La cellule oriente les porteurs vers les financements les plus adéquats (Europe, Etat, Région, Département), de façon à ne pas mettre en difficulté les plus fragiles d'entre eux. Elle en guide certains dans la préparation des dossiers européens. Notons que les référents ITI ne participent pas aux instances de la politique de la ville mais des communications sur les fonds européens peuvent y être effectuées. Il n'y a pas d'actions du contrat de ville financées sur fonds européens autres que par le biais du PLIE. **Porteurs de projets** : en 2017 et 2018, trois porteurs de projets ont été sélectionnés pour bénéficier des fonds européens :

- devant l'absence de porteurs, GPSEA a pris le relais sur les axes 3 (favoriser la création et la reprise d'activités) et 6 (renforcer les facteurs de compétitivité). L'EPT porte en propre sur ces axes deux projets, respectivement la création d'un incubateur d'entreprises territorial et l'accompagnement à la création d'entreprises,
- l'organisme de logement social Créteil habitat SEMIC (pour la réhabilitation thermique de logements dans le quartier d'habitat social du Mont-Mesly à Créteil- axe 8),
- L'université Paris Est Créteil – UPEC (collaboration en termes de recherche pour l'acquisition de la plateforme régionale d'analyse multi-milieux des micro-contaminants dite PRAMMICS et de celle de simulation en soins critiques de l'Est francilien SimCrit -équipement installé à l'hôpital Henri Mondor - axe 6).

Deux projets n'ont pas abouti en raison d'une part d'un désaccord entre partenaires : le projet de maison de la santé d'Alfortville, et d'autre part, le projet social linguistique porté par la ville de Limeil-Brevannes stoppé par l'incendie du centre social qui aurait dû l'accueillir.

Notons qu'il n'y a pas d'actions du contrat de ville dans l'enveloppe ITI, soit parce que les projets ont été abandonnés, soit parce que les « petits » porteurs qui n'ont pas une capacité humaine et financière suffisante, évitent les fonds européens (notamment les porteurs du centre d'affaires des quartiers et du centre social). En matière de politique de la ville, la déclaration nominative des publics bénéficiaires imposée par l'Europe constitue une contrainte, une partie des bénéficiaires en insertion ne souhaitant pas décliner son identité. Les acteurs externes qui n'assistent pas aux réunions du CSS sont rencontrés en dehors de ces instances.

Intégration thématique et stratégique



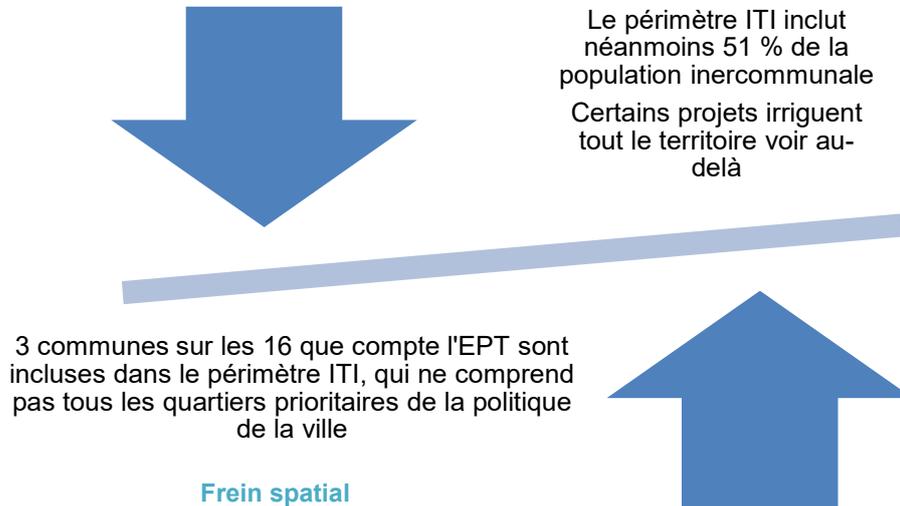
- **Intégration stratégique globale** : avant 2016, dans le cadre des EPCI préexistants, différents documents cadre ont été élaborés, notamment à Plaine Centrale du Val-de-Marne (contrat de ville, PLH, etc.). Depuis sa création, en 2016, GPSEAE s'emploie, dans la continuité des politiques antérieures, à étendre les stratégies déployées, sur les plans à la fois thématique et territorial. En 2019, une convention cadre du NPNRU est par exemple signée à l'échelle de trois des cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (dotation globale d'investissement de 385 millions d'Euros). Un PCAET est adopté en octobre 2019, c'est le premier document cadre finalisé à l'échelle de l'ensemble du territoire. D'autres documents stratégiques sont programmés pour la mandature 2020-2026 : un PLD, qui intégrera un plan vélo, un PLUi, etc. Une charte d'aménagement durable a été adoptée, prémisses du PLUi. De plus, la politique d'investissement de l'EPT devrait être priorisée en début de mandat, après la réalisation (en cours) d'un diagnostic portant sur les cinquante équipements structurants, économiques, culturels, sportifs du territoire.

- **Intégration de l'ITI** : GPSEAE espère mobiliser des fonds européens en complément des interventions du NPNRU et/ou en déclinaison du PCAET. Divers champs pourraient donner lieu à projets : renouvellement du bâti, transition énergétique, lutte contre la précarité énergétique, aménagement durable, insertion, services publics, etc.

OS 1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires
 OS 4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises
 OS 6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
 OS 9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3
 OS 13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial

Levier spatial



- **Freins sur le plan spatial** : le périmètre de l'ITI qui est limité à trois communes constitue une entorse par rapport à l'ambition de l'EPT de devenir un territoire plus intégré. Des projets qui émanent de périmètres non éligibles, notamment en lien avec les problématiques agricoles doivent être repoussés. Cette contrainte géographique constitue aussi une limite pour les associations qui œuvrent sur de larges périmètres.

- **Leviers sur le plan spatial** : Certains projets irriguent tout le territoire, en particulier en matière de développement économique. La Dynamo-Créteil, pépinière d'entreprises orientée sur la santé, est ainsi dédiée aux porteurs d'une idée d'entreprise innovante dans ce secteur. En accompagnant des créateurs d'entreprises de tout le territoire dans la formalisation de leur projet, elle vise à consolider la filière de la santé structurée autour de l'hôpital Henri Mondor de Créteil, établissement structurant dans le Val-de-Marne. Dans le domaine de la recherche, le projet PRAMMICS porté par l'université, regroupe les compétences très pointues de cinq laboratoires. Il constitue un pôle d'excellence qui rayonne bien au-delà du territoire ITI, en répondant aux problématiques des analyses environnementales.

Conclusion

Le plus grand apport de l'ITI est sans doute sa cohérence avec l'objectif d'intégration de l'EPT. Sur le plan financier, l'ITI a permis de développer des effets de levier : certains projets ont pu voir le jour, d'autres, comme la rénovation énergétique ont été plus ambitieux qu'il n'était prévu initialement. Enfin ils accroissent la crédibilité financière de l'EPT.

Dans le cadre d'une prochaine programmation, la gouvernance du CSS pourrait éventuellement être élargie à d'autres acteurs, tels que le GIP académique de Créteil ou le Département, qui sont également gestionnaires de fonds européens.

Pour faire face à l'enjeu de devenir attractif pour les petites associations, notamment engagées en politique de la ville, les ITI pourraient recourir à un mécanisme de parrainage par des structures plus importantes⁹. Les synergies entre l'ITI et les thématiques de la politique de la ville sont en effet nombreuses¹⁰.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des acteurs - Fort investissement des élus, y compris lorsqu'ils représentent les communes rurales - Du fait d'une réorganisation, travail conjoint de deux pôles « Développement et international » auquel l'ITI est maintenant rattaché et pôle « Cohésion Territoriale » nécessaire (compétences ITI réparties sur les 2 pôles) - Travail en transversalité très fécond entre services + financements de projets qui ne pourraient pas voir le jour sans l'Europe <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PCAET (octobre 2019), premier document cadre de GPSEA à l'échelle de cet EPT créé en 2016 - Diagnostic en cours de l'ensemble des équipements structurants du territoire - Qualité des projets accrue en matière de rénovation énergétique grâce aux financements ITI - Thématiques de la création-reprise d'activité (axe 3) dans les filières stratégiques comme l'ESS et collaboration recherche/entreprises (axe 6- innovation-PME) impliquant l'université de l'UPEC : EPT prend le relai de projets défaillants <p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ITI : irrigue les QPV en proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des acteurs - EPT GPSEA, jeune territoire (2016), imposé par l'Etat avec une culture intercommunale variable selon les communes - CSS resserré autour de 12 élus de GPSEA (commission « attractivité du territoire ») pour 16 communes au total membres de l'EPT : pas de partenaires extérieurs - Petits porteurs de projets (ex. centres d'affaires des quartiers, centre social) pas assez outillés (ingénierie, avances de trésorerie) et réticents (question de l'anonymat pour la thématique d'insertion) - Pas de cofinancement de projets CV/ITI <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration stratégique en cours du fait de la jeunesse de la structure - Aucune action du contrat de ville financée dans le cadre des projets ITI (abandon ou réticence des porteurs de projets) Fonds européens difficiles à appréhender par les porteurs : sollicités en dernier lieu lors du tour de table financier <p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Périmètre de l'ITI correspondant à 3 des 12 communes de l'EPT GPSEA (Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes) : ancienne CA Plaine Centrale du Val de Marne : des projets non éligibles - Tous les QPV du territoire ne sont pas concernés par le périmètre ITI (exclus QPV de Bonneuil-sur-Marne, Boissy-sur-Léger, Chennevières-sur-Marne)

⁹ Un projet de pôle multi-culturel (en instance d'examen par la CRP) comprenant une crèche est par exemple porté par une petite association soutenue par une fondation.

¹⁰ Cf. la grille d'analyse du contrat de ville au regard des objectifs portés dans le programme opérationnel Île-de-France en annexe.

Opportunités	Menaces
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elargir le CSS à d'autres acteurs gestionnaires de fonds européens (Département, GIP académique, etc.) - Enjeu de mobilisation des petits porteurs de projet, par le biais d'autres structures ? (ex. PLIE bénéficiant de fonds européens, association soutenue par une fondation) <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des thématiques ITI pour accompagner, à l'avenir, les conventions NPNRU signées pour 3 des 5 QPV du territoire (Alfortville, Créteil, Bonneuil) : enjeux de transition, renouvellement du bâti, lutte contre la précarité, services publics, insertion 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CCS : difficulté à réunir les CSS, en raison de la capacité d'absorption limitée de projets lors de CRP (3 au maximum) + calendrier d'instruction pouvant mettre en difficulté des porteurs de projet - Faire bénéficier les porteurs de projets de l'ingénierie ne suffit pas : l'EPT a pris le relai sur axe 6 et 3 où les porteurs de projets ne venaient pas - La temporalité des conventionnements entre CSS, CRP, avec un conventionnement de presque 1 an, ce qui peut poser des problèmes pour les porteurs : « difficulté de phasage de calendriers » <p><u>Porteurs de projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fonds européens sont mobilisés en dernier parce que complexes - Des associations sont assez craintives, elles n'ont pas les fonds dédiés (trésorerie), pas le personnel pour gérer les fonds européens

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée (SUI) et du contrat de ville (CV) de Grand Paris Sud-Est Avenir

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Éléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	<p>Lieux : Ex Plaine Centrale et Haut Val-de-Marne + CC du Plateau Briard + Commune de Bonneuil-sur-Marne, soit : Alfortville - le quartier Chantereine ; Créteil - Les Bleuets - Mont Mesly-la Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; Limeil-Brévannes ; Saint-Martin - La Hêtraie</p> <p>Orientations :</p> <p>Axe 1 - Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens</p> <p>OS 1 : Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires (p 5)</p> <p>Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers, en particulier par la construction/restructuration d'équipements publics de proximité polyvalents dans leurs missions, et par le développement des activités économiques et commerciales.</p>
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	<p>Lieux : Ex Plaine Centrale et Haut Val-de-Marne + CC du Plateau Briard + Commune de Bonneuil-sur-Marne, soit : Alfortville - le quartier Chantereine ; Créteil - Les Bleuets - Mont Mesly-la Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; Limeil-Brévannes ; Saint-Martin - La Hêtraie</p> <p>Orientations :</p> <p>Axe 3 - Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi (p 7)</p> <p>OS 4 : augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises accompagnées</p> <p>Structurer un parcours complet et adapté d'accompagnement à la création/reprise/transmission d'entreprises ou d'activités pour augmenter le nombre d'initiatives entrepreneuriales et pérenniser leurs réussites.</p> <p>Axe 4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion (p 9)</p> <p>OS 6 : Accroître les actions d'accompagnement et de formation action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Renforcer les actions d'accompagnement social de proximité à destination de ces couches de la population, ceci afin d'améliorer significativement leurs conditions d'insertion socioprofessionnelle, en particulier pour les femmes.</p>
			5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion

	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	<p>Lieux : Ex Plaine Centrale et Haut Val-de-Marne + CC du Plateau Briard + Commune de Bonneuil-sur-Marne, soit : Alfortville - le quartier Chantereine ; Créteil - Les Bleuets - Mont Mesly-la Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; Limeil-Brévannes ; Saint-Martin - La Hêtraie</p> <p>Orientations :</p> <p>Axe 4 - Favoriser les dynamiques de l'inclusion (p 9)</p> <p>OS 6 : Accroître les actions d'accompagnement et de formation action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Renforcer les actions d'accompagnement social de proximité à destination de ces couches de la population, ceci afin d'améliorer significativement leurs conditions d'insertion socioprofessionnelle, en particulier pour les femmes.</p>
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	0	
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	0	
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	2	<p>Lieux : Ex Plaine Centrale et Haut Val-de-Marne + CC du Plateau Briard + Commune de Bonneuil-sur-Marne, soit : Alfortville - le quartier Chantereine ; Créteil - Les Bleuets - Mont Mesly-la Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; Limeil-Brévannes ; Saint-Martin - La Hêtraie</p> <p>Orientations :</p> <p>Axe 6 - Renforcer les facteurs de compétitivité (p 11)</p> <p>OS 9 : Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de la S3</p> <p>Augmenter le nombre de collaborations entre entreprises, centres de recherche et de formation notamment en santé et environnement pour devenir territoire de référence en innovation, partenariats et compétitivité.</p>
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	0	
	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	<p>Lieux : Ex Plaine Centrale et Haut Val-de-Marne + CC du Plateau Briard + Commune de Bonneuil-sur-Marne, soit : Alfortville - le quartier Chantereine ; Créteil - Les Bleuets - Mont Mesly-la Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; Limeil-Brévannes ; Saint-Martin - La Hêtraie</p> <p>Orientations :</p> <p>Axe 8 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en île de France (p 13)</p> <p>OS 13 : Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel</p> <p>Réalisation de travaux lourds de rénovation thermique du patrimoine social dans 2 quartiers de l'agglomération (1 134 logements au total).</p>
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour	0	

soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	la mise en œuvre du programme	0	
		2	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chantereine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Habitat, cadre de vie et renouvellement</p> <p>2. Favoriser l'ouverture et l'intégration des quartiers, et diversifier leurs fonctions</p> <p>2.1 Désenclaver les quartiers pour les ouvrir sur l'extérieur et les intégrer pleinement à leur unité urbaine</p> <p>2.2 Favoriser l'accès des habitants à des services et équipements publics de proximité</p> <p>3. Améliorer les conditions d'habitat</p> <p>3.1 Promouvoir la ville durable et de cadre de vie</p> <p>3.2 Poursuivre les interventions sur les immeubles et logements conventionnés existants, ainsi que sur les copropriétés dégradées et l'habitat indigne</p> <p>3.3 Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages</p> <p>3.4 Améliorer la tranquillité publique, la sécurité et la gestion des quartiers</p> <p>Renouvellement urbain (Objectif transversal)</p>
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	0
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	0
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chantereine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Développement économique et emploi</p> <p>4. Créer, développer et maintenir de l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers</p> <p>4.1 Faciliter l'implantation d'entreprises dans les quartiers</p> <p>4.2 Soutenir la création d'activité dans les quartiers</p> <p>4.3 Encourager et soutenir le maintien, la reprise et le développement des commerces et de l'artisanat sur les quartiers</p> <p>4.4 Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers</p>
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	2	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chantereine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Développement économique et emploi</p> <p>5. Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales</p> <p>5.1 Renforcer l'accès à l'information sur les formations et les aides à l'emploi</p> <p>5.2 Développer des actions de formations en fonction des besoins des entreprises existantes ou en cours d'implantation, et en partenariat avec elles</p> <p>6. Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers</p> <p>6.1 Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et les manifestations en faveur de l'emploi pour les habitants des quartiers</p> <p>6.2 Soutenir la création et le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</p> <p>6.3 Lever les freins à l'emploi (santé, mobilité, maîtrise de la langue...)</p> <p>6.4 Développer les clauses d'insertion et l'offre d'emplois aidés au bénéfice des habitants des quartiers</p> <p>Pilier Cohésion sociale</p> <p>7. Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social</p> <p>7.1 Elaborer une stratégie d'accès aux droits et aux services</p> <p>7.2 Contribuer à l'intégration des étrangers</p> <p>7.3 Promouvoir le lien social et la citoyenneté</p> <p>8. Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances</p> <p>8.1 Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants et adolescents, notamment ceux présentant des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement</p> <p>8.2 Renforcer le lien école - famille – enfant</p> <p>8.3 Soutenir l'éducation à la citoyenneté des jeunes</p> <p>9. Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs</p> <p>9.1 Favoriser l'accès à la culture</p> <p>9.2 Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs</p> <p>10. Prévenir la délinquance dans les quartiers</p> <p>10.1 Renforcer les dispositifs d'accès au droit, la justice de proximité et l'aide aux victimes</p> <p>10.2 Développer les actions de prévention en direction des jeunes exposés à la délinquance</p> <p>11. Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et la prévention santé</p> <p>11.1 Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychosociales</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	1	<p>(isolement social, comportements addictifs...) 11.2 Décliner les stratégies locales en matière de santé à l'échelle des quartiers</p> <p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chantereine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Développement économique et emploi 5. Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales 5.1 Renforcer l'accès à l'information sur les formations et les aides à l'emploi 5.2 Développer des actions de formations en fonction des besoins des entreprises existantes ou en cours d'implantation, et en partenariat avec elles 6. Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers 6.1 Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et les manifestations en faveur de l'emploi pour les habitants des quartiers 6.2 Soutenir la création et le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) 6.3 Lever les freins à l'emploi (santé, mobilité, maîtrise de la langue...) 6.4 Développer les clauses d'insertion et l'offre d'emplois aidés au bénéfice des habitants des quartiers</p> <p>Pilier Cohésion sociale 7. Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social 7.1 Elaborer une stratégie d'accès aux droits et aux services 7.2 Contribuer à l'intégration des étrangers 7.3 Promouvoir le lien social et la citoyenneté 8. Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances 8.1 Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants et adolescents, notamment ceux présentant des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement 8.2 Renforcer le lien école - famille – enfant 8.3 Soutenir l'éducation à la citoyenneté des jeunes 9. Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs 9.1 Favoriser l'accès à la culture 9.2 Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs 10. Prévenir la délinquance dans les quartiers 10.1 Renforcer les dispositifs d'accès au droit, la justice de proximité et l'aide aux victimes 10.2 Développer les actions de prévention en direction des jeunes exposés à la délinquance 11. Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et la prévention santé 11.1 Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychosociales (isolement social, comportements addictifs...) 11.2 Décliner les stratégies locales en matière de santé à l'échelle des quartiers</p>
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chantereine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Développement économique et emploi 6. Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers 6.2 Soutenir la création et le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) 6.3 Lever les freins à l'emploi (santé, mobilité, maîtrise de la langue...) 6.4 Développer les clauses d'insertion et l'offre d'emplois aidés au bénéfice des habitants des quartiers</p> <p>Pilier Cohésion sociale 7. Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social 7.1 Elaborer une stratégie d'accès aux droits et aux services 7.2 Contribuer à l'intégration des étrangers 7.3 Promouvoir le lien social et la citoyenneté 8. Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances 8.1 Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants et adolescents, notamment ceux présentant des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement 8.2 Renforcer le lien école - famille – enfant 8.3 Soutenir l'éducation à la citoyenneté des jeunes 11. Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et la prévention santé 11.1 Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychosociales (isolement social, comportements addictifs...) 11.2 Décliner les stratégies locales en matière de santé à l'échelle des quartiers</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chanteraine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Développement économique et emploi</p> <p>5. Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales</p> <p>5.1 Renforcer l'accès à l'information sur les formations et les aides à l'emploi</p> <p>5.2 Développer des actions de formations en fonction des besoins des entreprises existantes ou en cours d'implantation, et en partenariat avec elles</p> <p>6. Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers</p> <p>6.1 Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et les manifestations en faveur de l'emploi pour les habitants des quartiers</p> <p>6.2 Soutenir la création et le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</p> <p>6.3 Lever les freins à l'emploi (santé, mobilité, maîtrise de la langue...)</p> <p>6.4 Développer les clauses d'insertion et l'offre d'emplois aidés au bénéfice des habitants des quartiers</p> <p>Pilier Cohésion sociale</p> <p>8. Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances</p> <p>8.1 Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants et adolescents, notamment ceux présentant des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement</p> <p>8.2 Renforcer le lien école - famille – enfant</p> <p>8.3 Soutenir l'éducation à la citoyenneté des jeunes</p>
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	1	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chanteraine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Développement économique et emploi</p> <p>5. Favoriser l'accès des habitants à une offre de formation adaptée à leur profil et aux besoins des entreprises locales</p> <p>5.1 Renforcer l'accès à l'information sur les formations et les aides à l'emploi</p> <p>5.2 Développer des actions de formations en fonction des besoins des entreprises existantes ou en cours d'implantation, et en partenariat avec elles</p> <p>6. Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers</p> <p>6.1 Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et les manifestations en faveur de l'emploi pour les habitants des quartiers</p> <p>6.2 Soutenir la création et le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</p> <p>6.3 Lever les freins à l'emploi (santé, mobilité, maîtrise de la langue...)</p> <p>6.4 Développer les clauses d'insertion et l'offre d'emplois aidés au bénéfice des habitants des quartiers</p> <p>Pilier Cohésion sociale</p> <p>7. Lutter contre l'isolement des publics fragiles et favoriser le lien social</p> <p>7.1 Elaborer une stratégie d'accès aux droits et aux services</p> <p>7.2 Contribuer à l'intégration des étrangers</p> <p>7.3 Promouvoir le lien social et la citoyenneté</p> <p>8. Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances</p> <p>8.1 Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants et adolescents, notamment ceux présentant des signes de vulnérabilité en prenant en compte la globalité de leur environnement</p> <p>8.2 Renforcer le lien école - famille – enfant</p> <p>8.3 Soutenir l'éducation à la citoyenneté des jeunes</p> <p>9. Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs</p> <p>9.1 Favoriser l'accès à la culture</p> <p>9.2 Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs</p>
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	1	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chanteraine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Habitat, cadre de vie et renouvellement</p> <p>2. Favoriser l'ouverture et l'intégration des quartiers, et diversifier leurs fonctions</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
			<p>2.1 Désenclaver les quartiers pour les ouvrir sur l'extérieur et les intégrer pleinement à leur unité urbaine</p> <p>3. Améliorer les conditions d'habitat</p> <p>3.1 Promouvoir la ville durable et de cadre de vie</p> <p>3.2 Poursuivre les interventions sur les immeubles et logements conventionnés existants, ainsi que sur les copropriétés dégradées et l'habitat indigne</p> <p>3.3 Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages</p> <p>Renouvellement urbain (Objectif transversal) Poursuivre les opérations de renouvellement urbain</p>
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	1	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chanteraine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Habitat, cadre de vie et renouvellement</p> <p>3. Améliorer les conditions d'habitat</p> <p>3.1 Promouvoir la ville durable et de cadre de vie</p> <p>3.2 Poursuivre les interventions sur les immeubles et logements conventionnés existants, ainsi que sur les copropriétés dégradées et l'habitat indigne</p> <p>Renouvellement urbain (Objectif transversal) Poursuivre les opérations de renouvellement urbain</p>
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	1	<p>Lieux : 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (ALFORTVILLE : Chanteraine ; BONNEUIL-SUR-MARNE : Cité Fabien ; CRETEIL : Les Bleuets - Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud - Petit Pré-Sablères ; LIMEIL-BREVANNES : La Hêtraie - Saint-Martin + 6 quartiers de veille active</p> <p>Orientations :</p> <p>Pilier Habitat, cadre de vie et renouvellement</p> <p>3. Améliorer les conditions d'habitat</p> <p>3.1 Promouvoir la ville durable et de cadre de vie</p> <p>3.2 Poursuivre les interventions sur les immeubles et logements conventionnés existants, ainsi que sur les copropriétés dégradées et l'habitat indigne</p> <p>Renouvellement urbain (Objectif transversal) Poursuivre les opérations de renouvellement urbain</p>
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	

ITI Vallée Sud Grand Paris

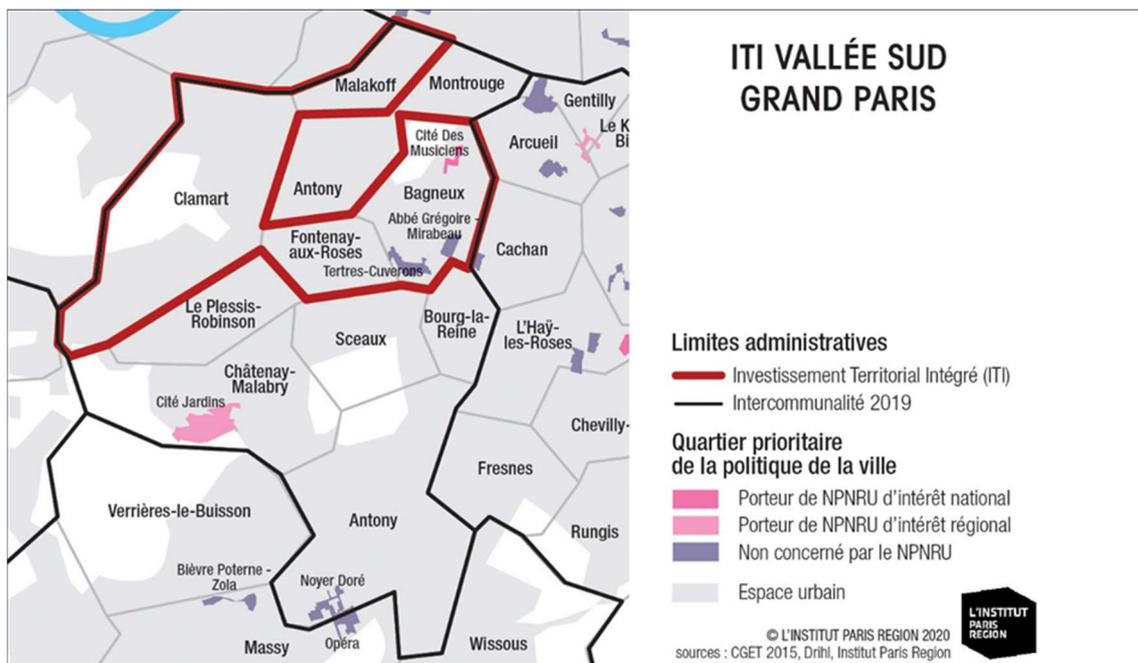
L'établissement public territorial (EPT) T2 Vallée Sud Grand Paris, l'un des 12 territoires de la Métropole du Grand Paris, est créé le 1^{er} janvier 2016 suite à la fusion de 3 EPCI :

- la CA Hauts de Bièvre (à l'exception des communes essonniennes de Verrières-le-Buisson et de Wissous),
- la CA Sud de Seine,
- et la CC Châtillon Montrouge.

Plus de 401 000 Alto-Séquanais habitent ce territoire (population municipale 2017, Insee 2020). La montée en puissance des nouvelles compétences de l'EPT s'est opérée jusqu'en 2018, avec la définition de l'intérêt communautaire. Des compétences obligatoires sont exercées avec la gestion des déchets, les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, l'action sociale d'intérêt communautaire, le plan local d'urbanisme intercommunal, le plan climat air énergie, l'assainissement et l'eau. Parallèlement, la loi Lamy a entraîné le transfert de la compétence politique de la ville à l'EPT. L'EPT partage aussi des compétences avec la MGP en matière de développement économique, d'aménagement et habitat.

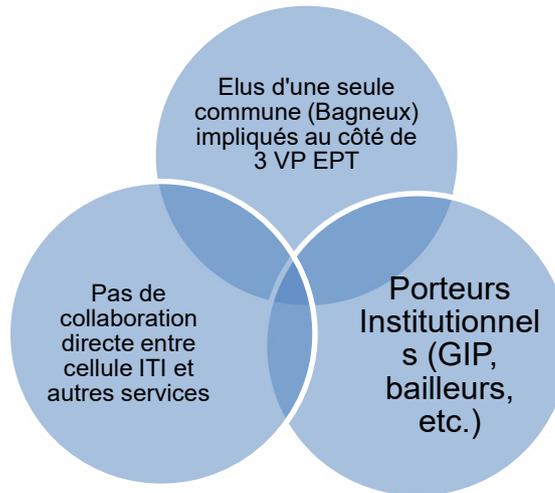
En 2015, la CA Sud de Seine dépose auprès de la Région Île-de-France un dossier de candidature à l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés (ITI) du programme opérationnel Île-de-France (PO) FEDER-FSE 2014-2020 ». Ce projet est porté par la présidente, Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux, dans le prolongement du programme de rénovation urbaine qui concerne certains quartiers de la ville. Il sera l'un des 12 premiers projets retenus en juin 2016. Dans la continuité du projet initial, l'EPT, créé entre temps, a en effet maintenu sa candidature. La convention de délégation des tâches au titre de l'ITI du volet urbain du PO est signée entre la Région et l'EPT en octobre 2016.

Onze communes composent l'EPT : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay Malabry, Le Plessis Robinson, Sceaux, Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Châtillon et Montrouge. Le territoire éligible au programme ITI correspond au périmètre de l'ancienne CA Sud de Seine, qui couvre 37 % de la population totale. Il est principalement associé à la ville de Bagneux et à ses quartiers en politique de la ville. En revanche, les QPV de Châtenay-Malabry et d'Antony ne sont pas inclus dans ce périmètre. Il faut également noter que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle géographie prioritaire en 2015, certains secteurs (quartiers Hauts de Clamart, quartiers Nord à Bagneux, une partie de la ZUS intercommunale des Blagis s'étendant sur Bagneux, Fontenay-aux-Roses, mais aussi hors ITI, Sceaux et Bourg-la-Reine) sont exclus de les nouveaux périmètres resserrés de la politique de la ville.



L'EPT fait appel également à d'autres financements européens, par le biais d'un opérateur qui sera chargé de mobiliser du fonds LIFE en vue de financer la production et l'utilisation d'hydrogène pour les véhicules publics.

Gouvernance et écosystème d'acteurs



CSS : le CSS qui est présidé par le président de l'EPT ou son représentant compte parmi ses membres trois vice-présidents, le DGS de l'EPT et deux maires et. Le conseil régional y est de droit représenté. L'Etat y participe avec le sous-préfet en charge de la politique de la ville ainsi que le conseil départemental des Hauts-de-Seine et la présidente de la SPLA Panorama (Société publique locale d'aménagement de l'EPT). Pôle emploi et la CCI sont aussi conviés ainsi que des porteurs de projets. Les directions opérationnelles sont enfin sollicitées selon l'ordre du jour. La gouvernance de l'ITI est considérée comme resserrée : elle n'intègre pas les élus des villes non concernées par les QPV. Le CSS est parfois consulté par écrit, mais ces consultations de présélection des projets sont peu mobilisatrices.

- **Les élus** : trois vice-présidents de l'EPT respectivement des finances, du développement économique et de la politique de la ville sont membres du CSS, ainsi que les maires des communes de Bagneux et de Fontenay-aux-Roses, concernés par les projets par les QPV. Les autres élus du territoire de l'EPT ne sont pas intéressés par la politique de la ville et ne souhaitent pas accueillir d'habitants des QPV.
- **Services communautaires** : après avoir été placée auprès de la direction générale adjointe en charge de la solidarité et de la politique de la ville, puis du développement économique et de l'emploi, la cellule ITI est depuis 2019 rattachée à la direction générale adjointe ressources (rassemblant finances, ressources humaines, informatique et numérique, logistique et commandes publiques). La référente ITI assiste seule aux réunions d'instruction avec la Région et au CSS. Tous les 15 jours, un temps de travail commun est organisé avec le directeur adjoint ressources. Elle n'est plus à temps plein sur la mise en œuvre des projets européens. Son poste a été élargi à la recherche, à tous les niveaux territoriaux, de financements (appels à projets, etc.). La coordination avec le service de la politique de ville « a flotté » durant un an en attente d'un recrutement. *« Le terme de collaboration semble un peu trop fort pour qualifier la relation entre les professionnels ITI et ceux de la politique de la ville. Il y a des contacts, chacun restant dans son champs »*. La cellule ITI n'est pas impliquée dans les instances du contrat de ville. La référente travaille néanmoins en coordination avec les chargés d'aménagement et de la politique de la ville de Bagneux.
- **Porteurs de projets** : les porteurs de projets sont principalement d'ordre institutionnel, comme, pour l'insertion professionnelle par l'emploi, le GIP et, pour la rénovation thermique, le bailleur social implanté sur le territoire de Bagneux et le quartier intercommunal des Blagis (Domaxis). L'EPT porte en propre le dispositif d'appui à la création d'activités. D'autres projets sont également en attente de validation par le CRP. VSGP note qu'il est difficile de mobiliser les porteurs de projets malgré les démarches entreprises par l'EPT (envoi de mails, appui du GIP pour l'identification de potentiels porteurs et organisation de deux « petits-déjeuner » de présentation du dispositif ITI). Cette situation tient au décalage entre les domaines de l'ITI et les besoins du territoire.

Intégration thématique et stratégique



Intégration stratégique globale : les intercommunalités préexistantes n'ont pas dialogué avant la création de l'EPT qui fut imposée par l'Etat. Deux années après sa création de l'EPT des réflexions en vue d'un projet de territoire sont initiées. En septembre 2018, les axes structurants d'un projet de territoire sont définis, après la tenue d'un séminaire entre élus et la production d'un diagnostic territorial (portrait de territoire réalisé par l'Institut). Les principaux axes concernent le développement durable (réduction de la facture énergétique, déchets, etc.) et la « Smart City » (maison de l'entrepreneuriat, etc.). Suite à la stabilisation en 2018 des compétences de la métropole du Grand Paris et de l'EPT (définition de l'intérêt métropolitain et territorial), des politiques cadre obligatoires sont en cours de préparation : PLH, PCAET, schéma d'urbanisme commercial, etc. En 2020, un PLUi doit être adopté. L'EPT coordonne le contrat de ville intercommunal qui est géré par les trois villes concernées¹¹. Le territoire de Bagneux bénéficie d'un PRU de 2^{ème} génération.

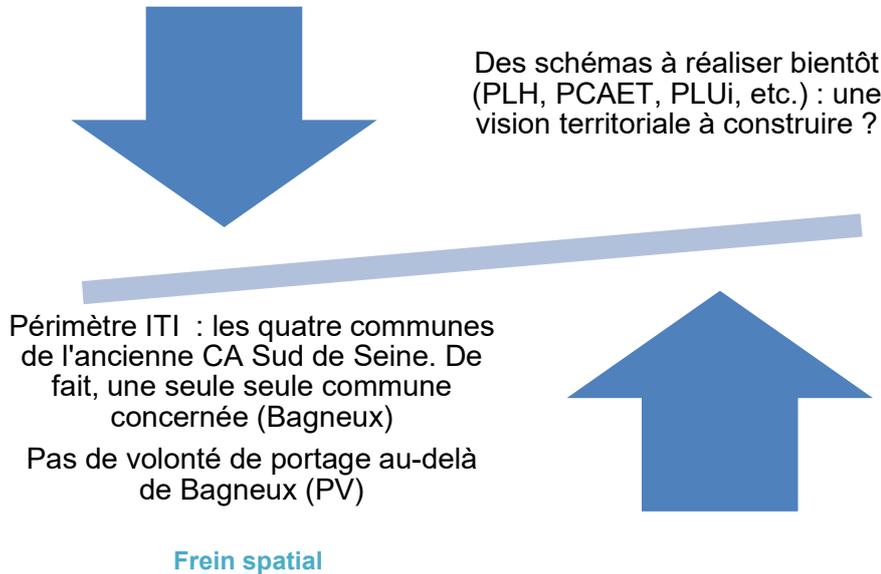
Intégration de l'ITI : les axes stratégiques de l'ITI ont été maintenus, alors que les compétences intercommunales ont évolué avec la création de l'EPT. Elles croisent en partie les domaines d'intervention de l'ITI, pour l'aménagement, le développement durable, l'emploi et l'insertion. Dans le domaine social, des compétences intercommunales sont retournées aux communes. L'axe rénovation thermique est mis en oeuvre par un bailleur social (quartiers de la Pierre Plate et des Musiciens à Bagneux). Pour l'axe insertion professionnelle (développement économique et emploi), l'intercommunalité sollicite le GIP développement économique et emploi en vue d'identifier des porteurs ou porter des projets en propre. Fin 2019, une enveloppe financière de 300 000€ au titre du FSE n'était toujours pas consommée. Un manque de projets identifiés est constaté et le montant minimum requis par projet de 45 000 € dont 50% financé par l'Europe est considéré comme un frein. Une absence de porosité entre les projets ITI et les autres politiques est constaté.

¹¹ Clamart et Fontenay-aux-Roses qui n'ont pas de QPV restent signataires du contrat de ville de Sud de Seine, certains secteurs (anciennes ZUS) étant considérés en quartiers en veille active.

-
- OS 1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires*
- OS 4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises*
- OS 6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes*
- OS 7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées*
- OS 8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi*
- OS 9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3*
- OS 13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel*
-

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial

Levier spatial



- **Freins sur le plan spatial** : la création de l'intercommunalité Vallée Sud Grand Paris s'est construite par obligation réglementaire. Les intérêts territoriaux et les problématiques territoriales des communes membres diffèrent sur de nombreux points car le périmètre de l'EPT n'est pas considéré comme un bassin de vie. Les orientations en matière de politique de la ville ne sont pas portées au-delà d'un périmètre restreint, principalement sur la ville de Bagneux. Les projets financés au titre de l'ITI sont donc ciblés sur les quartiers prioritaires de cette ville, sans recherche de rayonnement sur un territoire plus large. Cela s'inscrit dans la continuité des réflexions de préparation de l'ITI qui a été pensé en lien avec l'équipe PRU de l'époque. Notons que le PRU de Bagneux qui dispose d'enveloppes financières beaucoup plus élevées a une incidence territoriale plus importante.

Une ZAC a été lancée sans la mobilisation de fonds européens car son périmètre ne coïncide pas avec celui de l'ITI. La présence du quartier intercommunal des Blagis qui irrigue 4 communes de l'EPT n'a pas généré de besoin de gestion intercommunale.

Leviers sur le plan spatial : dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la rénovation thermique, il n'y a pas de lien avec le contrat de ville. Potentiellement, les impacts territoriaux seraient plus larges. À l'avenir, le futur PLUi d'échelle intercommunale aura vocation à s'articuler avec l'ITI.

Conclusions

L'ITI ne joue pas un rôle important de levier pour le territoire. Il accompagne principalement la mise en œuvre de dispositifs de la politique de la ville (contrat de ville, PRU). Les objectifs ITI qui convergent avec ceux du contrat de ville sont présentés en annexe.

Notons que de nouveaux projets ITI doivent être validés en CRP. Ils permettraient de mobiliser des enveloppes financières aujourd'hui sousconsommées.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentation de Pôle emploi et de la CCI dans le cadre du CSS (en lien avec les compétences de l'EPT) <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des projets financés par les FESI dans le cadre de l'ITI en partie cohérents avec les compétences et politiques communautaires (aménagement, cadre de vie développement durable et emploi, en lien avec le GIP) • Un fort et ancien ancrage de dispositifs de politique de la ville et de requalification urbaine : des QPV ont bénéficié de plusieurs PRU(s) 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentation des seuls maires de Bagneux et de Fontenay-aux-Roses dans le cadre du CSS • EPT VSGP est une structure récente (2016), qui a été pendant deux ans mobilisée par la fusion intercommunale • Déficit de porteurs de projets sur le territoire en dépit de la communication menée par l'EPT (petit déjeuner, etc.) et de l'appui offert aux porteurs de projets. Causes possibles : décalage par rapport aux besoins réels du territoire ; « ticket d'entrée » jugé trop contraignant pour les associations (trésorerie, etc.) • Des postes non encore pourvu au sein de l'ITI, ce qui ne facilite pas le travail en transversalité de la cellule ITI <p><u>Intégration stratégique et thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des compétences intercommunales qui ont fortement évolué depuis la création de l'EPT. Aujourd'hui peu en phase avec les thématiques couvertes par les fonds FSE (une enveloppe résiduelle de fonds à consommer) • Pas d'effets de l'ITI dans d'autres champs de compétences de l'intercommunalité ou pour d'autres acteurs publics : absence de porosité entre les politiques publiques (pas de ruissellement, pas de pollenisation) <p><u>Intégration spatiale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Alors que l'EPT est composé de 11 communes, le périmètre de l'ITI correspond à celui de l'ancienne CA Sud de Seine, soit Bagneux, Clamart, Fontenay et Malkoff) avec des projets en QPV déployés sur une seule ville (Bagneux)

	<ul style="list-style-type: none"> EPT VSGP recouvre un territoire « artificiel » imposé par l'Etat, sans volonté politique de porter l'ITI à l'échelon de l'EPT
Opportunités	Menaces
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Des relations entre élus du territoire à consolider à l'occasion de l'élaboration des nouveaux plans et schémas à adopter Des relations à développer avec des porteurs de projets dans le domaine de l'emploi et de l'éducation <p><u>Intégration territoriale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Un projet de territoire existe depuis 2018 ; d'autres documents cadre à adopter à l'échelon de l'EPT <p><u>Intégration thématique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Insertion professionnelle et rénovation thermique qui ne relèvent pas du CV : thématiques ITI à élargir à l'échelon intercommunal 	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'intercommunalité joue le rôle de médiateur mais il y a peu de porteurs de projets

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	Lieux : Bagneux Quartier la Pierre Plate Opérations : repositionner l'Espace Emploi intercommunal dans le quartier Pierre Plate Dispositifs : Contrat de ville
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms		
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	Lieux : CA Vallée Sud Grand Paris Opérations : poursuite du dispositif d'appui à la création-reprise d'entreprise et d'économie sociale et solidaire Dispositifs : dispositif d'appui à la création-reprise d'entreprise
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion		
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	Lieux : quartiers défavorisés anciennement en PV Opérations : accroître le nombre de personnes ayant bénéficié d'un suivi médical et le nombre de personnes formées ou ayant obtenu la certification FLE (Français langue étrangère) Dispositifs :
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	Lieux : CA Vallée Sud Grand Paris Opérations : réduire le nombre de jeunes menacés par le décrochage scolaire et accroître le nombre de jeunes ayant rattrapé vers l'enseignement ou une formation spécifique, augmenter le nombre de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation à des actions de prévention du décrochage scolaire Dispositifs : FESI, ML
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	Lieux : CA Vallée Sud Grand Paris Opérations : projets permettant d'augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, de diminuer la durée moyenne du chômage des demandeurs d'emploi, de réduire le nombre d'actifs peu ou pas qualifiés ainsi que le nombre de ruptures durant les parcours de formation, et de contribuer ainsi à une meilleure adéquation des compétences aux évolutions du marché de l'emploi. Dispositifs :
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements	2	Lieux : CA Vallée Sud Grand Paris, site du Panorama Opérations : augmenter les collaborations entre acteurs économiques et établissements de R&D, augmenter la compétitivité et l'attractivité du territoire pour une création et une implantation d'entreprises accrues sur le territoire Sud de Bièvre /

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
	de R&D notamment dans les domaines de S3 10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3		Vallée Sud Grand Paris Dispositifs :
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques 12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel 14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	2	Lieux : Bagneux, quartier la Pierre Plate, secteur Nord de la ville Opérations : réalisation d'un réseau de chaleur de géothermie (Bagéops) et de sa centrale géothermique (à compter de 2016) pour env. 9 500 équivalent-logements (avec bailleur social Domaxis) Dispositifs : FSE
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	14	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme		

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Eléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	1	BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92) PILIER COHESION SOCIALE Axe 3 - ACCÈS AUX SOINS - ACCÈS AUX DROITS • Objectif: Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et au bien-être des personnes en situation de vulnérabilité • Objectif: Consolider et renforcer l'accès aux droits, répondre aux besoins de justice de proximité, à l'aide aux victimes et à la résolution amiable de conflits • Objectif: permettre l'insertion des personnes vulnérables • Objectif: aider à la mobilité PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN Axe 1 - Renforcer le vivre ensemble • Objectif: mettre en place une GUSP sur les 3 quartiers • Objectif: introduire une culture de médiation sur chaque quartier

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
			<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: développer le lien social <p>Axe 3 - Renforcer la mixité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif: diversifier les parcours d'accès au logement <p>Axe 4 - Mener une politique d'ensemble urbaine et sociale de réhabilitation des trois quartiers prioritaires</p> <p>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</p> <p>Axe 1 Favoriser la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif:-accompagner les demandeurs d'emplois adultes et jeunes dans l'acquisition du permis B <p>Axe 2 Aider à l'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif: faciliter l'autonomie sociale et professionnelle des publics en difficulté <p>Axe 3 Dynamiser le développement économique local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif: agir pour le développement économique local, multiplier les actions dans les quartiers prioritaires, dans les quartiers vécus et en direction des habitants de ces quartiers <p>Axe 4 Soutien aux familles monoparentales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif: diversifier les possibilités de mode de garde <p>FONTENAY AUX ROSES Quartier : Les Blagis Opérations :</p> <p>Pilier 1 : Cohésion sociale et accès aux droits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le soutien à la parentalité • Favoriser la citoyenneté et le lien social • Favoriser l'accès aux droits et l'information juridique <p>Pilier 2 : Cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des opérations de renouvellement urbain • Préserver la tranquillité publique • Améliorer l'attractivité des quartiers et amener du service public <p>Pilier 3 : Développement économique et emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser les commerces dans les quartiers en veille
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	<p>BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92)</p> <p>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</p> <p>Axe 3 Dynamiser le développement économique local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif: agir pour le développement économique local, multiplier les actions dans les quartiers prioritaires, dans les quartiers vécus et en direction des habitants de ces quartiers <p>FONTENAY AUX ROSES Quartier : Les Blagis Opérations : néant</p>
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	0	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	<p>BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92)</p> <p>PILIER COHESION SOCIALE Axe 3 - ACCÈS AUX SOINS - ACCÈS AUX DROITS • Objectif: Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et au bien-être des personnes en situation de vulnérabilité • Objectif: rapprocher les habitants des quartiers en politique de la ville des dispositifs de santé et de prévention existants • Objectif: Consolider et renforcer l'accès aux droits, répondre aux besoins de justice de proximité, à l'aide aux victimes et à la résolution amiable de conflits • Objectif: permettre l'insertion des personnes vulnérables • Objectif: aider à la mobilité • Objectif : favoriser l'intégration et la promotion sociale Axe 4 - ACCÈS À LA CULTURE • Objectif: Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie Axe 5 - ACCÈS AU SPORT • Objectif: diversifier les pratiques sportives et les adapter • Objectif: Favoriser l'accès à la pratique sportive Axe 6 - CITOYENNETE</p> <p>PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN Axe 1 - Renforcer le vivre ensemble • Objectif: mettre en place une GUSP sur les 3 quartiers • Objectif: introduire une culture de médiation sur chaque quartier • Objectif: développer le lien social Axe 2 - Améliorer le cadre de vie • Objectif: développer la participation des habitants dans la maîtrise de leur cadre de vie Axe 3 - Renforcer la mixité sociale • Objectif: diversifier les parcours d'accès au logement Axe 4 - Mener une politique d'ensemble urbaine et sociale de réhabilitation des trois quartiers prioritaires</p> <p>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Axe 1 Favoriser la mobilité • Objectif: accompagner les demandeurs d'emplois adultes et jeunes dans l'acquisition du permis B Axe 2 Aider à l'insertion professionnelle • Objectif: faciliter l'autonomie sociale et professionnelle des publics en difficulté • Objectif: développer les possibilités de formation pour un public en difficultés de mobilité dans un département où les déplacements sont difficiles et longs Axe 3 Dynamiser le développement économique local • Objectif: agir pour le développement économique local, multiplier les actions dans les quartiers prioritaires, dans les quartiers vécus et en direction des habitants de ces quartiers Axe 4 Soutien aux familles monoparentales • Objectif: diversifier les possibilités de mode de garde</p> <p>AXE TRANSVERSAL : JEUNESSE • Objectif: développer la citoyenneté chez les jeunes • Objectif: mettre les jeunes au centre de leurs actions • Objectif : Favoriser les comportements favorables à la santé chez les Jeunes • Objectif: Développer les actions de formation -prévention en direction des jeunes • Objectif: Sensibiliser les jeunes générations aux droits et devoirs, agir avec les publics respectifs pour faciliter les dialogues intergénérationnels • Objectif: accompagner les jeunes dans leur insertion sociale</p> <p>AXE TRANSVERSAL : EGALITE FEMMES/HOMMES • Objectif: Promouvoir des actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits • Objectif: axer des actions en priorisant les femmes</p> <p>AXE TRANSVERSAL : PREVENTION ET LUTIE CONTRE LES DISCRIMINATIONS</p>
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	<p>BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92)</p> <p>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Axe 1 Favoriser la mobilité • Objectif: accompagner les demandeurs d'emplois adultes et jeunes dans l'acquisition du permis B Axe 2 Aider à l'insertion professionnelle • Objectif: faciliter l'autonomie sociale et professionnelle des publics en difficulté • Objectif: développer les possibilités de formation pour un public en difficultés de mobilité dans un département où les déplacements sont difficiles et longs Axe 3 Dynamiser le développement économique local</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif: agir pour le développement économique local, multiplier les actions dans les quartiers prioritaires, dans les quartiers vécus et en direction des habitants de ces quartiers Axe 4 Soutien aux familles monoparentales • Objectif: diversifier les possibilités de mode de garde AXE TRANSVERSAL : JEUNESSE • Objectif: accompagner les jeunes dans leur insertion sociale AXE TRANSVERSAL : PREVENTION ET LUTIE CONTRE LES DISCRIMINATIONS <hr/> <p>BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92)</p> <p>PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Axe 1 Favoriser la mobilité • Objectif:-accompagner les demandeurs d'emplois adultes et jeunes dans l'acquisition du permis B Axe 2 Aider à l'insertion professionnelle • Objectif: faciliter l'autonomie sociale et professionnelle des publics en difficulté • Objectif: développer les possibilités de formation pour un public en difficultés de mobilité dans un département où les déplacements sont difficiles et longs Axe 3 Dynamiser le développement économique local • Objectif: agir pour le développement économique local, multiplier les actions dans les quartiers prioritaires, dans les quartiers vécus et en direction des habitants de ces quartiers Axe 4 Soutien aux familles monoparentales • Objectif: diversifier les possibilités de mode de garde AXE TRANSVERSAL : EGALITE FEMMES/HOMMES • Objectif: Promouvoir des actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits • Objectif: axer des actions en priorisant les femmes AXE TRANSVERSAL : PREVENTION ET LUTIE CONTRE LES DISCRIMINATIONS <p>FONTENAY AUX ROSES Quartier : Les Blagis Opérations : Pilier 3 : Développement économique et emploi • Favoriser l'accès et l'usage des nouvelles technologies</p> </p>
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3 10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	1	<p>BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92)</p> <p>PILIER COHESION SOCIALE Axe 2- SANTE • Objectif: continuer à animer, aider à la concertation, soutenir méthodologiquement par la création d'outils adaptés aux projets locaux de santé • Objectif: Améliorer la connaissance des besoins et des déterminants de la santé des Balnéolais • Objectif: Réduire les inégalités sociales de santé en matière nutritionnelle • Objectif: Promouvoir la santé des enfants • Objectif: Favoriser la connaissance mutuelle et l'action concertée entre acteurs de la santé mentale</p> <p>Axe 3 - ACCÈS AUX SOINS - ACCÈS AUX DROITS • Objectif: Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et au bien-être des personnes en situation de vulnérabilité • Objectif: rapprocher les habitants des quartiers en politique de la ville des dispositifs de santé et de prévention existants • Objectif: Consolider et renforcer l'accès aux droits, répondre aux besoins de justice de proximité, à l'aide aux victimes et à la résolution amiable de conflits • Objectif: permettre l'insertion des personnes vulnérables • Objectif: aider à la mobilité</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	1	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : favoriser l'intégration et la promotion sociale AXE TRANSVERSAL : JEUNESSE • Objectif: développer la citoyenneté chez les jeunes • Objectif: mettre les jeunes au centre de leurs actions • Objectif : Favoriser les comportements favorables à la santé chez les Jeunes • Objectif: Développer les actions de formation -prévention en direction des jeunes • Objectif: Sensibiliser les jeunes générations aux droits et devoirs, agir avec les publics respectifs pour faciliter les dialogues intergénérationnels • Objectif: accompagner les jeunes dans leur insertion sociale PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Axe 1 Favoriser la mobilité • Objectif:-accompagner les demandeurs d'emplois adultes et jeunes dans l'acquisition du permis B Axe 2 Aider à l'insertion professionnelle • Objectif: faciliter l'autonomie sociale et professionnelle des publics en difficulté • Objectif: développer les possibilités de formation pour un public en difficultés de mobilité dans un département où les déplacements sont difficiles et longs Axe 3 Dynamiser le développement économique local • Objectif: agir pour le développement économique local, multiplier les actions dans les quartiers prioritaires, dans les quartiers vécus et en direction des habitants de ces quartiers Axe 4 Soutien aux familles monoparentales • Objectif: diversifier les possibilités de mode de garde AXE TRANSVERSAL : JEUNESSE • Objectif: développer la citoyenneté chez les jeunes • Objectif: mettre les jeunes au centre de leurs actions • Objectif : Favoriser les comportements favorables à la santé chez les Jeunes • Objectif: Développer les actions de formation -prévention en direction des jeunes • Objectif: Sensibiliser les jeunes générations aux droits et devoirs, agir avec les publics respectifs pour faciliter les dialogues intergénérationnels • Objectif: accompagner les jeunes dans leur insertion sociale AXE TRANSVERSAL : EGALITE FEMMES/HOMMES • Objectif: Promouvoir des actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits • Objectif: axer des actions en priorisant les femmes AXE TRANSVERSAL : PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS <hr/> <p>BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92)</p> <p>PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN Axe 1 - Renforcer le vivre ensemble • Objectif: mettre en place une GUSP sur les 3 quartiers Axe 2 - Améliorer le cadre de vie • Objectif: développer la participation des habitants dans la maîtrise de leur cadre de vie Axe 4 - Mener une politique d'ensemble urbaine et sociale de réhabilitation des trois quartiers prioritaires</p> <p>FONTENAY AUX ROSES Quartier : Les Blagis Opérations : Pilier 2 : Cadre de vie • Développer des opérations de renouvellement urbain • Préserver la tranquillité publique</p>
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	1	<p>BAGNEUX Lieux : (p 7) - les quartiers Nord, à Bagneux; - les quartiers Sud, à Bagneux, appartenant à la ZUS intercommunale dite des Blagis s'étendant sur les territoires de Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine (La Pierre Plate, Tertres-Cuverons, Abbé Grégoire-Mirabeau, Cité des Musiciens (Bagneux) ; Opérations : (p 54- 92)</p> <p>PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN Axe 1 - Renforcer le vivre ensemble • Objectif: mettre en place une GUSP sur les 3 quartiers Axe 2 - Améliorer le cadre de vie • Objectif: développer la participation des habitants dans la maîtrise de leur cadre de vie Axe 4 - Mener une politique d'ensemble urbaine et sociale de réhabilitation des trois quartiers prioritaires</p> <p>FONTENAY AUX ROSES Quartier : Les Blagis Opérations : Pilier 2 : Cadre de vie • Développer des opérations de renouvellement urbain • Préserver la tranquillité publique</p>

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Eléments de preuve CV
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	

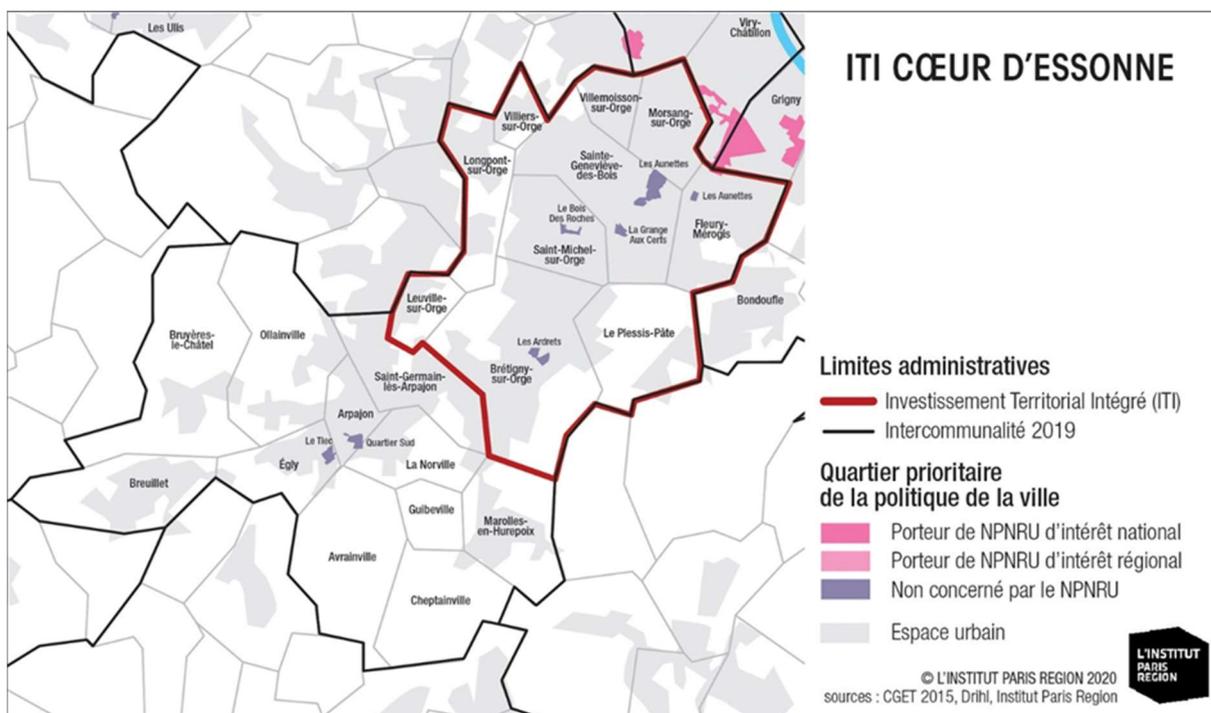
ITI Cœur d'Essonne

Créée le 1^{er} janvier 2016, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne résulte de la fusion de deux intercommunalités préexistantes : la communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la communauté de communes de l'Arpajonnais. Vingt et une communes composent l'intercommunalité qui constituent un bassin de vie de près de 200 000 habitants (population municipale 2017, Insee 2020).

En 2015, la CA Val d'Orge dépose auprès de la Région Île-de-France un dossier de candidature à l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés (ITI) du programme opérationnel Île-de-France (PO) FEDER-FSE 2014-2020 ». Il sera l'un des 12 premiers projets retenus en juin 2016. Dans la continuité du projet initial, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, créé entre temps, a en effet maintenu sa candidature. La convention de délégation des tâches au titre de l'ITI du volet urbain du PO est signée entre la Région et l'EPT en octobre 2016.

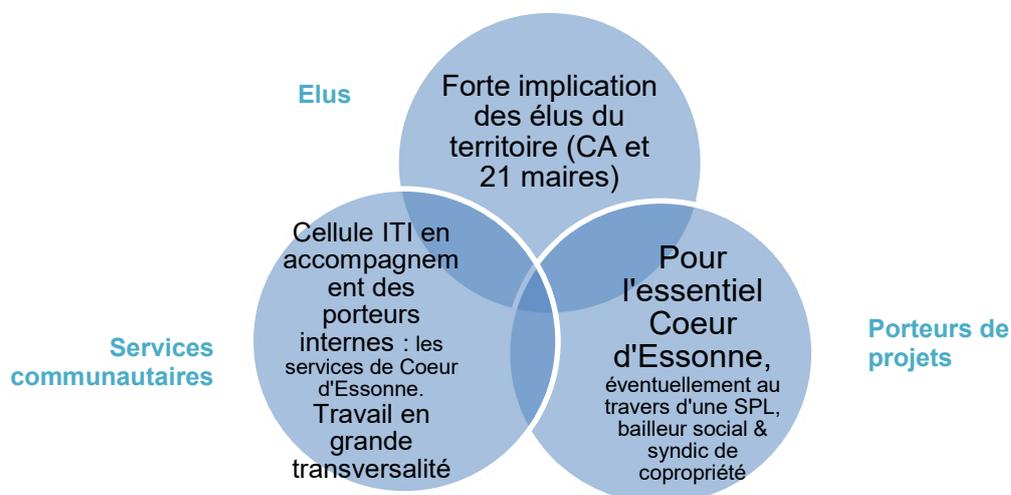
Le territoire éligible au programme ITI correspond au périmètre de l'ancienne CA du Val d'Orge, soit les communes de Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoissansur-Orge, et Villiers-sur-Orge. Ce territoire rassemble 72% de la population totale.

Des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont présents sur quatre communes du périmètre ITI (Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Sainte Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge) et, hors périmètre ITI à Arpajon et Egly. Toutefois, les projets ITI ne ciblent pas la thématique de la politique de la ville.



Cœur d'Essonne ne mobilise pas sur son territoire d'autres fonds européens que ceux de l'ITI, parce qu'ils sont jugés trop complexes et que l'agglomération ne dispose pas des moyens humains autres que ceux de l'ITI.

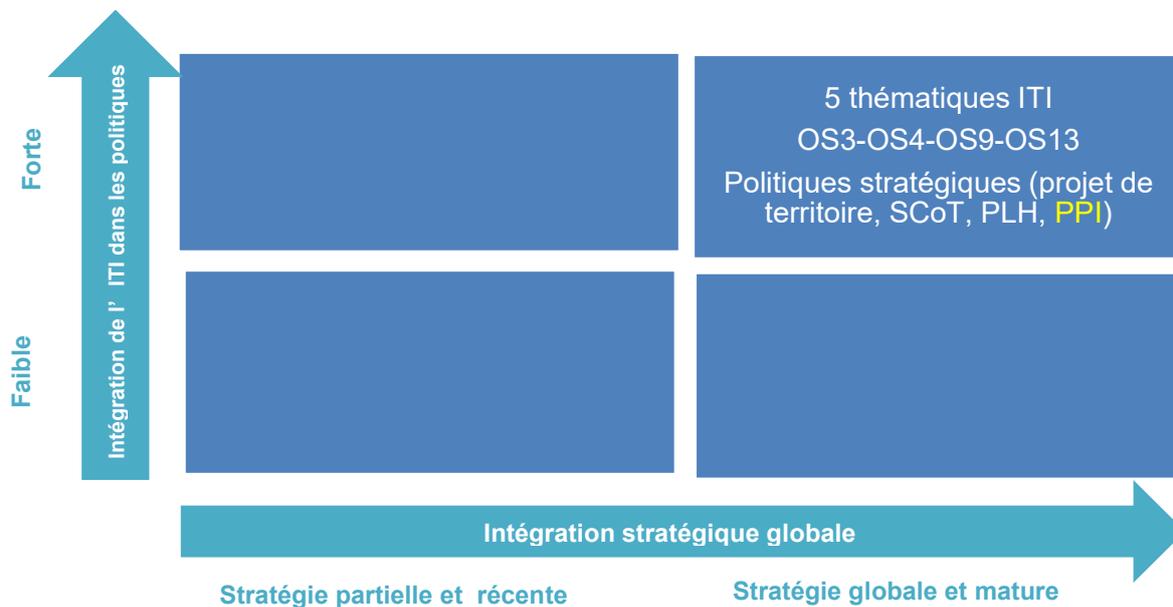
Gouvernance et écosystème d'acteurs



La présidence du **CSS** est assurée par le Président de Coeur Essonne. Ce CSS est composé des dix maires de l'ancienne agglomération du Val d'Orge, des représentants du conseil régional et du conseil départemental, du préfet à l'égalité des chances et du directeur de la DIRECCTE Essonne. Le CSS assure non seulement la pré-sélection des opérations pour présentation ultérieure à l'autorité de gestion, mais aussi l'évaluation de la qualité de mise en œuvre, le contrôle du respect du calendrier opérationnel et la définition d'une stratégie de communication. La gouvernance de l'ITI qui intègre peu de représentants extérieurs à l'intercommunalité, se veut resserrée, par souci de fluidité et d'efficacité dans la validation des projets. Les partenaires externes sont néanmoins très impliqués en phase de mise en œuvre des projets. Le CSS se réunit au rythme d'une fois par an environ.

- **Elus** : le « comité technique » de l'ITI est assuré par l'ensemble des 21 maires de l'agglomération, dans le cadre de la commission aménagement du territoire, urbanisme, emploi, commerce de proximité, tourisme, développement économique et artisanat. Leur implication y est considérée comme primordiale car il n'existe pas de conseil des maires ou d'autres instances, susceptibles de les réunir tous. Frédéric Petitta est le vice-président en charge de cette commission. Il est aussi maire de la commune de Sainte Gèneviève-des-Bois.
- **Services communautaires** : la direction administration générale, chargée des finances, ressources humaines et des affaires juridiques de l'EPT pilote la cellule ITI. La cellule ITI réalise un accompagnement des porteurs en interne : ce sont les différents services impliqués. L'implication des services qui travaillent quotidiennement en transversalité, est forte. Les orientations de l'ITI ne sont pas fortement articulées avec la politique de la ville (sauf pour les rénovations thermiques-axe 8).
- **Porteurs de projets** : en 2015, l'Etat a cédé au Val d'Orge, 300 hectares de terrain sur l'ancienne Base aérienne 217 située sur les communes de Brétigny-sur-Orge et Plessis-Pâté. La transformation de ce vaste espace a constitué le point d'entrée dans l'ITI pour l'ancienne CA et est devenue le projet phare de Coeur d'Essonne. L'ITI assure un financement complémentaire, à hauteur de 17 % des subventions d'Etat, aux contrats d'intérêt national et de redynamisation des sites de défense. La base absorbe 70 % des fonds et 90 % des projets de l'ITI. Les projets ITI recouvrent la création de continuités écologiques sur la base (éléments de biodiversité, instauration d'une trame verte et bleue, zéro phyto, liaisons duces, etc.), la réhabilitation et la construction de nouveaux bâtiments destinés à héberger des entreprises dont une partie ou toute l'activité est liée à la recherche – développement (filière drone, biotech, etc.), l'aide à la création d'entreprises (accompagnement des demandeurs d'emplois). Les seules opérations ITI non pilotées par la CA directement ou au travers de la Société publique locale (SPL) « Francilienne sud » sont relatives aux opérations de réhabilitation thermique de 350 logements. Elles sont portées par « Coopération et famille », un bailleur social et syndic de copropriété et concernent à Saint-Michel-sur-Orge (quartiers prioritaires de la politique de la ville).

Intégration thématique et stratégique



Intégration stratégique globale : le développement du territoire est lié au devenir de la Base 217 qui concentre de forts enjeux. Le projet mis en œuvre par l'agglomération s'appuie sur un modèle de développement innovant, fondé à la fois sur la création de richesses et d'emplois (boucle circulaire entrepreneuriale, etc.) et sur le développement durable. Il intègre par exemple la « ferme de l'envol » ; projet d'agriculture innovante, lauréat d'appels à projets nationaux « territoire innovant de grande ambition » et projet SESAME (projet de 55 ha comprenant du maraichage bio, des projets dans les domaines de la biodiversité, de l'agroforesterie, etc.). C'est une approche mixte qui intègre aussi les questions d'habitat. Un projet de territoire, qui explicite cette stratégie, est voté en janvier 2019, un SCoT et un PLH en décembre 2019. Un PCAET est en cours d'élaboration. Les documents-cadre à l'échelle de l'agglomération deviennent ainsi cohérents avec la stratégie de Cœur d'Essonne.

Intégration de l'ITI : en 2015, la SUI est élaborée en cohérence avec les nombreux schémas et documents cadre déjà existants à l'échelle du Val d'Orge : Pacte, OPAH, POPAC, SCoT, PLH, PCET, Agenda 21 et à l'échelle régionale (SRCE, SRDEII, etc.). La transversalité intercommunale interne a ensuite permis de soutenir une évolution cohérente de l'ITI par rapport aux documents stratégiques de l'intercommunalité, alors en cours d'élaboration. Les projets de l'ITI sont essentiellement en lien avec les aménagements de la base 217. En ce sens, ils participent directement à la stratégie communautaire.

OS 3 : Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire

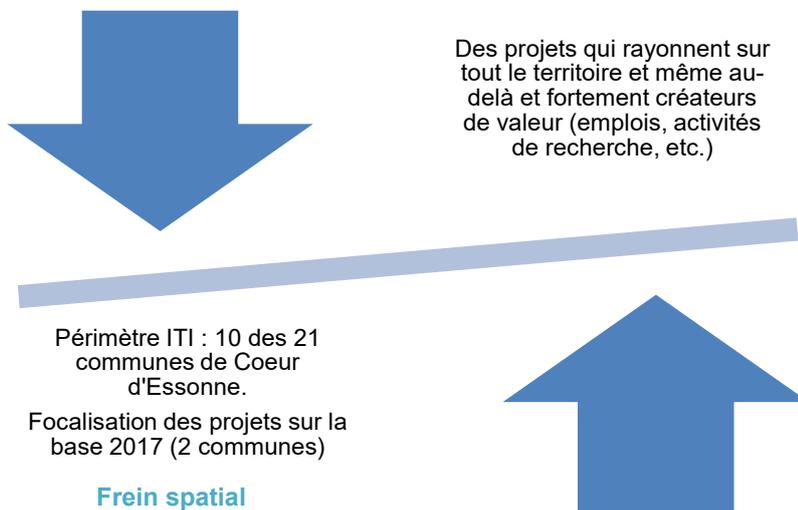
OS 4 : Augmenter le nombre de créations/reprises d'entreprises.

OS 9 : Augmenter le nombre de collaboration entre les entreprises et les établissements de R&D, notamment dans le domaine de la S3.

OS 13 : diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial

Levier spatial



Freins sur le plan spatial : la requalification du grand territoire de la base 217 entraîne la focalisation des projets d'aménagement et de développement de l'ITI en sa direction. Leudeville et Vet-le-Vert, deux communes hors agglomération (et hors périmètre de l'ITI), sont aussi concernés par la base.

Leviers sur le plan spatial : si les enjeux de développements territoriaux se concentrent sur l'ancienne base militaire 217, l'enjeu est de mettre le territoire en synergie : les projets entraînent un fort développement du territoire et participent au rayonnement des 21 communes de l'intercommunalité. La production de richesse a profité à l'agglomération (CFE, CVAE, vente des terrains). Plus de 4 000 emplois ont été créés en 3 ans et bénéficient à tout le territoire. Diverses entreprises se sont installées : plate-forme logistique d'Amazon (1000 salariés fin 2019), ARGAN-Casino (logistique, e-commerce alimentaire) : 100 salariés, 1000 prévus en 2025), Bimbo, une usine de production de petits pains (25 salariés, 50 à terme), etc. D'autres secteurs d'activité pourraient se développer : le cinéma par l'intermédiaire de construction de plateaux en extérieur et bientôt en intérieur. Un parc d'activités commerciales a aussi été créé (« Les promenades de Brétigny », 24 000 m² dédiés aux loisirs, aux sports et à la restauration).

L'activité de maraîchage bio doit aussi profiter à la restauration scolaire avec un objectif de 50% de bio dans les cantines. Les retombées pour les quartiers en politique de la ville sont moins perceptibles, hors opérations de rénovation thermiques.

L'impact de ce développement, tant sur le plan économique que social, rend la concertation entre élus du territoire d'autant plus utile.

..

.

Conclusions

L'ITI est indispensable dans le développement du territoire de la base 2017 car il facilite la mise en œuvre de projets. .

Les délais assez longs de passage des projets présélectionnés par le CSS en CRP fragilise le choix de recourir à l'ITI.

Des opportunités de financements nouveaux via les fonds européens pourraient apparaître, notamment en matière énergie.

Atouts	Faiblesses
<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <p>Implication des 21 maires du territoire intercommunal Forte compétence technique de la cellule ITI et accompagnements des services en interne</p> <p><u>Intégration thématique</u></p> <p>Bonne articulation avec le projet de territoire et les documents stratégiques tout juste adoptés (2019) l'ITI permet d'accélérer la réalisation des projets sur la base 2017</p> <p>Intégration territoriale Forts impacts économiques et sociaux sur tout le territoire</p>	<p><u>Intégration des acteurs</u></p> <p>Un porteur seul porteur principal = la CA CSS peu ouvert aux partenariats externes</p> <p><u>Intégration thématique</u></p> <p>Pas de projets dédiés aux habitants des QPV (sauf rénovation thermique)</p> <p><u>Intégration territoriale</u></p> <p>Des projets focalisés sur la reconversion de la base 2017</p>
Opportunités	Menaces
<p>Intégration des acteurs</p> <p>Elargissement du CSS pour renforcer sa dimension partenariale</p> <p>Développer les opportunités de portage de projets par les associations et autres acteurs non directement liés à l'intercommunalité</p> <p>Développer les partenariats avec les instances PV de l'intercommunalité (comme déjà initié via la rénovation urbaine et l'emploi : clause sociale dans les marchés de travaux) Développer l'implication de la population</p> <p>Intégration thématique</p> <p>Documents cadre en voie d'adoption devraient permettre de nouvelles articulations avec les projets pour le prochain mandat (ex. : PCAET) : développement des énergies renouvelables, etc. Intégration de la thématique politique de la ville</p> <p>Intégration thématique</p> <p>Augmenter le nombre de projets hors du périmètre ITI</p>	<p>Quelle pérennité pour les financements CIN et l'ITI ?</p> <p>Intégration thématique</p> <p>Articulation avec d'autres dispositifs à surveiller : ex. la compétence dev. économique renforcée depuis la loi NOTRe</p> <p><u>Intégration territoriale</u></p> <p>Les projets développés sont-ils exemplaires sur le plan de la consommation d'espaces ?</p>

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	0	
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	2	Lieux : CA Dispositifs : Plan Climat PCET, Agenda 21 Opérations : Axe 2 – Préserver la biodiversité Priorité : Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser des services liés aux écosystèmes. OS 3 : Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire Disposer d'un corridor écologique traversant la BA217 et s'articulant sur la partie nord avec la liaison douce de la Liaison Centre Essonne (LCE). Relier la vallée de l'Orge aux espaces de la BA217 et ainsi permettre le lien avec la vallée de l'Essonne. Articulation prévue avec le FEADER pour la création d'une légumerie destinée à la transformation des légumes produits sur le lotissement agricole et l'aménagement de logements pour les agriculteurs.
		2	Lieux : CA Dispositifs : Pacte, CFA Opérations : Axe 3 – Favoriser la création reprise et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi Priorité : Emploi indépendant, entrepreneuriat et création d'entreprises. OS 4 : Augmenter le nombre de créations/reprises d'entreprises. Accompagnement des créateurs : Munir les porteurs de projet de création d'entreprises issus des quartiers prioritaires des outils nécessaires à la réussite de leur projet de création et à sa pérennisation. Contribuer à l'objectif de création 10 000 emplois portés par la CAVO notamment sur la BA217.
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	0	
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	0	
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	0	
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	0	
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D	2	Lieux : CA Opérations : Axe 6 : Renforcer les facteurs de compétitivité Priorité : favoriser les investissements des entreprises dans la R&D. OS 9 : Augmenter le nombre de collaboration entre les entreprises et les

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
	notamment dans les domaines de S3		établissements de R&D, notamment dans le domaine de la S3. <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un bâtiment modulaire et construction neuve pour y accueillir des entreprises de la filière drone et le cluster drone IDF • Réhabilitation du bâtiment IGESA pour l'accueil des entreprises du secteur des biotech et de la med tech et des drones • Réhabilitation de la Halle « Abris Essais radar » destinée à servir de plateforme mutualisée aux entreprises de la filière drone
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	0	
	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	Lieux : copropriété résidence Boildieu Bizet Dispositifs : Dispositif POPAC pour inciter à la rénovation dans les copropriétés Opérations : Axe 8 – Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone Priorité : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement OS 13 : diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel Rénovation thermique de la résidence Boildieu Bizet - Réduire les consommations énergétiques du parc résidentiel de 29% d'ici 2020 et réduire la précarité énergétique des populations vivant dans les quartiers prioritaires avec une réduction de charges correspondantes.
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Eléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	1	Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV, PRU Opérations : Axe Habitat - Cadre de vie Améliorer la gestion urbaine et sociale et la tranquillité des espaces publics Action n°32 Développer la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) Action n°33 Traiter et prévenir les nuisances et sensibiliser au respect du cadre de vie

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Eléments de preuve CV
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	<p>Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations :</p> <p>Axe Emploi et développement économique Dynamiser l'adivité économique et entrepreneuriale des quartiers Action n°8 Sensibiliser et accompagner à la création d'activité intramuros Action n°9 Créer des centres de lancement d'entreprises et aider au démarrage d'activités Action n°10 Créer un guide des aides pour la création et le développement d'activités Action n°11 Soutenir l'implantation de structures de l'Economie Sociale et Solidaire «Pack Attractivité»</p>
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	2	<p>Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations :</p> <p>Axe Emploi et développement économique Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics Action n°1 Lever les freins à l'emploi des demandeurs Action n°2 Créer un « Forum pour l'Emploi permanent » Action n°3 Mobiliser les acteurs de l'emploi en faveur des jeunes des quartiers prioritaires Action n°4 Promouvoir l'alternance et le contrat d'apprentissage Action n°5 Promouvoir la mesure Emploi d' Avenir auprès des associations et des collectivités Action n°6 Développer les dispositifs et les mesures d'insertion professionnelle Action n°7 Faciliter la mobilité des publics</p>
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	<p>Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations :</p> <p>Axe Education - Citoyenneté Faciliter la prise d'autonomie des adultes Action n°12 Créer des ateliers sociolinguistiques Action n°13 Créer un point d'information et d'espace d'initiative s pour les parents Lutter contre le décrochage scolaire Action n°14 Pérenniser les dispositifs de Réussite Educative Action n°15 Organiser l'émergence de parcours éducatifs et culturels en direction des enfants, jeunes et de leurs familles Faire vivre la citoyenneté dans ses dimensions les plus concètes Action n°16 Promouvoir la citoyenneté auprès des plus jeunes Action n°17 Créer une « université Populaire de la Citoyenneté » Action n°18 Sensibiliser les agents des services publics et leurs partenaires aux valeurs de la Laïcité Action n°19 Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'apprentissage à la citoyenneté Axe transversal - Egalité Femmes-Hommes, Lutte contre les discriminations Action n°43 Impliquer les acteurs et partenaires engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</p>
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	<p>Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations :</p> <p>Axe Education - Citoyenneté Faciliter la prise d'autonomie des adultes Action n°12 Créer des ateliers sociolinguistiques Action n°13 Créer un point d'information et d'espace d'initiative s pour les parents Lutter contre le décrochage scolaire Action n°14 Pérenniser les dispositifs de Réussite Educative Action n°15 Organiser l'émergence de parcours éducatifs et culturels en direction des enfants, jeunes et de leurs familles Axe Emploi et développement économique Action n°4 Promouvoir l'alternance et le contrat d'apprentissage Action n°6 Développer les dispositifs et les mesures d'insertion professionnelle</p>
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	<p>Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations :</p> <p>Axe Emploi et développement économique Développer l'employabilité et l'accompagnement des publics Action n°1 Lever les freins à l'emploi des demandeurs Action n°2 Créer un « Forum pour l'Emploi permanent » Action n°3 Mobiliser les acteurs de l'emploi en faveur des jeunes des quartiers prioritaires Action n°4 Promouvoir l'alternance et le contrat d'apprentissage Action n°5 Promouvoir la mesure Emploi d' Avenir auprès des associations et des</p>

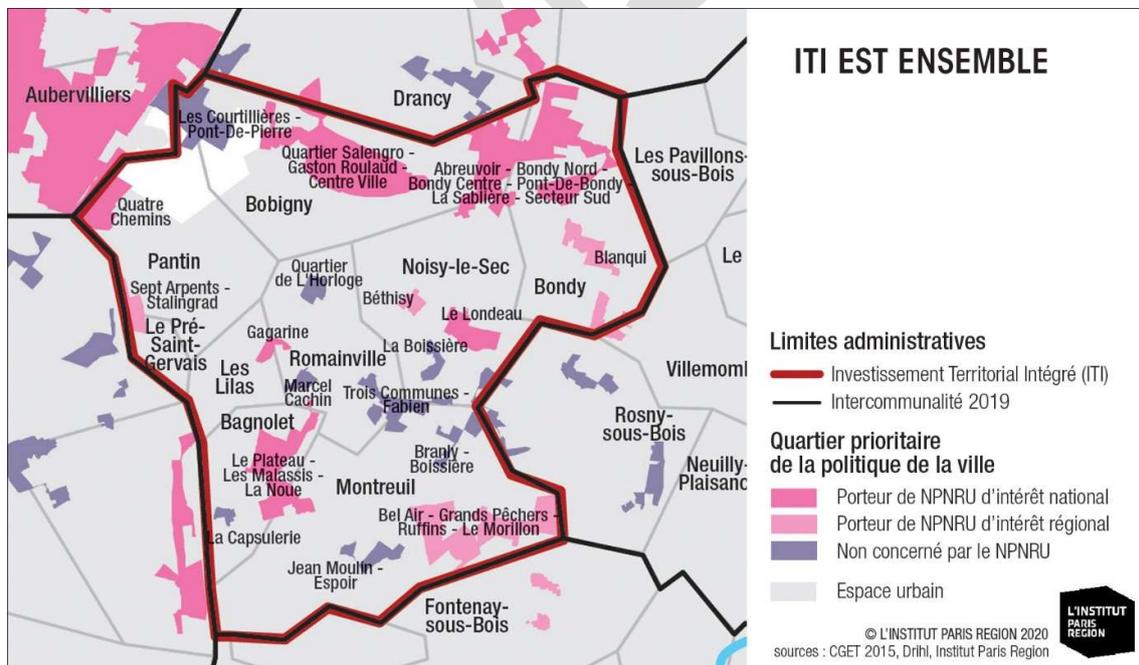
Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Eléments de preuve CV
			collectivités Action n°6 Développer les dispositifs et les mesures d'insertion professionnelle Action n°7 Faciliter la mobilité des publics
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	1	Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations : Axe Emploi et développement économique Dynamiser l'aditivité économique et entrepreneuriale des quartiers Action n°8 Sensibiliser et accompagner à la création d'activité intramuros Action n°8 Sensibiliser et accompagner à la création d'activité intramuros Action n°9 Créer des centres de lancement d'entreprises et aider au démarrage d'activités Atelier n°10 Créer un guide des aides pour la création et le développement d'activités Atelier n°11 Soutenir l'implantation de structures de l'Economie Sociale et Solidaire «Pack«Attractivité»
	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	1	Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations : Habitat - Cadre de vie Veiller, prévenir et améliorer la situation des parcs d'habitat social et privé Action n°31 Lutter contre la précarité énergétique
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations : Habitat - Cadre de vie Veiller, prévenir et améliorer la situation des parcs d'habitat social et privé Action n°31 Lutter contre la précarité énergétique
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	1	Lieux : CA, quartiers prioritaires Dispositifs : CV Opérations : Habitat - Cadre de vie Veiller, prévenir et améliorer la situation des parcs d'habitat social et privé Action n°31 Lutter contre la précarité énergétique Améliorer la gestion urbaine et sociale et la tranquillité des espaces publics Action n°32 Développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Action n°33 Traiter et prévenir les nuisances et sensibiliser au respect du cadre de vie Action n°34 Améliorer la réactivité des acteurs de l'Habitat pour traiter les demandes individuelles
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	

ITI Est-Ensemble

Au 1^{er} janvier 2016, l'Etablissement public territorial (EPT) T8 Est Ensemble voit le jour au sein de la Métropole du Grand Paris (MGP). Neuf communes composent le territoire d'Est Ensemble (EE) avec près de 422 744 habitants (population municipale 2017, Insee 2020). Ville principale en nombre d'habitants, Montreuil représente plus du ¼ de la population intercommunale. Les compétences obligatoires de l'EPT sont celles d'origine de la communauté d'agglomération EE : aménagement de l'espace ; développement économique ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville. Six nouvelles compétences optionnelles sont venues se greffer : équipements culturels et sportifs ; prévention et valorisation des déchets ; protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; assainissement ; eau et action sociale.

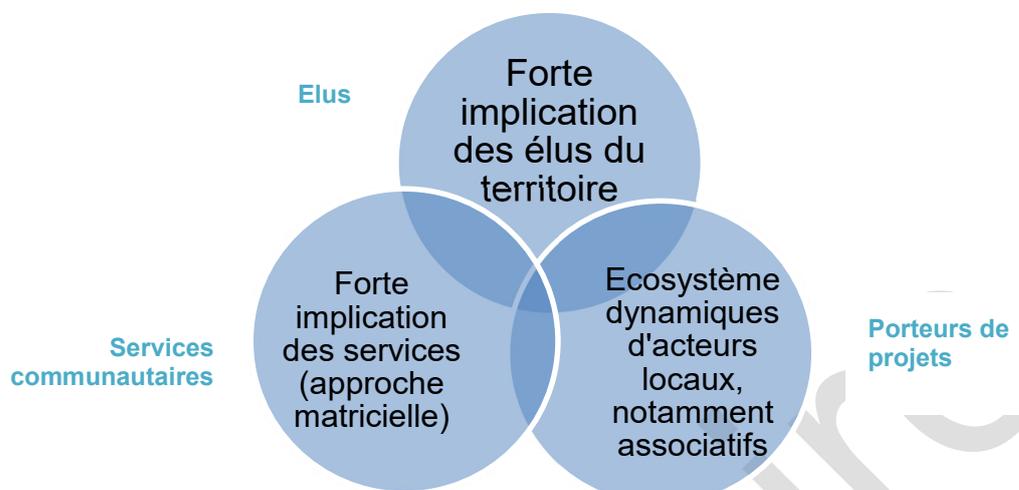
Une candidature d'EE auprès de la Région Île-de-France à l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés (ITI du programme opérationnel Île-de-France FEDER-FSE 2014-2020 » a été initiée en 2016 par l'intermédiaire d'une forte collaboration avec la Ville de Paris. Une candidature commune a été imaginée dans un premier temps. Au final, les deux partenaires ont pu présenter indépendamment des dossiers de candidatures. L'ITI EE a ainsi bénéficié d'une enveloppe budgétaire initiale de 10,7 millions d'euros qui a progressé à 12 millions en septembre 2018. Cette enveloppe est consacrée à 70% pour le FEDER et 30% pour le FSE. Les fonds ITI d'EE sont dédiés en fonction de deux priorités : le développement économique et social au service des habitants du territoire ; et l'amélioration du cadre urbain et environnemental.

Le territoire de l'ITI s'étend sur l'ensemble du territoire de l'EPT soit neuf communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville. Un projet de territoire est initié dès 2010 et est fortement ancré au niveau intercommunal. Il vise une articulation cohérente avec l'ITI d'EE. Territoire en première couronne au Nord-Est parisien, 21 quartiers sont à forts enjeux de cohésion sociale. Le Contrat de ville d'EE accompagne 19 quartiers prioritaires et 2 quartiers en veille.



Depuis une dizaine d'années, le territoire Est Ensemble bénéficie de la politique régionale européenne par l'intermédiaire des Programmes Urbains Intégrés ou les projets In'Europe. L'EPT fait aussi appel à d'autres dispositifs européens comme Erasmus + et le projet Jeunes d'Est Ensemble en mobilité européenne (JEEME).

Gouvernance et écosystème d'acteurs



CSS : au vu de son expérience dans la gestion de la politique régionale européenne, l'ITI a constitué un CSS réglementaire, avec la présence du DGA Ressources. Le fonctionnement du CSS s'appuie sur un Copil élargi. Cet outil décisionnaire se compose des maires et adjoints des communes membres de l'EPT et est ouvert à la ville de Paris, le Département et la Région. Contrairement à la majorité des ITI franciliens, son CSS se réunit plus d'une fois par an, un rythme minimum obligatoire. Selon un rythme de 3 à 4 fois par an, ces réunions ne sont pas régulières mais s'adaptent aux besoins de l'EPT selon les remontées de projets à accompagner. Le passage en CRP des projets sélectionnés par le CSS s'accélère en 2019 après une première période moins régulière dans l'instruction des projets. La gouvernance du CSS est fluide et les collaborations sont nombreuses avec les directions opérationnelles.

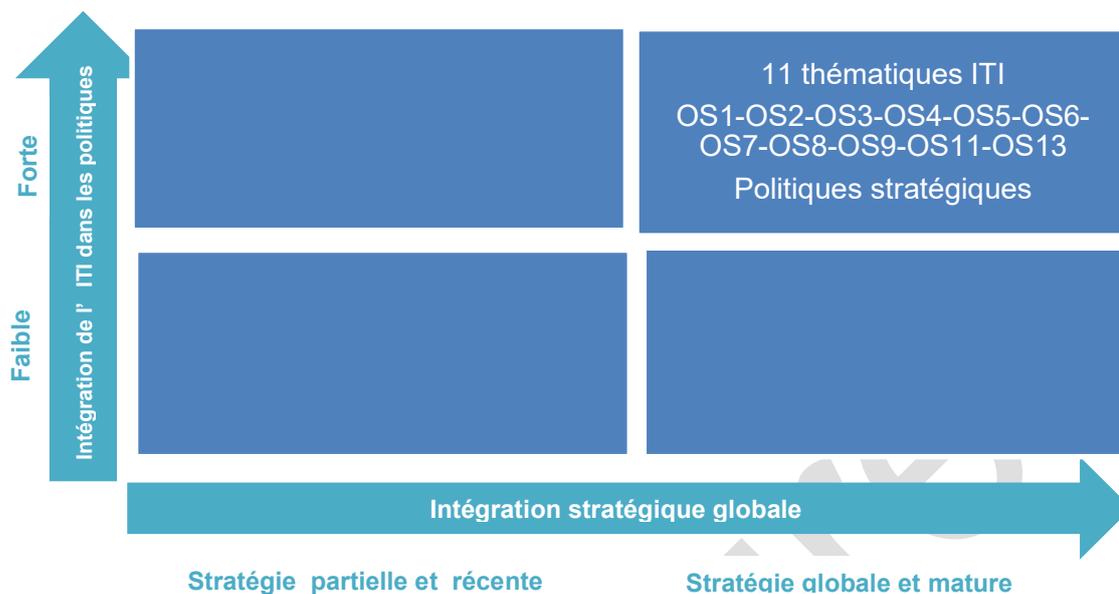
Elus : l'expérience de la DGA Ressources dans la gestion des fonds européens entraîne, avec l'ensemble des élus de l'EPT, une communication accrue de leur utilisation (Ex. du Mois de l'Europe et de l'information faite auprès des habitants des projets soutenus par les fonds européens dans le cadre de l'ITI). La transversalité est privilégiée dans les collaborations pour accompagner les projets identifiés par la cellule ITI. Un lien avec les habitants est recherché dans l'identification et l'accompagnement des projets ITI (transversalité pour l'ensemble des activités, relations aux villes, aux associations, etc.).

Services communautaires : le principe de transversalité est aussi recherché dans les collaborations entre les services communautaires. Ils ne sont pas régulièrement concertés pour l'ensemble des projets accompagnés par l'ITI mais sollicités au fil de l'eau selon les domaines sectoriels concernés. La Direction Ressources/Finances, comprenant cinq directions (affaires juridiques, bâtiments, finances, relations aux usagers et logistique, systèmes d'information), intègre la cellule ITI. La restructuration de la direction politique de la ville devra permettre de construire des collaborations nouvelles avec la cellule ITI. Parallèlement, les services d'Est Ensemble exercent pleinement leur rôle d'identification des porteurs de projets pertinents pour les projets européens. Les directions opérationnelles sont mobilisées pour les CSS mais ne sollicitent pas de partenaires externes ou porteurs de projets.

Porteurs de projets : l'identification de projets ont été progressivement identifiés selon la stratégie urbaine intégrée de l'ITI. Par l'intermédiaire de deux appels à projets (AP), entre 2018 et 2020, des axes thématiques ont été retenus : l'éducation-discrimination et numérique, et la foration (ex. du Madia lab à Pantin en Seine-Saint-Denis¹²). Ces AP permettent d'identifier des projets tout au long de la durée de l'ITI et de leur faire bénéficier de fonds européens ou non selon leur éligibilité. D'autres projets récents visent par exemple la préservation de la biodiversité dans les fameux Murs à Pêches de Montreuil, ou la rénovation thermique de la résidence Montreuil A1 de l'OPHM dans la ville de Montreuil (Elle est composée de deux types de bâtiments : 9 « barres » de 4 étages et 3 tours de 9 étages. La résidence comporte 578 logements aux étiquettes énergétiques D et E).

¹² Le média lab est un outil de formation d'un média de banlieue et un accueil de jour pour femmes victimes de violence.

Intégration thématique et stratégique

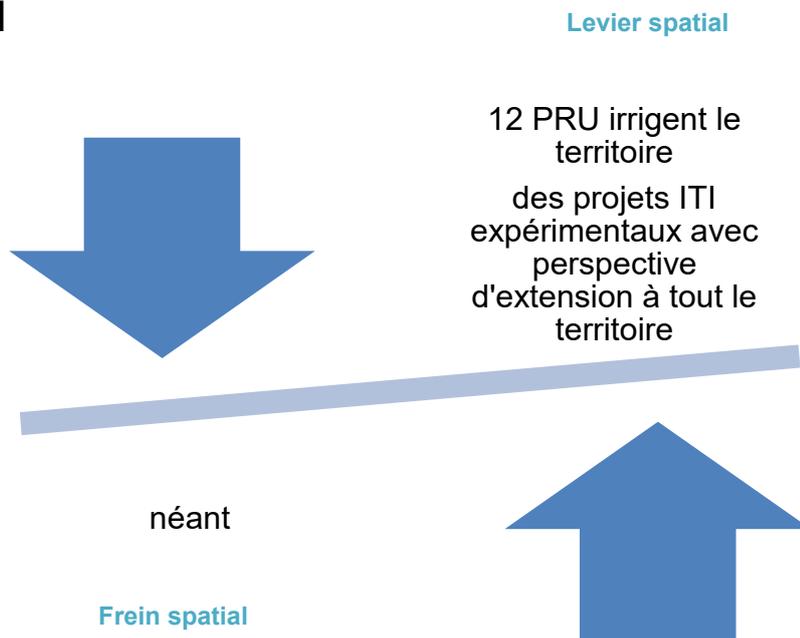


Intégration stratégique globale : malgré une création intercommunale relativement récente (2010), Est Ensemble s'est rapidement structuré et a construit une stratégie territoriale, à partir de sa Délibération d'intérêt communautaire (DIC) délimitant les contours de ses compétences (fin 2011), puis par l'adoption de son projet de territoire, et de différents documents cadre (PLH, schéma de développement économique, PLD, Contrat de ville et 12 Quartiers en renouvellement urbain, etc.). Une stratégie territoriale à l'époque du PUI a été conditionnée par la Caisse des dépôts et pour se concentrer sur les requalifications de zone industrielle. Aujourd'hui, la stratégie est plus globale et selon des thématiques variées : Faire société dans la diversité ; Être un territoire de fabriques, accueillant les entrepreneurs, les créateurs, la production et les services et multiplier les accès à l'emploi ; Tirer parti des héritages urbains, sociaux, culturels et naturels ; Prendre place dans la métropole ; Organiser les services d'intérêt collectif pour un territoire populaire, écologique et solidaire, et mettre l'innovation au service de la réduction des inégalités.

Intégration de l'ITI : tout d'abord, le PUI (2007-2013) a lancé les réflexions européennes sur le territoire et a favorisé l'émergence des projets de la plaine de l'Ourcq. Ainsi, la complémentarité des projets ITI avec les politiques communautaires s'est trouvée renforcée. Le calendrier fait le processus : la programmation de la mise en œuvre de la politique de la ville influence celle de l'ITI, et ce dernier a aussi un effet de levier sur la mise en œuvre du CV. EE cherche à identifier en amont la défaillance potentielle des acteurs, en vue de réorienter les crédits sur de nouveaux projets. Plusieurs appels à manifestation (AMI) ont permis de réorienter certains projets notamment en direction de : la Formation des demandeurs d'emploi avec Média lab. 93 en lien avec Bondy Blog ; la lutte contre les violences avec un accueil de jour. La cellule ITI s'appuie sur un partenaire extérieur privé qui travaille à l'articulation de la SUI avec le projet de territoire et à l'accompagnement de la sélection des projets, leur mise en œuvre une fois sélectionnés en CRP. Son rôle se focalise aussi sur la médiation entre acteurs publics et privés, habitants, usagers et décideurs.

- OS 1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires
- OS 2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms
- OS 3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire
- OS 4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises
- OS 5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion
- OS 6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- OS 7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées
- OS 8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi
- OS 9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3
- OS 11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques
- OS 13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial



- **Freins sur le plan spatial** : la transformation de l'agglomération en EPT s'est faite à périmètre constant en 2016. Une des conséquences est l'absence de difficultés à gérer concernant les effets des projets ITI ou non sur un territoire et sa nouvelle géographie. Les complémentarités entre les documents locaux de programmation, notamment en lien avec la politique de la ville (dont les 12 PRU) et la SUI n'entraînent pas de difficultés d'ordre spatial.
- **Leviers sur le plan spatial** : la maille territoriale de l'intercommunalité est pertinente du point de vue des villes impliquées. Les collaborations entre villes sont fluides, avec des projets sélectionnés au titre d'ITI, testés dans son périmètre puis ensuite élargis dans l'ensemble du territoire intercommunal (par exemple : le projet d'une bibliothèque pour la lutte contre l'illettrisme qui sera élargi selon son succès). Par ailleurs, la candidature initiale avec la Ville de Paris a révélé la possibilité de coopération interdépartementale et en coordination pour travailler à une harmonisation territoriale. Une initiative de collaboration qui serait intéressante à renouveler pour la prochaine génération des fonds européens de cohésion 2021 – 2027.

Conclusions

L'expérience des fonds européens de l'intercommunalité révèle une opérationnalité réactive tant de la cellule ITI que des services communautaires. Les élus et les directions opérationnelles cultivent une forte implication dans la mise en œuvre de l'ITI. La consommation des fonds européens ITI est de 90% (au printemps 2020) car l'accompagnement des projets et l'implication du CSS sont considérés comme efficaces.

Atouts	Faiblesses
<p>Intégration des acteurs</p> <p>Expertise d'Est Ensemble acquise dans le cadre du PUI</p> <p>Forte et constante implication des villes de l'intercommunalité. La gouvernance est large et les 9 villes sont toujours impliquées selon des groupes thématiques d'actions, la culture d'Est ensemble est partenariale</p> <p>les instances de pilotage sont stratégiques liées au référent de l'ITI. Il faut s'en donner les moyens : poste financé de titulaire qui doit consacrer du temps sur la mise en oeuvre de l'ITI</p> <p>Intégration thématique</p> <p>Très bonne cohérence des projets avec les politiques locales, etc.</p> <p>Intégration territoriale</p> <p>l'échelon de l'intercommunalité est apprécié par les communes membres</p>	<p>Intégration des acteurs</p> <p>Intégration thématique et des acteurs</p> <p>Concurrence entre les appels à projets régionaux et intercommunaux vis-à-vis des porteurs de projets dans le domaine du développement économique et de la formation</p> <p>Les durées de remboursement des dépenses des porteurs de projets fragilisent la présence ou non de certains acteurs</p>
Opportunités	Menaces
<p>Intégration des acteurs</p> <p>Une vision des porteurs de projets à co-construire entre l'intercommunalité et la Région</p> <p>Un 2ème poste pourrait être imaginé pour renforcer la cellule ITI et être en capacité de financer d'autres projets européens</p> <p>La participation ITI aux instances PV est en cours d'étude</p> <p>Intégration thématique</p> <p>Axes d'amélioration potentiels : Renforcer la cohérence entre les axes thématiques de Dev éco /ITI / Région ; Mieux articuler</p>	<p>Intégration des acteurs</p> <p>Vision non homogène des porteurs de projets par l'intercommunalité et la Région (dans leurs appels à projets respectifs)</p> <p>Les délais de paiement de la Région s'améliorent, pouvant être de moins de six mois sur quelques exemples de projet. Des avances de trésorerie sont difficilement supportables par les associations qui sont les porteurs de projets les plus nombreux. L'accompagnement de l'ITI des porteurs prend en compte cette considération</p>

<p>la mobilisation de dispositifs sur la formation entre l'Europe et la Région</p> <p>Améliorer la connaissance des porteurs de projets et leur positionnement pour solliciter différents dispositifs : certains porteurs de projet sont déboutés dans le cadre des ITI et acceptés par la Région</p>	<p>un accompagnement doit se déployer (pas éviter une vacance sur le poste ITI). Un volet de transversalité en interne à Est ensemble est souhaité</p>
---	--

Provisoire

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	p.9 Objectif de l'axe 1 : améliorer la diversité des fonctions dans les quartiers en implantant de nouveaux commerces, espaces de bureaux et autres activités économiques afin d'améliorer l'attractivité des quartiers et amener de nouveaux emplois
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	2	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	2	p.12 Objectif de l'axe 2 : valoriser et assurer la restauration écologique des continuités vertes identifiées sur le territoire (cf. CDT).
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	p.14 Objectif de l'axe 3 : renforcer les TPE spécialisées dans l'artisanat d'art et de développer le nombre d'entreprises et d'emplois de l'ESS en lien avec le territoire.
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	2	
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	p.17 Objectif de l'axe 4 : renforcer l'offre de services et l'accès aux services publics sur le territoire pour lutter plus efficacement contre les discriminations dont sont victimes les habitants par une intervention globalisante avec une action sur le public discriminé et sur les acteurs discriminants mais également en prenant en compte la sphère privée et la sphère publique.
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	p.19 Objectif de l'axe 5 : coordonner les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire afin de réduire le nombre de décrocheurs.
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	p.19 Objectif de l'axe 5 (suite) : Par ailleurs, l'objectif en termes de formation est d'offrir des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes dans des domaines ou l'offre d'emploi existe sur le territoire.
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements	2	p.22 Objectif de l'axe 6 : permettre aux acteurs économiques de développer leurs activités dans des lieux propices à l'innovation.

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
	de R&D notamment dans les domaines de S3		
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	2	p.23 Objectif de l'axe 7 : développer de nouveaux espaces de co-working sur des thématiques innovantes en lien avec les besoins du territoire : métiers d'art et éco-activités, ouvert à tous.
	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	p.26 Objectif de l'axe 8 : réduire la précarité énergétique des ménages les plus fragiles, tout en mettant en place des investissements de qualité sur le bâti afin de pérenniser la baisse de la consommation énergétique. Cet objectif se traduit par une action sur le bâti, mais également par la sensibilisation des ménages aux écogestes.
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	1	p.131 Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain p. 143 Orientation stratégique 11 : Poursuivre et amplifier le renouvellement urbain. 147 Objectif 11.4 Assurer la pleine intégration des PRU aux politiques de développement de l'Agglomération
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	1	p.131 Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain p. 136 Orientation stratégique 8 : Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovations et d'excellence environnementale p. 137 Objectif 8.1 Définir un socle d'exigences communes en matière d'excellence environnementale et de développement urbain durable p.131 Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	p.125 Pilier 2 : Pour l'accès à l'emploi et le développement économique p.125 Orientation stratégique 5 : Permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprise
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	0	
	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	p. 116 Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale p.117 Objectif 1.4 Lutter contre les discriminations, les stéréotypes, et les replis identitaires
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	p. 116 Pilier 1 : Pour un renforcement de la cohésion sociale p.118 Orientation stratégique 2 : Rétablir l'égalité des chances par l'éducation p.118 Objectif 2.1 Réduire les écarts de réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire p.118 Objectif 2.2 Renforcer la cohérence des parcours éducatifs et des perspectives de formation et d'insertion professionnelle p.119 Objectif 2.3 Faire évoluer la communauté éducative (parents, institution scolaire, acteurs locaux) pour la renforcer, et en particulier développer l'accompagnement à la parentalité
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	p.125 Pilier 2 : Pour l'accès à l'emploi et le développement économique p.125 Orientation stratégique 5 : Permettre l'insertion socio-professionnelle par l'accès à l'emploi et à la formation et favoriser la création d'activité et/ou d'entreprise p.125 Objectif 5.1 Permettre aux publics des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion p.125 Objectif 5.2 Ajuster l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires p.126 Objectif 5.3 Lever les différents freins à l'emploi que rencontrent les habitants p.127 Objectif 5.4 Inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace et encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprise
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans	0	

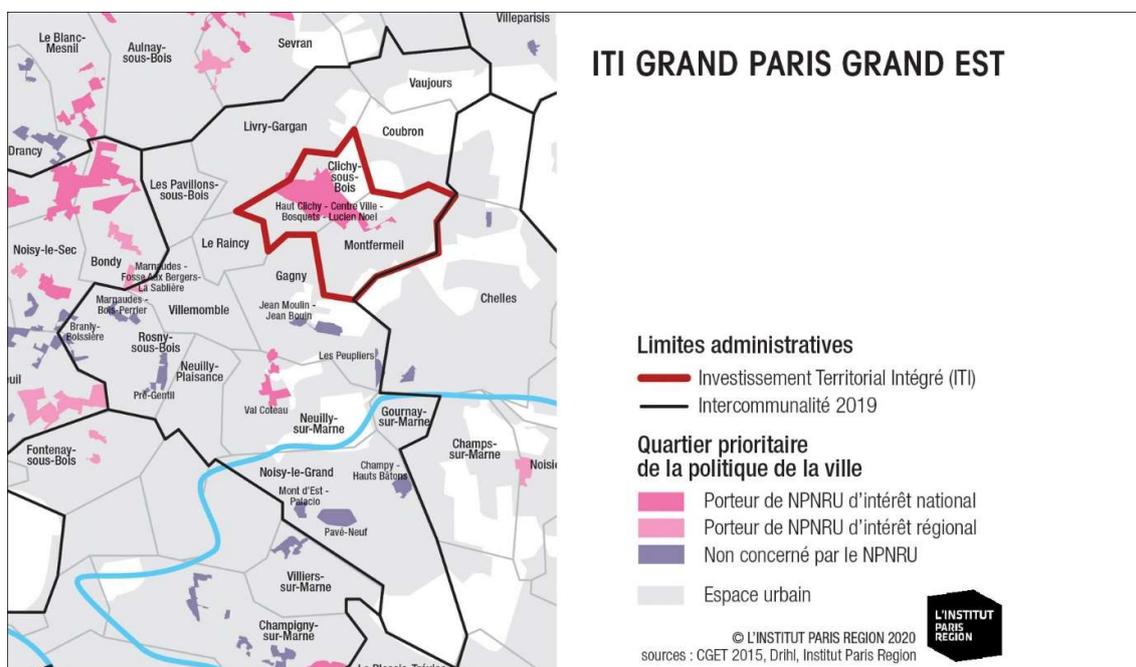
Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
	les domaines de S3		
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	2	p.131 Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain p. 136 Orientation stratégique 8 : Faire des quartiers de la politique de la ville des lieux d'innovations et d'excellence environnementale p. 138 Objectif 8.4 Lutter contre la fracture numérique des quartiers de la politique de la ville
	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	1	p.131 Pilier 3 : Pour une meilleure intégration urbaine des quartiers et une poursuite et amplification du renouvellement urbain p. 133 Objectif 7.4 Intensifier les efforts de réhabilitation du parc HLM (mobilisation des fonds européens)
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	

ITI Grand Paris Grand Est

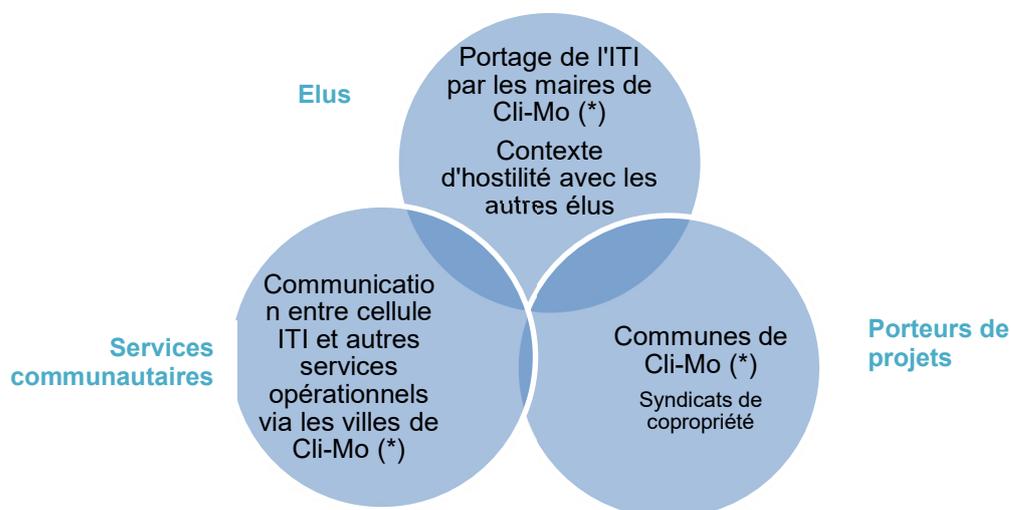
Créé en janvier 2016, l'Etablissement Public Territorial (EPT) T9 Grand Paris Grand Est se compose de 14 communes, soit 397 765 habitants (population municipale 2017, Insee 2020). et est présidé depuis 2019 par le maire de Rosny, Claude Capillon. Résultant de l'ajout de l'ancienne CA Clichy/Montfermeil (Clichy-sous-Bois, Montfermeil) à 12 communes supplémentaires, le nouvel EPT est partie intégrante des 12 territoires de la Métropole du Grand Paris (MGP). Le poids de la population de la CACM est de moins de 15% au sein de la nouvelle intercommunalité. Les villes de Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Livry-Gargan ont les nombres d'habitants les plus représentés dans le territoire de l'EPT, respectivement de 17,1 %, 11,6% et 11,2%. Les compétences de l'EPT sont variées, de la gestion de l'eau et assainissement à la gestion des déchets, du développement économique à l'emploi, formation et insertion, mais aussi, depuis la loi Lamy de 2016, dans les domaines du renouvellement urbain et de la politique de la ville et de la cohésion sociale. Elle active aussi des compétences en matière de transport et mobilité, et enfin dans l'aménagement et l'urbanisme. L'EPT est aujourd'hui en charge de la coordination de la politique de la ville à l'échelle territoriale par l'intermédiaire de six contrats de ville signés à l'échelle des communes ou de l'intercommunalité préexistante.

La candidature à l'appel à projets « Investissements territoriaux intégrés » (ITI) est proposée à la Région en 2015 dans le cadre du programme opérationnel Île-de-France (PO) FEDER-FSE 2014-2020. Elle a été portée dans un premier temps par la Communauté d'agglomération Clichy/Montfermeil avant que l'ITI soit ensuite géré par l'EPT. Depuis les années 90, l'ITI GPGE voit le jour dans la continuité historique de la politique de cohésion européennes (UE) au travers du Programme Intercommunautaire (PIC) URBAN, puis de l'appel à projets In'Europe (2007 – 2013).

Les actions éligibles au titre de l'ITI concernent les territoires de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, notamment au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les sites prioritaires sont le « plateau intercommunal » et le Bas Clichy, soit les quartiers suivants : Haut Clichy, Bas Clichy, Centre-ville Montfermeil, Bosquets et Lucien Noel.



Gouvernance et écosystème d'acteurs



(*) Cli-Mo : Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Depuis la création de l'EPT, le CSS se compose théoriquement de 2 représentants élus de l'EPT (en charges des finances et des financements européens), de 2 élus des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (maires et élus à la Politique de la ville), et d'un représentant de la Région. Douze membres opérationnels de l'EPT y sont associés. Dans un contexte de tensions des deux villes avec l'EPT, la présidence de l'EPT est, encore récemment, peu présente lors des CSS (une seule fois à la création de l'EPT). La nouvelle présidence depuis mai 2019 entraîne des changements de la gouvernance des futurs CSS. Des projets sont identifiés pour étude au sein du CSS puis un arbitrage de ceux retenus est réalisé lors de CRP. Jusqu'à la création de l'EPT, le CSS a permis de structurer la cellule ITI et la mobilisation des élus pour le bureau du CSS.

Elus : fin 2019, la présidence de l'EPT, par l'intermédiaire du maire de Rosny-sous-Bois, Claude Capillon, annonce des changements à venir dans ses relations avec les élus des deux villes de Clichy et Montfermeil. Elle succède à celle de feu Monsieur Michel Teulet, maire de Gagny jusqu'en 2019. A l'origine de la mobilisation des fonds européens en matière de cohésion sociale, à compter de 1997, les élus de deux villes de la CACM ont toujours été présents dans les CSS. Le premier président de l'EPT considérait que les projets présentés en CSS étaient du ressort des compétences et missions des villes et non de l'intercommunalité. Aujourd'hui, la gouvernance du CSS connaît une nouvelle démarche et s'illustre par la gestion de l'EPT d'un des projets phares de la ville de Montfermeil : le devenir du centre ville de Montfermeil.

Services communautaires : la cellule ITI n'est pas encore organisée à la GPGE. La Direction des finances est seule présente au côté de la cellule ITI. Les autres directions opérationnelles de l'EPT sont en relative déconnexion par rapport à la Politique de la ville, et à la cellule ITI. Leurs champs d'actions sont redévolus aux villes concernées qui se retrouvent comme seules interlocutrices de la cellule ITI. Les directions opérationnelles donnent néanmoins un avis sur les projets sélectionnés par la cellule ITI, mais il n'y a pas d'examen croisé entre les différentes directions.

Porteurs de projets : presque la totalité des projets financés par les fonds européens ITI sont portés par les Villes, l'EPT ou les associations locales. Ils sont ainsi favorablement accueillis dans le cadre des CSS. Leur sélection définitive intervient lors de CRP, le temps entre CSS et CRP servant à approfondir leur montage et renforcer leur légitimité par rapport aux procédures d'éligibilité des fonds européens et du PO.

Intégration thématique et stratégique

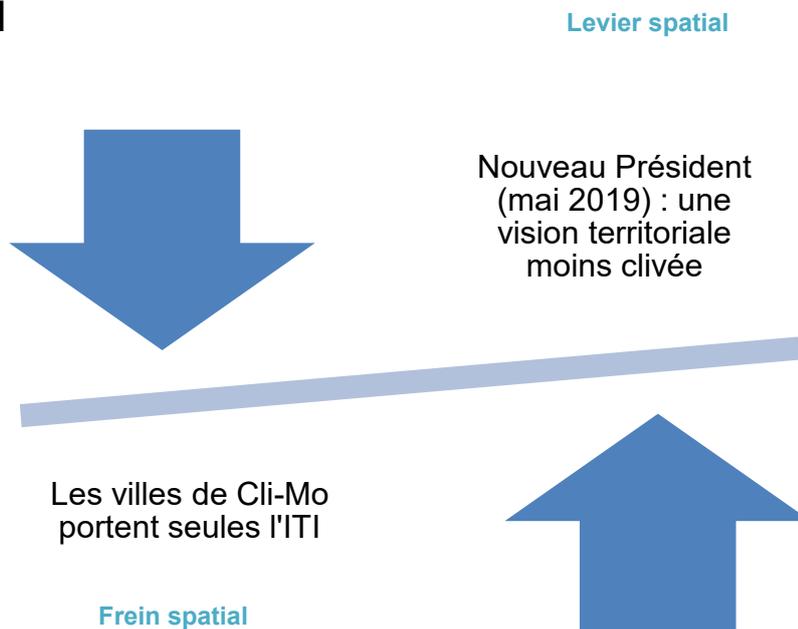


(*) Cli-Mo : Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Intégration stratégique globale : la récente création de l'EPT entraîne une montée en puissance de sa stratégie globale et des prémises d'une approche globale sont identifiées en 2020. Elles s'illustrent au travers de contributions au SCoT métropolitain et au MMHH. La grande majorité des programmes ou contrats Cadres de l'intercommunalité ont été élaborés par les villes concernées d'un point de vue sectoriel. Globalement, l'EPT n'active pas encore l'ensemble de ses compétences car ses villes membres gèrent leurs propres compétences et intérêts sans implication de l'EPT. Les champs de la politique de la ville et du renouvellement urbain ont cependant bénéficié d'un travail plus collectif mais cela ne concerne que 3 communes. Aucun projet de territoire n'est aujourd'hui abouti mais 2 réunions préparatoires ont été réalisées en s'inspirant des modalités d'élaboration d'un PADD. Un PLUi est à l'étude sans avoir encore atteint le cap d'une instruction. En matière d'habitat, un travail de gouvernance commune tente d'identifier des besoins généraux avec une implication plus importante des communes y trouvant de l'intérêt. Des schémas transversaux se mettent en place comme par exemple : un schéma de développement économique, ou un autre en assainissement, un plan climat, etc.

Intégration de l'ITI : la seule implication de la Direction financière de l'EPT en termes de collaboration de l'EPT avec la cellule ITI ne permet pas de considérer l'intégration de l'ITI comme forte. Seules les villes font la jointure entre la direction des finances et les directions métiers dans le cadre de futurs projets identifiés au titre de l'ITI. L'ensemble des projets ITI sont en lien avec la politique de la ville ou la rénovation urbaine et sont intégrés parmi 7 thématiques du PO : rénovation urbaine, linguistique, formation, accueil, emploi, etc. La cellule ITI porte une attention particulière aux projets en lien avec les besoins des habitants. Dans ce contexte, Les OS 1 du Feder et OS 4 du FSE dans le cadre du PO et l'ITI sont mobilisés pour intervenir sur le lutte contre le décrochage scolaire : l'apprentissage de la langue est soutenu dans des projets comme « Porter un parcours » avec l'objectif de coordonner l'offre des villes et des associations des 2 villes historiques Clichy et Montfermeil. C'est un projet initialement porté par l'Etat, mais il a trouvé des connections dans le champ de l'ITI. Une articulation avec la construction d'un projet global est aussi trouvée avec des associations de développement de l'emploi et d'insertion. Porté par GPGE, le Pôle de développement entrepreneurial de Montfermeil doit soutenir la création d'entreprise (Axe 3 du PO) ; Un espace de coworking soutenu à nouveau par GPGE est aussi considéré comme éligible par l'autorité de gestion fin 2018 (Axe 7). La rénovation énergétique est aussi financée par le FEDER (Axe 7 et 8) et avec un avis favorable de la Région, notamment pour une résidence du bailleur Batigère et dans le cadre du PRU du Bas Clichy.

Intégration territoriale : leviers et freins sur le plan spatial



- **Freins sur le plan spatial** : d'une part, le nouveau périmètre de l'EPT ne peut pas prendre en compte les projets par la politique régionale européenne dans les territoires hors périmètre ITI lors de sa création, soit ceux au sein de la CACM. Ce frein à la réalisation de projets pour l'ensemble du territoire intercommunal EPT ne met pas à mal ceux aujourd'hui identifiés essentiellement dans celui des villes concernées : Clichy et Montfermeil. D'autre part, les projets concernent tout particulièrement les territoires en politique de la ville des deux villes.
- **Leviers sur le plan spatial** : une cohérence territoriale entre le projet initial du territoire de la CACM et celui de l'ITI permet de se projeter plus facilement dans un nouveau périmètre géographique. Cela facilite l'intégration de l'ITI dans un autre projet de territoire même si ce dernier n'en est qu'à l'étude. L'EPT souhaite travailler à un projet plus global que celui de l'ancienne CACM ce qui représente une opportunité de collaborations accrues en vue de l'intégration de l'ITI au niveau local.

Conclusions

L'intégration de l'ITI s'illustre par l'intermédiaire de ses deux communes historiquement impliquées dans les fonds européens : Clichy et Montfermeil. L'intégration de l'ITI au sein de l'EPT est difficile à réaliser. En 2019, de nouvelles perspectives sont constatées depuis la nomination d'une nouvelle présidence de l'EPT.

Atouts	Faiblesses
<p>Intégration thématique</p> <p>Des thématiques liées PV-ITI : le développement économique ; l'éducation</p>	<p>Intégration stratégique</p> <p>La réforme territoriale a déstabilisé la mise en œuvre des fonds, avec des conséquences pour les territoires</p> <p>L'EPT fait parti des territoires les plus pauvres. Son territoire est disparate et a été reconfiguré</p> <p>Aujourd'hui, il n'y a pas d'instance formelle chargée de coordonner ITI/PV</p> <p>Motifs de rejets de porteurs de projets pour demander des financements européens (surtout des associations) : récentes associations sans solidité financière ou qui n'interviennent pas forcément dans le cadre de marchés publics + Des règles évolutives... beaucoup de cas particuliers... Des systèmes trop complexes...+ Les associations ne sont pas en capacité de fournir une ingénierie suffisante pour le montage de projet</p> <p>En matière de PV, peu de porteurs de projets sont éligibles parce que trop petits... N'ont ni le personnel, la trésorerie, les compétences administratives adéquates</p>
Opportunités	Menaces
<p>Intégration stratégique</p> <p>Les fonds structurels européens sont considérés comme indispensables</p> <p>Intégration thématique</p> <p>Les projets thématiques concernent le développement économique via la création d'entreprise, l'emploi, la formation et sont toujours en lien avec la PV</p> <p>Les futurs porteurs de projets doivent être obligatoirement solides</p>	<p>Les porteurs de projet ont été rudement mis à l'épreuve par les temporalités de gestion des fonds européens, des procédures d'éligibilité et de remboursement de dépenses. La complexité du système d'instruction ont fait perdre pied à de nombreux porteurs de projets (engagements financiers : Risques de créer de la défiance vis-à-vis des institutions... s'il y a trop de difficultés administratives).</p> <p>L'intégration de l'ITI dans les nouveaux services communautaires n'est pas encore effective : comment porter une nouvelle candidature ITI ?</p>

Annexe : Grille d'analyse de la stratégie urbaine intégrée et du contrat de ville

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	2	Lieux : CACM Opérations : diversifier son offre en équipement public, promouvoir le développement économique du territoire et la création d'emploi par une offre inclusive et diversifiée Dispositifs : CDT DEF1 ADAM ADIE PRU Paris express ZFU Axe 1 : Soutenir l'aménagement durable des territoires franciliens (p 13) OS 1 : Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires La CACM souhaite diversifier son offre territoriale à destination de ses habitants et ainsi atténuer son caractère principalement résidentiel. Elle souhaite également promouvoir le développement économique du territoire et la création d'emplois sur le territoire tout en favorisant la cohésion sociale du territoire par une offre inclusive et diversifiée prenant en compte les besoins de tous les habitants
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	Lieux : CACM Opérations : augmenter le taux de création d'entreprises, améliorer le caractère pérenne des entreprises créées, développer le nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'ESS Dispositifs : PACE (accompagnement à la création d'entreprise), PlaNet ADAM Clichy Montfermeil, agence ADIE, Initiative 93 Axe 3 : Favoriser la création/reprise d'activités, assurer l'intégration durable dans l'emploi (p 15) OS 4 : Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises Dans ce contexte, en mobilisant des fonds FSE sur cet OS, la CACM souhaite une augmentation du taux de création d'entreprises sur son territoire et surtout une amélioration du caractère pérenne de ces entreprises ainsi créées (dont dans l'ESS).
	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	0	
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	Lieux : CACM Opérations : favoriser l'inclusion des publics en accroissant leur maîtrise de la langue française Dispositifs : certification Français Langue Etrangère (FLE)), PST Axe 4 – Favoriser les dynamiques d'inclusion (p 17) OS 6 : Accroître les actions d'accompagnement et de formation action visant la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes Dans ce contexte, en mobilisant des fonds FSE sur cet OS, la CACM souhaite favoriser l'inclusion des publics maintenus dans des logiques de mise à l'écart en accroissant leur maîtrise de la langue française.
	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	Lieux : CACM Opérations : diminuer le nombre de jeunes menacés par le décrochage scolaire et raccrocher des jeunes à des enseignements ou à des formations Dispositifs : Programma réussite éducative (PRE) expérimental, Point Information Jeunesse (PIJ), PEDT, FSE et synergie avec le prog IEJ (hors ITI) du 93 avec Dirrecte et Région Axe 5 – Investir dans l'éducation et adapter les compétences (p 20) OS 7 : Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées La CACM souhaite diminuer le nombre de jeunes menacés par le décrochage scolaire (prévention) et raccrocher des jeunes à des enseignements ou à des formations (curatif).
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences			

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	SUI	Eléments de preuve SUI
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	Lieux : CACM Opérations : augmenter significativement les entrées en parcours de formation qualifiante pour les personnes suivies par la DEFI Dispositifs : DEFI Axe 5 – Investir dans l'éducation et adapter les compétences (p 20) OS 8 : Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi Les résultats attendus sont une hausse significative des entrées en parcours de formation qualifiante pour les personnes suivies par la DEFI.
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	2	Lieux : CACM Opérations : créer de nouveaux supports dématérialisés à destination des habitants du territoire Dispositifs : SDAN, CDT, QPV Axe 7 – Diversifier et améliorer les applications TIC (p 24) OS 11 : Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques Le résultat attendu est celui de créer de nouveaux supports dématérialisés à destination des habitants du territoire, qui vont permettre un meilleur accès à des services de proximité.
	12. Accroître la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R)	0	
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	Lieux : CACM (dont grands ensembles sociaux et copropriétés dégradées, copro Victor Hugo à Montfermeil, STAMU (copro) à Clichy-sous-Bois, grands ensembles tels la résidence des Bois du Temple) Opérations : améliorer les performances énergétiques du bâti résidentiel sur le territoire Dispositifs : CV, PCET, ORCOD-IN, PRU Axe 8 – Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en Île-de-France (p 26) OS 13 : Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel Améliorer de façon substantielle les performances énergétiques du bâti résidentiel sur le territoire.
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		2	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		2	

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Eléments de preuve CV
1. Soutenir l'aménagement durable des territoires	1. Renforcer la diversité des fonctions dans les quartiers prioritaires	1	Lieux : CACM (dont grands ensembles sociaux et copropriétés dégradées, copro Victor Hugo à Montfermeil, STAMU (copro) à Clichy-sous-Bois, grands ensembles tels la résidence des Bois du Temple) Opérations : améliorer les performances énergétiques du bâti résidentiel sur le territoire Dispositifs : CV, PCET, ORCOD-IN, PRU Axe 2: Construire une attractivité résidentielle qui passe par l'offre de logements et la qualité urbaine 2.1 Poursuivre le renouvellement urbain 2.2 poursuivre la gestion urbaine de proximité
	2. Résorber l'habitat précaire des communautés marginalisées telles que les Roms	0	
2. Préserver la biodiversité	3. Réduire les pressions anthropiques dans la géographie prioritaire	0	
3. Favoriser la création et la reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi	4. Augmenter le nombre de création/reprise d'entreprises	2	Lieux : CACM et Quartiers prioritaires Opérations : augmenter le taux de création d'entreprises, améliorer le caractère pérenne des entreprises créées, développer le nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'ESS Dispositifs : PACE (accompagnement à la création d'entreprise), PlaNet ADAM Clichy Montfermeil, agence ADIE, Initiative 93 Axe 1: Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi à la formation dans la perspective de l'accessibilité nouvelle du territoire 1.1 Favoriser le développement économique de proximité et l'accès à l'emploi 1.2 Renforcer l'entrepreneuriat, l'économie sociale et solidaire et créer des nouveaux services collaboratifs
	5. Accompagner les populations marginalisées telles que les Roms migrants vers des dispositions d'insertion	1	Lieux : CACM et Quartiers prioritaires Opérations : augmenter le taux de création d'entreprises, améliorer le caractère pérenne des entreprises créées, développer le nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'ESS Dispositifs : PACE (accompagnement à la création d'entreprise), PlaNet ADAM Clichy Montfermeil, agence ADIE, Initiative 93 Axe 1: Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi à la formation dans la perspective de l'accessibilité nouvelle du territoire 1.1 Favoriser le développement économique de proximité et l'accès à l'emploi
4. Favoriser les dynamiques de l'inclusion	6. Accroître les actions d'accompagnement et de formation, action visant à la réduction des discriminations et à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	2	Lieux : CACM et Quartiers prioritaires Opérations : augmenter le taux de création d'entreprises, améliorer le caractère pérenne des entreprises créées, développer le nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'ESS Dispositifs : PACE (accompagnement à la création d'entreprise), PlaNet ADAM Clichy Montfermeil, agence ADIE, Initiative 93 + Programme réussite éducative (PRE) expérimental, Point Information Jeunesse (PIJ), PEDT, FSE et synergie avec le prog IEJ (hors ITI) du 93 avec Dirrecte et Région Axe 1: Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi à la formation dans la perspective de l'accessibilité nouvelle du territoire 1.1 Favoriser le développement économique de proximité et l'accès à l'emploi 1.2 Renforcer l'entrepreneuriat, l'économie sociale et solidaire et créer des nouveaux services collaboratifs Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale du territoire dans une logique participative 3.1 Favoriser l'intégration sociale, prévenir de manière précoce les inégalités et soutenir la parentalité 3.2 Favoriser la réussite éducative en construisant projet éducatif global de la maternelle à l'entrée au Lycée (soutien à la scolarité, prévention du décrochage scolaire, coordination social/éducatif/prévention sur les pré-ados et ados 3.3 Soutenir l'émergence des projets des jeunes dans un cadre intergénérationnel

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Éléments de preuve CV
5. Investir dans l'éducation et adapter les compétences	7. Diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées	2	<p>Lieux : CACM et Quartiers prioritaires</p> <p>Opérations : augmenter le taux de création d'entreprises, améliorer le caractère pérenne des entreprises créées, développer le nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'ESS</p> <p>Dispositifs : Programma réussite éducative (PRE) expérimental, Point Information Jeunesse (PIJ), PEDT, FSE et synergie avec le prog IEJ (hors ITI) du 93 avec Dirrecte et Région</p> <p>Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale du territoire dans une logique participative</p> <p>3.1 Favoriser l'intégration sociale, prévenir de manière précoce les inégalités et soutenir la parentalité</p> <p>3.2 Favoriser la réussite éducative en construisant projet éducatif global de la maternelle à l'entrée au Lycée (soutien à la scolarité, prévention du décrochage scolaire, coordination social/éducatif/prévention sur les pré-ados et ados</p> <p>3.3 Soutenir l'émergence des projets des jeunes dans un cadre intergénérationnel</p>
	8. Augmenter l'employabilité et la qualification des franciliens sans emploi	2	<p>Lieux : CACM et Quartiers prioritaires</p> <p>Opérations : augmenter le taux de création d'entreprises, améliorer le caractère pérenne des entreprises créées, développer le nombre d'entreprises créées dans le secteur de l'ESS</p> <p>Dispositifs : Programma réussite éducative (PRE) expérimental, Point Information Jeunesse (PIJ), PEDT, FSE et synergie avec le prog IEJ (hors ITI) du 93 avec Dirrecte et Région</p> <p>Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale du territoire dans une logique participative</p> <p>3.1 Favoriser l'intégration sociale, prévenir de manière précoce les inégalités et soutenir la parentalité</p>
6. Renforcer les facteurs de compétitivité	9. Augmenter le nombre de collaborations entre les entreprises et les établissements de R&D notamment dans les domaines de S3	0	
	10. Renforcer les capacités productives des PME franciliennes notamment dans les domaines de la S3	0	
7. Diversifier et améliorer les applications TIC	11. Renforcer l'usage de nouveaux outils et contenus numériques	1	<p>Lieux : CACM</p> <p>Opérations : créer de nouveaux supports dématérialisés à destination des habitants du territoire</p> <p>Dispositifs : SDAN, CDT, QPV</p> <p>Axe 3 : Favoriser la cohésion sociale du territoire dans une logique participative</p> <p>3.1 Favoriser l'intégration sociale, prévenir de manière précoce les inégalités et soutenir la parentalité</p> <p>3.2 Favoriser la réussite éducative en construisant projet éducatif global de la maternelle à l'entrée au Lycée (soutien à la scolarité, prévention du décrochage scolaire, coordination social/éducatif/prévention sur les pré-ados et ados</p> <p>3.3 Soutenir l'émergence des projets des jeunes dans un cadre intergénérationnel</p> <p>Axe n° 4 (transversal) : mobiliser le territoire par la culture</p> <p>4.1 : Mobiliser les ressources pour construire des parcours culturels</p> <p>Axe n°5: (transversal):Mettre en place une gouvernance participative du Contrat de Ville</p> <p>5.1 : Soutenir le réseau associatif et renforcer les actions participatives</p>
		1	<p>Lieux : CACM (dont grands ensembles sociaux et copropriétés dégradées, copro Victor Hugo à Montfermeil, STAMU (copro) à Clichy-sous-Bois, grands ensembles tels la résidence des Bois du Temple)</p> <p>Opérations : améliorer les performances énergétiques du bâti résidentiel sur le territoire</p> <p>Dispositifs : CV, PCET, ORCOD-IN, PRU</p> <p>Axe 2: Construire une attractivité résidentielle qui passe par l'offre de logements et la qualité urbaine</p> <p>2.1 Poursuivre le renouvellement urbain</p> <p>2.2 poursuivre la gestion urbaine de proximité</p>
	13. Diminuer la précarité énergétique à travers la rénovation du bâti résidentiel	2	<p>Lieux : CACM (dont grands ensembles sociaux et copropriétés dégradées, copro Victor Hugo à Montfermeil, STAMU (copro) à Clichy-sous-Bois, grands ensembles tels la résidence des Bois du Temple)</p> <p>Opérations : améliorer les performances énergétiques du bâti résidentiel sur le territoire</p> <p>Dispositifs : CV, PCET, ORCOD-IN, PRU</p> <p>Axe 2: Construire une attractivité résidentielle qui passe par l'offre de logements et la qualité urbaine</p> <p>2.1 Poursuivre le renouvellement urbain</p> <p>2.2 poursuivre la gestion urbaine de proximité</p>
8. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone			

Axe Prioritaire	Objectif Spécifique	CV	Eléments de preuve CV
	14. Développer des démarches « pilotes » pour réduire les consommations énergétiques du bâti résidentiel et des bâtiments publics	0	
11. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	19 à 21. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	
12. Assistance technique destinées à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	22 à 24. Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme	0	
		0	
		0	

SIGLES

ANAH : Agence nationale de l'habitat

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

BGE : Boutique de gestion d'entreprises (réseau national associatif d'accompagnement à la création d'entreprise)

CA : Communauté d'agglomération

CACM : Communauté d'agglomération Castres-Mazamet

CAMVS : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

CASQY : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yveline

CC : Communauté de communes

CDT : Contrat de développement territorial

CE : Communauté européenne

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CIN : Contrat d'intérêt national

CLI-MO : Clichy sous-bois /Montfermeil

CRP : Comité régional de programmation

CSS : Comité de sélection et de suivi

CU : Communauté urbaine

CUCS : Contrats urbains de cohésion sociale

CV : Contrat de ville

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DIC : Délibération d'intérêt communautaire

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

EE : Est Ensemble

ENR&R : Energies renouvelables et de récupération

EPA : Établissement public à caractère administratif

EPAMSA : Établissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPT : Etablissement public territorial

ESS : Économie sociale et solidaire

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional

FESI : Fonds européens structurels et d'investissement

FJT : Foyers jeunes travailleurs

FLE : Français langue étrangère

FSE : Fonds social européen

GIP : Groupement d'intérêt public

GPS&O : Communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise

GPSEA : Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir

GRETA : GRoupement d'ÉTABlissements (de l'éducation nationale)

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

HLM : Habitat à loyer modéré

ITI : Investissement territorial intégré

JEEM : Jeunes Est Ensemble en mobilité européenne

LEADER : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

MGP : Métropole du Grand Paris

ML : Mission locale

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

NTIC : Nouvelles technologies d'information et de communication

OIN : Opération d'intérêt national

OPAH : Opérations programmée d'amélioration de l'habitat

OPHM : Office publique de la ville de Montreuil

ORCOD-IN : Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national

ORCOD-IN : Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national

PACTE Seine Aval : Pacte pour le développement du territoire de Seine-Aval

PADD : Plan d'aménagement et de développement

PC(A)ET : Plan climat (air) énergie territorial

PEDT : Projet éducatif territorial

PIC : Programme intercommunautaire

PIG : Programme d'intérêt général

PLD : Plan local des déplacements

PLH : Plan local de l'habitat

PLIE : Plan local pour d'insertion et l'emploi

PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PME : Petites et moyennes entreprises

PO : Programme opérationnel

POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés

PPI : Plan particulier d'intervention

Programme IEJ : Programme l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes

PRU : Prix de revient unitaire

PRU : Programme de renouvellement urbain
PUI : Programme urbain intégré
QPV : Quartiers en politique de la ville
R&D : Recherche et développement
RSE : Responsabilité sociétale des entreprises
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SPL : Société publique locale)
SPLA Panorama :
SUI : Stratégie urbaine intégrée
SYMPAV : Syndicat mixte du pôle d'activités de Villaroche
TIC : Technologies de l'information et de la communication
TPE : Très petites entreprises
UE : Union Européenne
VSGP : Vallée Sud – Grand Paris
ZFU : Zones franches urbaines
ZUS : Zones urbaines sensibles